

**RETRO
NEWS**

21946

COMITÉ

DE



L'ASIE FRANÇAISE



BULLETIN MENSUEL

JANVIER 1906

AU SIÈGE DU COMITÉ

PARIS - 19-21, rue Cassette, 19-21. - PARIS

TÉLÉPHONE 732-84

LE NUMÉRO : 2 FR. 25

LA DÉPÊCHE COLONIALE ILLUSTRÉE (BI-MENSUEL)

12, RUE SAINT-GEORGES PARIS

Depuis le 1^{er} janvier 1902, la *Dépêche Coloniale* quotidienne, si dévouée aux intérêts des possessions françaises d'outre-mer, a imaginé un moyen merveilleux de les servir avec plus d'efficacité. Nous voulons parler de la *Dépêche Coloniale illustrée*, splendide publication où le luxe de l'impression et des gravures est encore rehaussé par le charme des descriptions qui les accompagnent. (Abonnement : France, 18 francs. Colonies, 22 francs. Etranger, 25 francs.)

CHEMINS DE FER DU MIDI

VOYAGES CIRCULAIRES A PRIX RÉDUITS

EN PROVENCE ET AUX PYRÉNÉES

Prix : 1^{er}, 2^e et 3^e parcours, 68 fr. en 1^{re} classe ; 51 fr. en 2^e classe, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e parcours, 91 fr. en 1^{re} classe ; 68 fr. en 2^e classe. 8^e parcours, 114 fr. en 1^{re} classe ; 87 fr. en 2^e classe.

Le 8^e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

CHEMINS DE FER DU NORD

PARIS-NORD A LONDRES

Via Calais ou Boulogne

CINQ SERVICES RAPIDES QUOTIDIENS DANS CHAQUE SENS

Voie la plus rapide. — Services officiels de la poste (Via Calais).

La gare de Paris-Nord située au centre des affaires est le point de départ de tous les grands express européens pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, la Russie, la Chine, le Japon, la Suisse, l'Italie, la Côte d'Azur, l'Égypte, les Indes et l'Australie.

SERVICES RAPIDES ENTRE PARIS, LA BELGIQUE, LA HOLLANDE, L'ALLEMAGNE, LA RUSSIE, LE DANEMARK, LA SUÈDE ET LA NORVÈGE

5 express dans chaque sens entre Paris et Bruxelles, trajet en 3 h. 50. — 3 entre Paris et Amsterdam, trajet en 8 h. 30 — 5 entre Paris et Cologne, trajet en 8 h. — 4 entre Paris et Francfort, trajet en 12 h. — 4 entre Paris et Berlin, trajet en 18 h. — (par le Nord-Express, trajet en 16 h.) — 2 entre Paris et Saint-Petersbourg, trajet en 51 h. — (par le Nord-Express, tri-hebdomadaire, trajet en 46 h.) — 1 entre Paris et Moscou, trajet en 62 h. — 2 entre Paris et Copenhague, trajet en 28 h. — 2 entre Paris et Stockholm, trajet en 43 h. — 2 entre Paris et Christiania, trajet en 49 h.

TRAINS DE LUXE

Toute l'année.

NORD-EXPRESS. — Tous les jours entre Paris et Berlin avec continuation une fois par semaine de Berlin sur Varsovie et trois fois par semaine de Berlin sur Saint-Petersbourg. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne.)

PÉNINSULAIRE-EXPRESS. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi. (En correspondance à Brindisi avec le paquebot de la malle de l'Inde.)

CALAIS-MARSEILLE-BOMBAY-EXPRESS. — Une fois par semaine de Londres et Calais pour Marseille (quai de la Joliette) en correspondance avec les paquebots de la Compagnie péninsulaire et orientale à destination de l'Égypte et des Indes.

L'hiver seulement.

CALAIS-MÉDITERRANÉE-EXPRESS. — De Londres et Calais pour Nice et Vintimille. Train rapide quotidien entre Paris-Nord, Nice et Vintimille composé de voitures de 1^{re} classe, lits-salon et sleeping-car.

L'été seulement.

ENGADINE-EXPRESS. — De Londres et Calais pour Coire, Lucerne et Interlaken.

RETRO
NEWS

BULLETIN



COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

1906

**RETRO
NEWS**

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

publié mensuellement

SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

AVEC LA COLLABORATION DE MM. J. DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;
CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; PAUL LABBÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1906

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone 732-84

—
1906

**RETRO
NEWS**

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,
Paris, 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

52 ^e Liste des souscripteurs.....	5
Le Comité : La conférence de M. Van der Burgh. — Conférences sur l'Indo-Chine.....	7
L'Année 1905 en Indo-Chine, par EDOUARD PAYEN.	7
La Situation de l'Indo-Chine. — Discours de M. Beau au Conseil supérieur le 11 décembre 1905.	9
Le Port d'Aden et les intérêts français dans la mer Rouge, par ERNEST VINCENT.....	14
Affaires tibétaines.....	18
Une expédition américaine dans l'Asie Centrale.	20
Une Mission chinoise en Europe, par FRANCIS MURY.....	21
Asie Française : La politique indigène et l'opi- nion des colons. — Les fonctionnaires indo-chi- nois. — La hausse de la piastre en Indo-Chine. — La nouvelle sapèque.....	30
Siam : Recensement au Siam en 1904, par CH. LEMIRE.	33
Chine : Le traité sino-japonais. — La commission de réformes chinoise. — Le commerce extérieur de la Chine. — Les douanes maritimes chinoises. — Les étrangers en Chine.....	35
Japon : La situation financière du Japon après la guerre. — Le nouveau ministère japonais. — Re- lations diplomatiques des puissances avec le Japon. — Mission du prince de Connaught au Japon. — La population du Japon. — L'industrie cotonnière au Japon pendant le 1 ^{er} semestre... ..	38
Asie Russe : Les troubles de Vladivostok. — La peste en Asie russe. — Les poissons du fleuve Amour. — La navigation de l'Énisséi. — Les mamouths de Sibérie. — La température moyenne de la zone agricole de la Sibérie cen- trale. — Production du naphte à Bakou. — Sta- tistique religieuse des Allemands de l'Asie russe. — Le Syr-Daria et la navigation.	41
Turquie : Les Allemands en Turquie.....	46
Asie Anglaise : Le commerce de l'Inde avec l'Alle- magne. — L'étain dans les Etats fédérés malais.	46
Nominations officielles.....	47
Bibliographie.....	48

CARTES

Le golfe d'Aden.....	15
Le Tibet.....	19

52^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

*Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, les souscrip-
teurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer d'eux-
mêmes au Comité leur souscription pour 1906. Cet envoi
peut être fait dès maintenant, 19, rue Cassette, sous forme
de chèque ou de mandat-poste au nom du Trésorier.*

ANNÉE 1905 (fin).

MM.

J. Chailley, secrét. général de l'Union Coloniale	25	»
Henri Coppin, à Paris	12	»
M. Chotard, conseiller référendaire.	25	»
L. Desbuissons, chef du service géog. au Minist. des Aff. Etrang.	25	»
Marquis de la Ferronnays, député .	25	»
Gay, président de la C ^{ie} de l'Ouest.	20	»
D ^r Helme, à Paris.	12	»
H. Moreau, direct. de l' <i>Europe Coloniale</i>	12	»
Louis Masse, à Paris	25	»
Mège, ancien député	25	»
René Millet, ambassadeur de France.	25	»
Ed. Olivier, capit. en retraite . . .	12	»
Portal, à Paris.	12	»
B ^{on} Léon Seillières.	25	»
André Spire, négociant.	25	»
Fernand Pila, consul de France . .	25	»
<i>A reporter.</i>	330	»

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux sous-
cripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne pu-
bliera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement
de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs,
adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs
noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de
leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la
fin de la liste.

<i>Report.</i>	330 »
Marcel Saint-Germain, sénateur. . .	400 »
Le Crédit Algérien	300 »
Souscriptions diverses	25 »
<hr/>	
Total.	755 »

ANNÉE 1906.

Jean Cyrot, à Beaune.	12 »
Pierre Gréa, château de Rotalier. .	15 »
Josset, profess. à Paris (2 ^o semestre).	6 »
* Capit. Madaule, de l'infant. colo- niale	12 »
* H. Bernay, admin. des services civils de l'Indo-Chine	25 »
D ^r Boucher, à Lille.	12 »
Lieut. Caurette, de l'infant. colo- niale	12 »
Musée commercial de Lille.	12 »
* Le Résident de France à Krat . . .	12 »
* Le Résident de France à Melou- prey	12 »
Le Résident de France à Kampot . .	12 »
Biblioth. de garnison d'Auxonne. . .	12 »
— de Bastia	12 »
Le chanoine Panier, à Besançon. . .	12 »
Le général Tétart, à Dijon.	12 »
E. Aubergé, capit. d'artillerie. . . .	12 »
Biblioth. du 2 ^o bureau, Ministère de la Guerre	12 »
Pelleray, à Paris	12 »
Réunion des offic. de Bayonne. . . .	12 »
— de Mostaganem.	12 »
— d'Oran	20 »
Réunion des offic. de Clermont- Ferrand	12 »
Réunion des offic. de Philippeville. .	12 »
— de Rouen.	25 »
Biblioth. des officiers du 133 ^o	12 »
Le Ministre de la Guerre	12 »
Ottavi, consul de France.	25 »
Réunion des offic. d'Épinal.	25 »
D ^r J.-A. Gauthier, méd. sanitaire à Suez	15 »
Biblioth. des offic. du 4 ^o colonial. . .	12 »
Emile Senart, membre de l'Institut. .	300 »
Biblioth. de garnison de Lille	12 »
— de Lorient.	12 »
C ^o de Saint-Exupéry, au Mans	15 »
Biblioth. de l'École d'application, Fontainebleau	12 »
Biblioth. de l'École d'artillerie de Versailles	12 »
C ^o de la Selle, château de la Barbée.	12 »
Revertégat, lieut.-colonel d'infan- terie	12 »
Yon, lieutenant d'infanterie	25 »
Louis Rocher, direct. des douanes chinoises.	15 »
<hr/>	
<i>A reporter.</i>	847 »

<i>Report.</i>	847 »
C. Dedin-Laporte, à Bergerac	12 »
C. Tabary, professeur à Bordeaux . .	12 »
Cercle Militaire de Nice.	12 »
Jules Prudhomme, à Pont-Rous- seau	12 »
Delacroix, chef d'escadrons de cava- lerie	25 »
De Beauregard, lieut. de vaisseau. .	12 »
R. P. Mesnage, des PP. Blancs	12 »
Capit. Le Camus, de l'artill. colo- niale	12 »
A. Broussaud, capit. d'artillerie . . .	12 »
Réunion des offic. du Havre.	12 »
— du Kreider	12 »
* Biblioth. de garnison des Sept- Pagodes	12 »
* Schmitt, chef de service aux ch. de fer de l'Indo-Chine.	25 »
Cercle Militaire de Versailles.	12 »
Legeas, lieut. d'infanterie	20 »
Lieut. Angibaud, de l'infant. colo- niale	12 »
J. Krautheimer, administrat. des services civils	25 »
Biblioth. des offic. du 5 ^o tonkinois. .	12 »
H. Bogaert, industriel à Tourane. . .	25 »
A. Clouet, négociant à Saïgon.	50 »
Soulier, inspecteur des finances. . . .	12 »
Maurice Courant, à Ecully	20 »
Biblioth. de garnison de Dijon. . . .	12 »
Lieut. de Wavrechin, à Arcachon. . .	12 »
De Reinach, à Paris	12 »
Henri Gosset, à Reims	20 »
Marc de Sambuey, à Saint-Etienne- du-Grès	12 »
Gabriel Combelles, à Paris	15 »
Robert Picot, avocat à la cour d'appel.	20 »
Houssais, capit. d'infanterie	12 »
Hébert, capit. d'Etat-major.	12 »
La Société Générale.	600 »
Le général de division Gallieni . . .	25 »
Paul Labbé, secrét. général de la Société de géog. commerciale	25 »
* Vagner et Lambert, à Paris	25 »
Lionel-Marie, à Paris	12 »
C ^o franç. des ch. de fer de l'Indo- Chine à Yunnansen	12 »
— — à Hanoï.	12 »
— — à Paris	12 »
A.-E.-G. Schaal, greffier-notaire à Hanoï	25 »
Command. Sadorge, de l'infant. coloniale	15 »
Le D ^r de l'institution Taberd à Saï- gon.	27 »
Biblioth. des offic. de Lons-le-Sau- nier	12 »
Charles Michel, à Paris	25 »
Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade	25 »
<hr/>	
<i>A reporter.</i>	2.196 »

Report.	2.196 »
Biblioth. des offic. de l'Etat-major, Tananarive.	12 »
Cercle des offic. français de Pékin	25 »
Henri Brenier, directeur de l'agri- culture, Hanoi.	50 »
Rainaud, prof. de Faculté	12 »
Cl. Demoisy, professeur à Lyon	12 »
Réunion des offic. de La Fère	12 »
Abbé Hugot, à Sées	12 »
Max. des Francs, château de la Mettrie.	12 »
R. P. Ruffier, à Jérusalem	12 »
Réunion des offic. de Nîmes	12 »
Lemoigne, à Paris	12 »
P. Pierre, chef d'escadron d'artill. Deschryvène, à Montrouge	12 »
La Chambre des Députés.	25 »
H. Le Soudier, à Paris.	12 »
Cercle militaire de Laval.	12 »
Club Alpin français d'Alger	12 »
Cercle des officiers de Cao-bang.	24 »
Bosc, chef de cabinet du résid. sup. au Tonkin	12 »
J. Labbé, capitaine d'infanterie	12 »
Camille Gabiat, ancien député	25 »
Ed. Clavery, consul de France.	12 »
Le ministre des Colonies.	25 »
A. Deguy, ingénieur	50 »
Biblioth. des officiers du 103 ^e	12 »
Lieut. Monbeig, de l'inf. coloniale. Lieut. Clemençon, —	12 »
Marc Rigo, négociant à Constanti- nople.	36 »
Courtin-Hecquet, à Amiens.	20 »
Capt. Maurel, du 2 ^e étranger.	12 »
* Edmond Bapst, ministre plénipot. Lieut. F. Guerini, de l'infant. col. Aug. Sire, direct. de la Banque de l'Indo-Chine, à Pondichéry.	100 »
Dourdin, direct. de la Banque de l'Indo-Chine, à Bangkok.	12 »
Souscriptions diverses.	75 »
	452 75
Total.	3092 75

LE COMITE

LA CONFÉRENCE DE M. VAN DER BURGH

Le mercredi 24 janvier, M. Van der Burgh a donné, au siège du Comité, 21, rue Cassette, une intéressante conférence sur ce sujet : aux Indes anglaises, au Maduré, au Pendjab. M. E. Senart présidait. Avec beaucoup de charme, de verve et d'érudition, M. Van der Burgh a promené son auditoire à travers l'Inde, dans un voyage aussi agréable pour les yeux qu'instructif pour l'esprit. On a beaucoup admiré les photographies prises avec un goût très sûr et un sentiment d'art remarquable par M. Van der Burgh et M. E. Senart s'est fait l'interprète de tous en félicitant chaleureusement le conférencier et le photographe.

CONFÉRENCES SUR L'INDO-CHINE

*faites sous le patronage du Comité de l'Asie Française
et de l'Alliance Française.*

Le 9 janvier ont commencé les conférences sur l'Indo-Chine organisées sous le patronage du Comité de l'Asie Française et de l'Alliance Française par l'enseignement colonial libre. Ces conférences, qui traiteront plus spécialement de la Cochinchine et du Cambodge, ont lieu les mardis soir à 8 h. 1/2 et les vendredis après-midi à 5 heures. Six ont déjà été données : par M. Marcel Dubois sur la géographie, M. R. Blanchard sur la zoologie et sur l'hygiène et la médecine, M. H. Hua sur la botanique, M. D. Bois sur les plantes utiles et M. D. Zolla sur les conditions économiques.

Nous rappelons que nous avons mis déjà et que nous continuerons à mettre à la disposition de nos adhérents, qui nous en font la demande, des cartes pour ces conférences. Un certificat d'assiduité sera délivré gratuitement aux personnes qui auront justifié de leur présence aux conférences.

L'ANNÉE 1905 EN INDO-CHINE

On peut dire que l'année 1905 a été dominée en Indo-Chine par la double question de la défense de la colonie et de la politique indigène. La guerre russo-japonaise a posé la première avec une réalité que certaines questions, comme celle des dépôts de charbon, ont affirmée, et la seconde est apparue comme ayant une connexité très étroite avec la première. Les administrateurs de l'Indo-Chine ont compris que le meilleur moyen d'assurer la défense de ce pays était encore pour nous de nous concilier l'affection des indigènes, de façon à pouvoir compter sur eux à tout événement. Les discours qu'à diverses reprises M. Beau a eu l'occasion de prononcer ont tous insisté sur ce point.

On a continué à étudier la mise en défense de la colonie. On s'est efforcé de persévérer dans la voie qu'avait indiquée M. Doumer, alors qu'il présidait aux destinées de l'Indo-Chine. On a convoyé à diverses reprises des sous-marins et des torpilleurs des ports militaires de France dans les eaux de l'Indo-Chine, mais on ne peut pas dire que tout ait été fait au point de vue militaire. N'y aurait-il que l'échouement lamentable et la perte définitive du *Sully*, non loin des côtes de notre colonie, qu'on pourrait être encore sceptique sur l'efficacité des moyens préparés pour la défense de notre possession ? Il paraît bien, en tout cas, qu'il y a beaucoup à faire en ce qui concerne l'aménagement des arsenaux et des points d'appui de la flotte, où l'on ne trouve pas encore tout ce qui serait nécessaire à la réparation et au ravitaillement d'une marine de combat.

Pour améliorer le problème que pose la seconde question, on s'est mis assez résolument à

l'œuvre. Les critiques n'ont point été ménagées, en ce qui concerne l'établissement des monopoles du sel, de l'opium, de la noix d'arec. Ecrivains et fonctionnaires ont montré combien la vie des indigènes était troublée par ces impôts nouveaux, inquisitoriaux et vexatoires. La direction des régies financières a été confiée à un ancien résident supérieur, M. Morel, et on lui a donné pour tâche de réformer le système actuel, de façon à le rendre sinon moins onéreux, au moins plus supportable à l'indigène. Déjà l'impôt sur la noix d'arec est supprimé à partir du 1^{er} janvier de cette année. Il faut espérer, ainsi qu'on le verra d'autre part, dans un discours du gouverneur général, que la tâche confiée à M. Morel et à ses collaborateurs n'aboutira point à un échec.

Pour tenir plus efficacement l'indigène et pour avoir une certaine action sur sa mentalité, il a été créé, sur l'initiative même du gouverneur général, un journal indigène qui pourra corriger ce qu'a parfois d'outrancier ce que publient quelques journaux français et des journaux à inspiration chinoise. D'autre part, on s'efforce après les scandales dont le territoire de Quang-tcheouane a été le théâtre, de veiller à un meilleur recrutement des administrateurs et surtout de ramener à leur vrai rôle les inspecteurs civils. On a malheureusement peu fait dans cette voie. Trop d'inspecteurs des services civils sont encore immobilisés dans des fonctions sédentaires, pour lesquelles ils n'ont point été créés. On les trouve chefs de provinces, maires de villes, et ce n'est point là leur rôle. Il est de toute nécessité, si l'on veut tenir l'administration indo-chinoise en haleine de faire contrôler les différents fonctionnaires de cette hiérarchie imposante par des inspecteurs. Cette tâche est d'autant plus urgente, qu'à l'heure actuelle, il faut bien le reconnaître, nos administrateurs sont fort empêchés, malgré leur bonne volonté, de faire de bonne besogne, dans l'absence complète où ils sont, pour la plupart, de la langue de leurs administrés.

On verra, dans notre chronique de l'*Asie Française* de ce mois, que le ministre des Colonies, au cours d'instructions qu'il a remises au gouverneur de l'Indo-Chine, insiste, avec beaucoup de raison, sur la nécessité pour nos fonctionnaires d'apprendre la langue du pays où ils sont, afin de pouvoir se passer d'interprètes. On peut dire que, tant que cette connaissance ne sera pas répandue, le règne de la justice dans nos possessions indo-chinoises ne sera pas établi.

Une autre question qui se rattache étroitement à celle, plus générale, de la politique indigène, est la question de l'organisation judiciaire. Jamais pays ne fut plus mouvementé au point de vue judiciaire que cette colonie indo-chinoise. L'année 1905, à elle seule, a été marquée par plusieurs remaniements de cette organisation. Tout dernièrement, on a introduit, parmi les juges de la cour criminelle d'Hanoï, des assesseurs indigènes. Cette mesure, inspirée de la formule nouvelle de politique d'association, ne peut pas être critiquée, mais elle n'est pas en

corrélation avec un décret antérieur de la même année, qui a supprimé les peines corporelles en Indo-Chine. Là, on a fait fausse route. On s'est trop préoccupé d'appliquer, en ce pays qui a une mentalité bien personnelle notre sentimentalisme de France, et il arrivera que le résultat obtenu sera probablement tout contraire à celui espéré. En matière de justice, nous avons trop négligé les tribunaux et les peines indigènes et c'est là, de l'avis de beaucoup de bons observateurs, l'une des causes de l'insécurité de nombre de régions.

Ce qu'on a fait en matière de justice, on l'a fait aussi en matière administrative; on a trop oublié que l'on avait sous la main en Indo-Chine une administration dont on pouvait user, des chefs, des mandarins et un organisme tout particulier, la commune annamite. On a fait table rase de ces autorités et de ces institutions pour faire de l'administration directe. Aujourd'hui, on s'efforce de faire machine en arrière, de conserver ou de ressusciter les institutions anciennes; on revient, sous le nom de politique d'association, à ce qui n'est, ou ne devra être — sous peine de se tromper encore — que la saine et vraie doctrine d'un gouvernement de protectorat.

L'idée qu'il n'est point de salut, en dehors d'une assimilation avec ce qui existe dans la métropole, a produit de lamentables effets dans l'organisation de la justice. Cela n'a point suffi à nous corriger de ce défaut et, au cours de l'année 1905, on se préoccupait de rien moins que d'appliquer en Indo-Chine notre loi métropolitaine sur les accidents du travail. Devant les protestations qui se sont élevées, tant dans les Chambres d'agriculture qu'à la cour d'appel de l'Indo-Chine, il est probable qu'on renoncera à ce projet; mais on devait le signaler pour montrer que si, en matière de politique indigène l'année 1905 marque un retour à la raison, on n'en note pas moins, durant les douze derniers mois, des vellétés de ne point abandonner des théories qui ont pourtant fait bien du mal à notre œuvre colonisatrice.

Les préoccupations politiques qu'avait fait naître le grand conflit russo-japonais n'ont eu, en somme, qu'un effet plutôt excellent pour notre politique en Indo-Chine. Si on a craint un moment que les succès des Japonais sur les Russes ne vinsent fomenter la révolte dans les populations jaunes de l'Indo-Chine, ces craintes ont été vaines et elles n'ont eu pour résultat que de nous faire envisager avec plus de netteté l'attitude que nous devons avoir à l'égard de ces populations. Leur loyalisme, que tant de causes battent en brèche, avait pourtant, au cours de cette année 1905, une raison de plus de s'effriter. 1904 avait été une année calamiteuse au point de vue des typhons, cyclones et inondations. 1905 n'a pas été plus favorisée. Les récoltes ont été détruites en nombre de provinces et des populations considérables ont été réduites à la misère. Le rapporteur du budget des colonies pour 1906, M. Le Hérisse, constate qu'il est consolant de voir la patience et l'ardeur au travail dont firent preuve les populations annamites ainsi que l'extraordi-

naire rapidité avec laquelle, grâce à leurs efforts, le pays a pu se relever de tant de ruines, et il a raison. Malgré ces circonstances malheureuses, les recettes du budget indo-chinois ont été satisfaisantes et la caisse de réserve, très abondamment pourvue, a pu faire face aux insuffisances de ressources provenant soit des dégrèvements d'impôts, soit du produit des douanes et régies, soit des dépenses exceptionnelles nécessitées par la réfection des voies ferrées, après les dégâts dus aux intempéries.

Ces voies ferrées continuent à s'étendre. On a émis, au cours de l'année 1905, la dernière portion, soit 80 millions de francs, de l'emprunt de 200 millions autorisé par le Parlement, sous le gouvernement général de M. Doumer. Cette émission, en obligations 3 0/0, s'est faite au taux de 480 francs (1) et a obtenu un très vif succès. Sur cet emprunt on a construit jusqu'à présent les lignes suivantes : ligne de Haiphong à Laokay, 381 kilomètres, 54.000.000 de francs ; ligne de Hanoï à Vinh, 326 kilomètres, 33.800.000 francs ; ligne de Tourane à Hué, 105 kilom., 17.700.000 fr., ligne de Saïgon à Tanlinh, 132 kil., 12.700.000 fr. Les crédits prévus pour la construction de ces lignes n'ont pas été sensiblement dépassés, ce qui est déjà un résultat à noter, car le fait est exceptionnel dans l'histoire économique de nos colonies. Sur la dernière tranche de l'emprunt de 200 millions, qui vient d'être émise, 680 kilomètres doivent encore être construits ; 625 autres kilomètres ont, de plus, été étudiés. L'impulsion donnée par M. Doumer, en matière de travaux de chemins de fer, ne s'est donc pas ralentie et l'Indo-Chine commence à être pourvue d'un réseau ferré qui fait déjà figure. Les résultats partiels obtenus par les voies nouvelles sont aussi satisfaisants. On sait d'ailleurs que les indigènes, en Indo-Chine aussi bien qu'en Afrique Occidentale, sont très friands de ce mode de transport et que l'élément dû au trafic des voyageurs n'est point négligeable. Quant au commerce indo-chinois, il va se développant presque chaque année. Les intempéries ont évidemment quelquefois sur lui des influences fâcheuses ; mais il n'en demeure pas moins que les possibilités économiques de ce pays sont de plus en plus mises à profit. Quand on sera parvenu à donner aux transactions un instrument monétaire convenable, le commerce et l'industrie se développeront plus rapidement encore. Il est certain que les oscillations très amples du cours de la piastre qui, vers janvier 1903, était au-dessous de 2 francs et qui, aujourd'hui, dépasse 2 fr. 60, ne sont point une bonne condition pour attirer en Indo-Chine les capitaux et pour y faciliter les entreprises à longue échéance. Quand la piastre sera stabilisée au cours possible, semble-t-il, de 2 fr. 50, il y aura là, pour ce pays, un nouvel élément d'activité économique. C'est l'un des problèmes actuels les plus urgents à résoudre.

(1) Voir à ce sujet, dans le numéro d'octobre 1905, l'article de M. Franconie sur l'emprunt indo-chinois.

Il en est un autre encore que, dans la fièvre de travaux publics, fièvre salubre d'ailleurs, qui s'est emparée, il y a quelques années, de l'administration indo-chinoise, on a laissé peut-être un peu trop de côté, celui des irrigations qui mérite une attention plus soutenue que par le passé.

Quand ces deux problèmes seront en bonne voie de solution, on tiendra en mains les principaux éléments de l'essor économique de l'Indo-Chine.

Tout compte fait, on peut dire que l'année 1905 a été pour l'Indo-Chine une année d'examen de conscience. On a assez courageusement vu les défauts de notre œuvre, et sans qu'on puisse dire qu'on soit arrivé à la contrition parfaite, notamment en ce qui concerne la théorie de l'assimilation, on paraît avoir pris la résolution de les corriger. Comme le passé n'est pas, il s'en faut, des plus affligeants et que, s'il reste encore beaucoup à faire ou à corriger, des résultats très tangibles ont été obtenus dans l'ensemble des pays qui composent l'Indo-Chine, on peut d'autant plus résolument se mettre à l'œuvre pour obtenir mieux encore.

EDOUARD PAYEN.

LA

SITUATION DE L'INDO-CHINE

DISCOURS DE M. BEAU

Au Conseil supérieur, le 11 décembre 1905.

A l'ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur qui a eu lieu le 11 décembre 1905, M. Beau, retour de France, a prononcé un discours auquel nous avons fait allusion dans notre dernier bulletin, et que nous reproduisons ici en grande partie.

Messieurs,

Le Conseil supérieur de l'Indo-Chine puise dans l'adjonction des membres élus de la colonie une autorité dont se réjouiront tous ceux qui, comme moi, pensent que les colonies doivent évoluer dans le sens de la plus large autonomie et que le contrepoids de l'autorité gouvernementale doit être cherché sur place dans les conseils locaux fortement constitués. J'appelle de tous mes vœux le moment où le développement de l'instruction dans ce pays permettra d'augmenter le nombre des représentants indigènes capables de prendre part à nos délibérations.

La question de la défense de l'Indo-Chine est étroitement liée à celle de la politique indigène. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que, sans le concours dévoué des populations, cette défense exigerait de la part de la France des sacrifices hors de proportion avec le but qu'elle s'est proposée en constituant son empire d'Extrême-Orient. Une bonne politique indigène doit nous procurer ce concours indispensable.

Cette question a fait l'objet de nombreux entretiens avec

M. le Ministre des Colonies, J'ai été heureux de me trouver en complet accord avec lui et de recevoir avant mon départ les instructions les plus formelles sur ce point.

La politique d'association ! Cette parole généreuse dont le retentissement a été si grand en Indo-Chine s'est fait entendre à son heure, non pas, comme quelques-uns ont paru le croire, pour ouvrir une ère nouvelle, mais pour rappeler à tous les principes sur lesquels la République a voulu fonder l'expansion coloniale de la France.

Pour ceux qui connaissent l'histoire de la politique coloniale française, c'était comme l'écho, à vingt ans de distance, du magnifique discours que Paul Bert prononçait en 1885 devant la Chambre et où il opposait en termes éloquentes la politique de protectorat à la politique de conquête et de domination.

Les principes proclamés par Paul Bert en 1885, et qu'il vint ensuite appliquer ici au prix de sa vie, n'ont jamais été perdus de vue et sont encore aujourd'hui la règle de notre administration en Annam et au Tonkin.

En Annam, le mandarinat annamite subsiste, tel que nous l'avons trouvé. Le Résident contrôle, mais les autorités provinciales indigènes continuent à exercer sous la direction du Comât et des Ministères les attributions qui leur sont dévolues par les Lois du Royaume.

Les améliorations que comporte ce régime en Annam ont trait, d'une part, à l'instruction des mandarins et de l'autre au développement économique du pays,

Les mandarins n'ont d'autre culture que la culture classique chinoise. Ils n'ont pas jusqu'ici reçu même les éléments de nos connaissances usuelles, et l'ignorance dans laquelle ils sont demeurés est une cause profonde de malentendus et de défiance à notre égard.

Les quelques améliorations apportées depuis deux ou trois ans à l'enseignement public sont peu de chose en comparaison de ce qui reste à faire. Mais le nombre des écoles ne peut croître que lentement, selon les disponibilités du budget local, au fur et à mesure de la création d'un personnel enseignant digne de ce nom.

Nos efforts doivent porter tout d'abord sur la formation de bons mandarins. J'espère que nous pourrons y arriver assez rapidement en perfectionnant l'École du Quoc-hoc de Hué par laquelle doivent passer tous les fonctionnaires indigènes. Ces établissements doivent devenir une véritable école d'administration.

Mais nous ne pouvons attendre les lointains effets de ces réformes dont profiteront les nouvelles générations ; je me suis donc préoccupé des moyens de modifier chez les mandarins actuellement en fonctions l'état regrettable d'ignorance dans lequel se trouvent la plupart d'entre eux. C'est le but de l'envoi en France, chaque année, à partir de 1906, de mandarins du Tonkin et de l'Annam choisis parmi les mandarins les mieux notés qui, sous la direction de fonctionnaires français judicieusement choisis, visiteront les principaux centres de l'activité française. Je crois que cette grande leçon de choses sera capable de modifier profondément les sentiments d'un grand nombre d'entre eux et que la vue de tant de merveilles du génie de la France contribuera puissamment à l'œuvre de rapprochement que nous souhaitons.

Il n'est pas douteux que le vieil esprit conservateur qui prédomine encore en Annam se modifie de jour en jour à mesure que des communications plus faciles s'établissent entre les centres français et les provinces reculées demeurées si longtemps presque sans communication avec le reste du monde. Mais cela ne suffit pas et, en même temps que nous créons les grandes artères destinées à vivifier le pays, il est bon de donner au peuple des campagnes des preuves directes, tangibles, de l'intérêt que nous lui portons. Pour cela, il convient qu'une part de plus en plus

considérable des divers budgets indo-chinois soit affectée à des travaux d'utilité agricole ; il faut en même temps associer les indigènes, dans la mesure la plus large, à la préparation de ces projets de travaux. La création de budgets provinciaux, aujourd'hui établis dans toutes les provinces de l'Annam, avec assemblées des notables, a marqué un premier pas dans ce sens. Il faut se servir de cette institution nouvelle pour faire connaître à la population, par l'intermédiaire de ses mandataires réunis le plus souvent possible, tous les travaux en cours d'exécution ou en projet : non seulement ceux qui sont exécutés pour le compte des budgets provinciaux ou du budget local, mais encore les grands travaux payés par le budget général.

Le projet qui vous est soumis, portant réglementation du service des Travaux publics, a été préparé dans ce sens.

Au Tonkin, notre ligne politique n'a pas été la même qu'en Annam et a été fortement influencée par les circonstances locales.

La nécessité où nous nous sommes trouvés de créer presque de toutes pièces un personnel de mandarins pour remplacer celui qui avait été en grande partie dispersé par la guerre ; l'insuffisance d'autorité de ce personnel improvisé, choisi le plus souvent par les indigènes qui nous avaient aidés dans la conquête ; l'obligation d'exercer une surveillance active sur les bandes qui ont subsisté si longtemps dans diverses régions ; le nombre croissant des colons français, répandus à travers le pays, tout cela concourait à faire créer auprès de l'administration indigène, conservée mais affaiblie, une administration française très forte.

Le renforcement de l'administration française s'accroît encore lorsque, le pays étant pacifié, il devint nécessaire de créer une organisation financière nouvelle susceptible de produire les ressources importantes que réclamait la création de l'organe nouveau du gouvernement général et de gager les emprunts considérables destinés à l'outillage économique du pays. Dès lors, l'administration française s'habitua à prendre de plus en plus le contact direct avec la population et à considérer comme une superfétation l'intervention des mandarins dont le personnel, au moment de mon arrivée au Tonkin, se trouvait singulièrement diminué.

Il a été porté remède à cette situation ; les emplois supprimés ont été rétablis au fur et à mesure des disponibilités budgétaires. Aujourd'hui, il y a dans chaque province le personnel nécessaire de mandarins de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire.

De nombreuses et importantes satisfactions ont déjà été accordées aux mandarins : la délivrance des grades qui donnait lieu aux plus regrettables abus a été réglementée ; des mesures ont été prises pour éviter la dépréciation de ces grades, pour assurer des garanties aux mandarins en place et récompenser le mérite ; enfin, au-dessus des écoles primaires franco-annamites qui ont été ouvertes dans toutes les provinces, nous avons organisé un enseignement d'un ordre plus élevé : le collège Jules-Ferry à Nam-dinh, l'École de médecine à Hanoi, les écoles professionnelles de Hanoi et de Haiphong, enfin l'École de Hau-Bo qui vient d'être réorganisée en école d'administration et dont les cours devront être obligatoirement suivis pendant trois années par tous les futurs mandarins.

La hiérarchie mandarinale est ainsi restaurée et les institutions indigènes peuvent fonctionner d'une façon normale. Il reste à améliorer le recrutement des mandarins et celui de leur personnel, à régulariser les situations d'activité et de disponibilité, les mutations et les avancements, enfin à augmenter les soldes de façon à permettre

à tous de vivre honorablement, sans être dans l'obligation de se procurer des ressources irrégulières.

Le projet de budget du Tonkin n'a pas prévu cette augmentation. Je vous demanderai de rechercher les moyens d'incorporer cette réforme, au moins partiellement dans le budget de cette année.

Au Tonkin, comme en Annam, la politique indigène doit avoir pour base non seulement le respect des institutions du pays, mais encore l'amélioration du sort des populations. Celles du Tonkin, perpétuellement menacées, tantôt par les crues redoutables du fleuve Rouge, tantôt par des sécheresses prolongées, réclament le concours de notre science pour les défendre contre ce fléau. Si nous réussissions dans l'œuvre considérable de l'aménagement du fleuve Rouge, notre prestige serait singulièrement accru. Les travaux immenses accomplis par les indigènes pour la protection de leur pays au moyen de digues dont le développement atteint 1.200 kilomètres, représentant un déplacement de plus de 150 millions de mètres cubes de terre, témoignent de l'importance capitale qu'ils attachent à cette question.

Après les désastres causés cette année par la crue du fleuve Rouge, il est impossible de nous dérober au problème qui se pose, quelque difficile qu'en soit la solution. Une grande commission a été instituée il y a quelques mois. Je ne la laisserai pas se dissoudre comme les précédentes sans conclure. Dès qu'elle m'aura fait connaître ses résolutions, j'aviserais au moyen de passer d'urgence à l'exécution. Quel que soit le chiffre de la somme reconnue nécessaire, pour exécuter ces travaux, il sera toujours inférieur à celui des pertes que toute une population subit à intervalles malheureusement trop rapprochés.

Le dévouement et le talent de nos ingénieurs ne seront pas inférieurs à cette grande tâche dont la portée est aussi considérable sous le point de vue politique que sous le point de vue économique.

Si maintenant nous considérons les deux pays qui ont subi les premiers l'influence française, la Cochinchine et Cambodge, nous constatons que leur évolution s'est faite suivant deux modes de colonisation diamétralement opposés. Le Cambodge s'est librement placé sous la protection de la France, mais le fonctionnement du rouage délicat qu'est le Protectorat a été longtemps profondément troublé, soit par des interventions maladroites ou excessives de l'administration française, soit par des négligences ou de véritables abandons. Notre action, tantôt trop énergique, tantôt trop molle, s'accordait mal, du reste, avec le caractère ombrageux et défiant du souverain qui, pendant quarante ans, a régné sur le Cambodge.

Je ne veux pas m'attarder à rappeler l'histoire de ces quarante années. Nous avons piétiné, et les progrès obtenus ont été particulièrement lents. La situation est aujourd'hui profondément modifiée, depuis l'avènement du nouveau roi dont le règne a été marqué dès le début par d'heureuses et importantes réformes.

L'un des premiers actes du nouveau souverain fut, vous vous le rappelez, Messieurs, la promulgation d'une ordonnance supprimant les châtimens corporels, complétée tout récemment par une ordonnance, promulguée le 8 août de cette année, supprimant d'une façon générale l'emploi de la chaîne que tous les condamnés devaient constamment porter en vertu des anciennes lois.

Plusieurs ordonnances ont réglementé les attributions et le fonctionnement du Conseil des ministres, en vue de faire produire à cet organe essentiel du Protectorat un travail plus sérieux et plus utile que par le passé. Des examens d'aptitude ont été institués et rendus obligatoires pour les candidats aux fonctions judiciaires. Une commission mixte, composée de membres français et cambodgiens,

étudie la revision des codes du royaume en vue de les mettre plus en harmonie avec les idées modernes. Enfin, les fonctionnaires cambodgiens ont bénéficié, au cours de l'année dernière, d'un premier accroissement de solde qui devra être suivi de nouvelles augmentations dès que l'état du budget le permettra.

En dehors de l'enseignement traditionnel et spécial que les jeunes Cambodgiens doivent aller recevoir à la pagode, l'enseignement public franco-cambodgien n'existait pour ainsi dire pas jusqu'à ces dernières années.

Depuis trois ans ce service de la plus haute importance a été constitué de toutes pièces et se trouve actuellement en plein essor. Pnom-penh va bientôt posséder un groupe scolaire important où l'instruction sera donnée à trois degrés différents : enseignement primaire élémentaire, enseignement primaire supérieur et enseignement professionnel.

Des cours de médecine pratique et d'hygiène, d'art vétérinaire, de droit cambodgien seront faits aux élèves du cours supérieur.

La plupart des chefs-lieux de provinces ont suivi l'exemple de la capitale et dans presque tous ont été instituées des écoles primaires fréquentées dès maintenant par de nombreux élèves.

Le concours empressé que nous rencontrons auprès de Sa Majesté Sisowath a déterminé, tant à la Cour parmi les princes et les princesses que parmi les hauts fonctionnaires du royaume, un vif mouvement en faveur de l'instruction, mouvement que nous encourageons de toutes nos forces et dont nous pouvons attendre avec confiance les plus heureux résultats dans un avenir prochain.

Mais le Cambodge reste en retard au point de vue économique. Il n'a pas eu, comme l'Annam et le Tonkin, de frais de premier établissement. Il n'avait pas non plus, à beaucoup près, les ressources considérables de la Cochinchine; son modeste budget s'est trouvé encore réduit par la création du budget général. C'est pour cela qu'il n'a pu exécuter jusqu'ici les travaux pourtant si urgents que réclamait l'installation définitive du personnel administratif.

Un effort sérieux est donc indispensable pour donner à ce beau pays la possibilité de prendre l'essor dont il est susceptible.

Là, comme presque partout en Indo-Chine, la question de l'aménagement des eaux, en vue de leur utilisation agricole, s'impose en premier lieu à notre attention.

De vastes espaces encore incultes n'attendent, pour révéler leur richesse, que de l'eau et des bras.

Une brigade d'études a commencé l'année dernière la recherche des régions susceptibles d'être irriguées. Des résultats très intéressants ont déjà été obtenus. Vous en trouverez l'indication dans le compte rendu qui vous est présenté par le service de l'hydraulique agricole créé depuis deux ans.

En même temps que la question des terres irrigables, j'ai fait étudier la question de l'immigration chinoise, seule capable de mettre rapidement en valeur ces vastes régions dépeuplées. J'ai l'espoir qu'il sera possible de trouver dans le grand réservoir d'hommes qu'est la Chine de sérieux éléments de colonisation agricole. Un essai pourra probablement être tenté dans le cours de l'année prochaine et nous fixer sur le point si important pour l'avenir économique de la vallée du Mékong.

Au point de vue des moyens de transport, le Cambodge est le plus arriéré de tous les pays de l'Indo-Chine. Le rail n'a encore pénétré nulle part et toute l'activité économique du pays est, de ce fait, concentrée sur les rives de ses cours d'eau. Je crois que ce pays serait puissamment vivifié par l'exécution d'une voie ferrée qui, partant de Pnom-penh, se dirigerait vers le Nord du pays et se souderait aux voies ferrées que nous aurons à exécuter sur la

rive droite du Mékong pour suppléer au défaut de navigabilité de ce fleuve.

Les deux missions que j'ai envoyées dans cette direction ont rapporté des renseignements topographiques suffisamment précis et concluants pour donner le meilleur espoir que les travaux d'exécution de cette ligne pourraient se faire dans des conditions de facilité exceptionnelle.

En attendant l'achèvement des études de cette grande voie destinée à faire enfin sortir une grande partie du Cambodge et de Laos tout entier du néant économique où ils restent plongés par la force des choses, il est urgent que, sans tarder, nous mettions à la disposition du Cambodge les fonds strictement indispensables pour exécuter dès maintenant les travaux destinés à l'installation des diverses administrations françaises et indigènes. Un projet m'avait été soumis à ce sujet avant mon départ, comportant des prélèvements annuels sur la caisse de réserve. Après en avoir entretenu le Ministre, j'ai, sur sa demande, fait remettre le projet à l'étude, afin qu'il y soit fait une part à un certain nombre de travaux d'utilité agricole.

Les efforts que nous ferons au Cambodge ne peuvent manquer de produire les meilleurs résultats.

La nation cambodgienne a conscience de l'immense service que nous lui avons rendu. La France, en 1863, a sauvé, par son intervention opportune, la nationalité khmère de la ruine dont elle était menacée d'un côté par l'invasion annamite, de l'autre par l'invasion siamoise. Nous devons achever notre œuvre en donnant à ce peuple, qui nous est profondément dévoué, le moyen de s'élever rapidement à un degré supérieur de richesse et de civilisation.

Je viens de vous montrer, Messieurs, comment, sous le régime de l'Administration indirecte, la France avait pu, sans difficultés et à peu de frais, gouverner le Cambodge pendant quarante ans. En Cochinchine, les circonstances ne nous ont pas permis d'agir de même. Il convient de le rappeler à ceux, Français et Annamites, qui, oubliant l'histoire de ce pays, reprochent aux organisateurs de la Cochinchine d'avoir délibérément mis de côté l'élément indigène pour créer une colonie de fonctionnaires français. Nous n'avons pas chassé les mandarins de ce pays. Ce sont les mandarins qui, par ordre de la Cour, l'ont déserté dans l'espoir que les vainqueurs, rebutés par la tâche ingrate d'organiser un pays ruiné par la guerre et livré à l'anarchie, abandonneraient leur conquête d'un jour.

Mais ces difficultés n'ont pas arrêté le génie d'expansion de notre race. Le corps d'occupation put trouver, dans son sein, une pléiade de jeunes officiers de toutes armes, enthousiastes et généreux, qui, du jour au lendemain, devinrent les mandarins de la Cochinchine et remplacèrent, pour ainsi dire au pied levé, tous les disparus, chacun dans sa fonction. Le peuple de Cochinchine put voir bientôt qu'il n'avait rien perdu au change. L'anarchie ne tarda pas à disparaître. L'ordre et la paix, LA PAIX FRANÇAISE, furent désormais assurés. Et peu à peu une organisation administrative complète se constitua.

La Cochinchine doit garder un souvenir reconnaissant à ces ouvriers de la première heure, marins et soldats, administrateurs et inspecteurs, qui ont jeté les bases d'une organisation dont la France a le droit d'être fière et qui se perfectionne chaque jour grâce aux efforts éclairés des administrateurs actuels, dignes continuateurs des précieuses traditions de leurs aînés. Que dans ce travail incessant de perfectionnement des institutions propres à la Cochinchine, ils ne perdent jamais de vue que la France veut, avant tout, être l'éducatrice des peuples placés sous son égide. Le but qu'elle assigne à son expansion coloniale

n'est ni une vaine gloire militaire ni un profit matériel.

Et c'est pourquoi, Messieurs, elle nous ordonne impérieusement de prêter l'oreille à toute voix qui réclame un progrès ou se plaint d'un déni de justice.

M. le Lieutenant-Gouverneur s'est fait l'écho des plaintes de la Cochinchine. Il a tracé de ce pays, à diverses reprises, soit dans ses rapports, soit dans ses discours, un tableau que, pour ma part, je trouve un peu chargé.

M. le Lieutenant-Gouverneur attribue le malaise qu'il signale courageusement à trois causes principales qu'on pourrait appeler « les trois insuffisances » : l'insuffisance de justice, l'insuffisance de personnel indigène et enfin l'insuffisance de moralité due à la suppression des écoles de caractères.

Tout le monde, Messieurs, rend hommage à la science et au dévouement de nos magistrats, mais tout le monde s'accorde aussi à reconnaître qu'ils ne peuvent suffire à la tâche démesurée qui leur est dévolue.

« Il faudrait augmenter — dit M. le Procureur général dans un rapport qu'il m'a adressé à ce sujet — le nombre des tribunaux qui sont trop chargés et trop éloignés des justiciables. Les quatorze circonscriptions judiciaires de la Cochinchine s'étendent sur une superficie de 6 millions d'hectares, soit, pour chacune d'elles, une moyenne de 430.000 hectares, c'est-à-dire la superficie d'un département français. Certains tribunaux ont, comme celui de Mytho, 500.000 justiciables et comprennent plusieurs provinces. Avec les lenteurs et les difficultés de communications, l'action de la justice, dans une grande partie du territoire, est absolument incertaine. Il faudrait donc des juges européens dans tous les chefs-lieux de province avec, j'en suis d'avis, des tribunaux de paix et de police indigène dans les principaux villages. »

La lacune signalée par M. le Procureur général va pouvoir être bientôt comblée : grâce à la libéralité du Conseil colonial, un cours de droit à l'usage des futurs juges de paix indigènes va être ouvert à Saïgon.

Mais j'incline à penser que la réforme est insuffisante et j'ai demandé à M. le Procureur général, dont j'apprécie hautement l'esprit libéral, d'examiner la question des assesseurs indigènes admis aujourd'hui pour certaines juridictions, et qui pourraient sans doute l'être pour les autres. Cette question sera étudiée en même temps que celle des diverses procédures dont la simplification paraît désirable.

L'insuffisance du personnel indigène est attribuée par M. le Lieutenant-Gouverneur à l'insuffisance des soldes. Il est vrai que les traitements des fonctionnaires indigènes n'ont suivi ni la dépréciation de la piastre, ni l'augmentation de la cherté de la vie, et je ne puis que féliciter l'administration locale de l'effort qu'elle vient de faire pour mettre fin à cette situation regrettable depuis longtemps signalée. Mais je crains que cette mesure, légitime en soi, ne produise pas les effets qu'en attend M. le Lieutenant-Gouverneur. Je crois qu'il se trompe en attribuant l'infériorité du personnel de l'administration indigène à la médiocrité des traitements. Les fonctions publiques, quelque mal rétribuées qu'elles fussent, ont été en tout temps activement recherchées par les Annamites, moins pour l'argent, malgré les profits illicites sur lesquels autrefois le gouvernement annamite fermait les yeux que pour la considération dont jouit celui qui possède une part de pouvoir et d'autorité.

Eh bien, Messieurs, c'est la considération beaucoup plus que l'argent, qui, à mon sens, fait défaut aux fonctionnaires indigènes de Cochinchine ; de mauvais choix ont fréquemment mécontenté la population, les grades élevés ont été trop souvent distribués à la légère, les attributions du personnel indigène sont mal définies, sa situation est médiocre.

Il me semble donc qu'en même temps qu'il sera procédé

au relèvement des soldes, il conviendrait de réorganiser l'administration indigène, de fixer par provinces le cadre des fonctionnaires nécessaires, de déterminer leurs attributions, de définir leur situation vis-à-vis de l'administrateur et de ses collaborateurs français, ainsi que des divers autres agents de l'administration.

Et par dessus tout, il faut que les administrateurs, pénétrés du rôle que la République entend leur faire jouer vis-à-vis des populations protégées, s'appliquent à faire participer, dans la plus large mesure, les fonctionnaires indigènes à leur besogne administrative. Certes, il est plus simple de régler soi-même une question et de donner un ordre vite conçu, vite exécuté. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes non seulement des administrateurs, mais des initiateurs, qu'il ne suffit pas de donner l'ordre le meilleur, qu'il faut encore être compris et approuvé par ceux auxquels on commande.

En ce qui concerne l'insuffisance de moralité, je suis pleinement d'accord avec M. le Lieutenant-Gouverneur sur la fâcheuse influence qu'a eue sur la moralité publique la suppression de l'étude des caractères chinois. Je me suis déjà expliqué sur ce point. Le nouveau programme d'enseignement au Tonkin comprend l'enseignement des caractères et place les maîtres qui les enseignent sous l'autorité résidentielle.

En Annam, l'enseignement des caractères est partout pratiqué également. Rien n'empêcherait, ce me semble, la Cochinchine de procurer à la population indigène l'enseignement qu'elle demande.

Il serait facile de réaliser cette réforme si les budgets des villages et les budgets provinciaux consentaient à faire un léger effort. Les professeurs de caractères ne manquent pas en Annam. La question peut donc être facilement résolue par l'administration locale.

..

Je ne saurais clore ce trop rapide examen des questions de politique indigène sans dire un mot de la question des impôts indirects dont l'introduction dans ce pays a soulevé de vives critiques.

Le chiffre des impôts payé par les indigènes ne soulève pas de protestation. L'impopularité de certaines taxes vient de leur mode de perception. Coïncidant avec l'établissement du budget général et l'émission d'un grand emprunt, l'organisation des régies en particulier s'est ressentie de la nécessité d'en obtenir rapidement un rendement considérable et d'accroître chaque année ce rendement pour faire face à des besoins croissants. L'esprit de fiscalité a prévalu sur toute autre considération.

Vous savez, Messieurs, que je me suis efforcé depuis trois années d'atténuer autant que possible, dans la pratique, la rigueur d'un système que je n'avais pas institué, mais qu'il était de mon devoir d'appliquer loyalement.

Est-il possible d'y introduire des modifications plus importantes susceptibles de rendre les taxes indirectes moins impopulaires ?

J'ai longuement conféré de ces questions avec M. le ministre des Colonies.

Une première réforme nous est apparue immédiatement réalisable. L'impôt sur la « noix d'arec » disparaît du budget de 1906. Cette réforme sera, je l'espère, vivement ressentie par la population indigène qui verra dans ce premier acte la preuve de la sincérité de nos intentions.

Vous aurez, Messieurs, à vous prononcer sur les propositions qui vous sont faites pour combler le déficit causé par cette suppression.

En ce qui concerne les autres taxes, il a été décidé qu'une enquête approfondie serait faite aussi rapidement que possible.

En proposant au choix de M. le Ministre un Résident supérieur pour faire cette enquête, j'ai entendu marquer

bien nettement le sens libéral dans lequel elle doit être poursuivie. S'il n'est pas possible d'oublier les exigences du budget, il sera tenu très largement compte des exigences de la politique indigène. Cette enquête déjà commencée sera longue, minutieuse, complète. Il faut donner à celui qui en est chargé tout le crédit nécessaire. Je tiens à remercier ici M. Morel d'avoir bien voulu accepter cette lourde tâche.

J'ai le ferme espoir que nous arriverons à des solutions satisfaisantes et que l'impôt indirect sous ses formes principales : opium, alcool, sel, tabac, allumettes, pourra être organisé sans vexations pour la population indigène et sans mécomptes pour le budget.

Je fais l'appel le plus énergique à tous les fonctionnaires, non seulement aux fonctionnaires français des Services civils et des Douanes dont l'accord doit être absolu, mais encore aux fonctionnaires indigènes dont le concours nous est indispensable. Il dépend d'eux le plus souvent de rendre inutile par leur vigilance l'intervention des agents de la Régie et les répressions qui s'ensuivent.

Que chacun se pénétre de l'importance de cette question et sache faire abstraction de ses idées personnelles. Le succès est à ce prix.

..

Un dernier mot, Messieurs.

Le corps des fonctionnaires français forme la clé de voûte de cet édifice de politique indigène dont je viens de vous montrer les grandes lignes. Qu'il s'agisse d'administration, d'enseignement, de travaux publics, d'impôts, partout où un agent de l'une de ces administrations est en contact avec l'indigène, il faut qu'il puisse et qu'il sache garder la tenue qui convient à sa qualité de fonctionnaire français. Et si les différentes administrations ont le devoir d'exiger de leurs agents une tenue et une conduite irréprochables, elles ont par contre le devoir de ne jamais placer ceux qui les servent dans l'impossibilité de tenir leur rang.

L'Indo-Chine offre de belles situations à la plupart de ses fonctionnaires et grâce à cela elle possède un personnel excellent. Mais pour que nous puissions rémunérer largement nos fonctionnaires, il faut nous garder d'en accroître le nombre inconsidérément. Toutes les Administrations doivent donc éviter de céder à la tentation d'accueillir à des prix dérisoires le personnel trop nombreux qui occupe les emplois inférieurs. Un premier effort a été fait pour relever les soldes les plus médiocres dans les diverses administrations; nous devons tendre à supprimer complètement dans l'avenir ces petits emplois dont les titulaires ont peine à vivre.

Les fonctionnaires français doivent être une élite. J'ai essayé de définir devant vous le rôle d'initiateurs, d'éducateurs, qu'ils doivent jouer vis-à-vis des indigènes. Ils doivent donc posséder une culture aussi développée que possible. Il faut que ce pays qui a toujours été dirigé par la classe lettrée reconnaisse chez ceux qui le gouvernent aujourd'hui une instruction et une éducation supérieures. C'est à ce prix que le protecteur peut obtenir du protégé le respect que celui-ci lui doit. Le respect n'est plus alors l'acte de contrainte imposé au plus faible au nom d'une prétendue supériorité de race, mais l'hommage spontané de la déférence qu'une tradition toujours vivante dans les pays d'Extrême-Orient impose, comme un devoir social, à l'élève envers le maître qui l'a instruit.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LE PORT D'ADEN

ET LES

INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LA MER ROUGE

Presque tous les navires qui sillonnent la mer Rouge touchent le port d'Aden. Mais cette ville n'est pas seulement le relai, l'escale obligatoire à la sortie ou à l'entrée de la plus grande route maritime du monde; autour d'elle, en effet, est en quelque sorte, concentrée la vie économique d'une partie importante de la côte orientale d'Afrique, du territoire de la présidence de Bombay et de l'Arabie (1). A cause d'elle, on a l'impression quand on traverse ces parages, que la mer Rouge est un lac anglais. Pourquoi? La France n'occupe-t-elle pas juste en face, à 130 milles de là, à Djibouti sur la côte d'Afrique, une position également excellente au point de vue géographique?

Nous nous proposons d'étudier ici l'importance d'Aden; de rechercher les raisons de sa primauté économique; d'examiner enfin si la concurrence de Djibouti ne pourrait pas quelque jour diminuer la valeur de sa position privilégiée.

I

Il n'existe pour ainsi dire pas un seul document français intéressant et actuel sur Aden. Notre département des Affaires étrangères possède seulement dans ses archives deux petits rapports d'une page chacun pour les années 1901 et 1903. On a supprimé en 1904 le consulat de France pour ne laisser subsister qu'une agence consulaire. Pourtant il ne faudrait pas oublier que ce port commande la route de Madagascar et de l'Indo-Chine, aussi bien que celle de l'Inde.

Nous nous en rapportons à peu près uniquement, du moins pour les statistiques, à l'excellente publication anglaise du ministère de l'Inde (2): « Report on the trade and navigation returns of Aden. »

Le mouvement des affaires, importations et exportations, atteignait pour 1904 le chiffre de 403.353.678 roupies (175.901.252 francs) (3). Ce trafic se divise en trois catégories :

	Roupies.
Commerce avec l'étranger.....	77.626.675
Commerce avec l'Inde.....	21.075.670
Commerce avec l'Arabie.....	4.651.433

(1) Toutefois le port d'Hodeïda fait une concurrence sérieuse à Aden pour les cafés Moka. Il est bon de remarquer en outre que le trafic de cette partie de l'Arabie est peu important.

(2) Aden est rattaché administrativement à la vice-royauté des Indes, présidence de Bombay.

(3) La roupie vaut environ 1 fr. 70.

1.369 navires marchands jaugeant 2.842.997 tonnes ont pénétré dans le port dont :

Anglais.....	704	jaugeant	1.567.300	tonnes.
Anglo-Indiens.....	153	—	307.650	—
Etrangers.....	512	—	968.097	—

Parmi ces derniers 153 jaugeant 27.278 tonnes, sont allemands; 97 jaugeant 131.665 tonnes, sont autrichiens; 136 jaugeant 136.694 tonnes, sont français.

Cette statistique ne comprend pas les 288 navires de guerre qui ont fait escale en 1904. Les boutres jaugeant en bloc 800 tonnes environ qui font du cabotage entre Aden, Berbera et Zeilah, n'entrent pas dans les chiffres ci-dessus. Ils drainent pourtant une partie du trafic, d'ailleurs très restreint de cette partie de la côte africaine, celui de Djibouti excepté.

Les importations d'Aden atteignent le chiffre de 58.011.217 roupies: elles sont ainsi réparties :

	Roupies.
Importations étrangères.....	38.362.038
— anglo-indiennes.....	16.315.127
— de l'Arabie.....	3.334.052

Voici les principaux articles :

Coton et cotonnades, en très grande partie d'origine américaine: 40.195.148 roupies.

Peaux, provenant de Djibouti et de l'Ethiopie pour une valeur de: 1.387.000 roupies, 6.064.958 roupies.

Café, provenant d'Ethiopie surtout et du Harrar pour une valeur de 1.800.000 roupies environ et vendu comme moka quelle que soit sa provenance: 644.360 roupies.

Charbon (anglais de Cardiff): 4.224.551 roupies.

Or et argent monnayés: 6.160.000 roupies.

Grains, farines, environ: 6.500.000 roupies.

Les autres produits très nombreux consistent surtout en provisions de toutes sortes, beurre, œufs, jambon, etc., (1.200.000 roupies); sucres (150.000 roupies); bœufs (500.000 roupies); tabac (1 million de roupies). Aden ne se ravitaille pas par terre.

Les exportations d'Aden atteignent le chiffre de 45.342.461 roupies, ainsi réparties :

Coton et cotonnades: 9.009.181 roupies, dont une partie valant 2.872.206 roupies est réexpédiée à Djibouti pour être vendue en Abyssinie et dans les pays Gallas.

Peaux brutes: 6.592.583 roupies vendues comme marchandise de retour aux Américains porteurs du coton et des cotonnades.

Café: 7.509.698 roupies.

Charbon: 4.712.403 roupies.

Or et argent monnayés: 6.503.690 roupies.

Grains, environ: 5 millions de roupies.

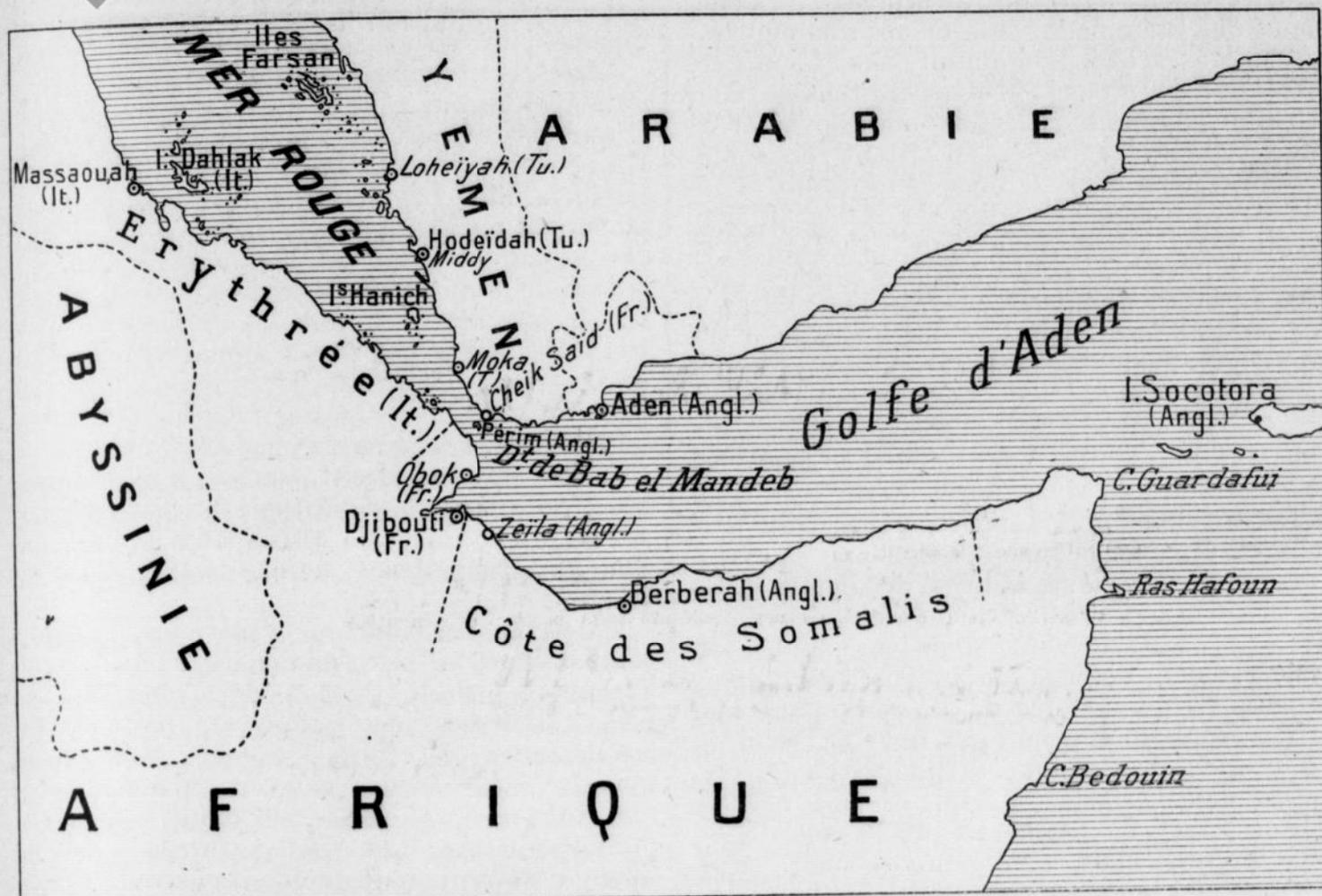
Il ne faut point s'étonner de la quantité relativement faible de charbon importée et exportée. Beaucoup de navires se ravitaillent à Périm. Le nombre total des vapeurs qui touchèrent Périm en 1904 pour embarquer ou débarquer du charbon est en effet de 421, tandis que dans le même laps

de temps, sur 1.369 navires de commerce qui entrèrent dans le port d'Aden, 218 seulement y firent leur charbon.

Les chiffres précédents montrent :

- 1° Qu'Aden n'est pas le très grand dépôt de charbon que l'on croit;
- 2° Que ce port est un lieu de passage, car il ne tire pas son importance de son commerce avec l'Arabie, mais des marchandises importées de l'étranger et immédiatement reexportées;
- 3° Que les deux tiers de navires qui fréquentent

quement des marchandises, même du charbon, se font à l'aide de bateaux plats; il n'existe ni jetée, ni magasins de quelque importance, ni même grand matériel. En 1901, le gouvernement de Bombay chargeait une commission d'étudier les améliorations qu'il y avait lieu d'apporter au port et à l'outillage du port d'Aden dont l'installation reconnue insuffisante ne répondait pas aux exigences de la grande navigation. Après examen de la situation, la commission déclara qu'il convenait d'approfondir le port et de construire une



Aden et les deux tiers du tonnage sont anglais ou anglo-indiens;

4° Qu'Aden est le véritable centre d'importation et d'exportation de l'Ethiopie. Djibouti joue seulement le rôle de point intermédiaire; en effet, la valeur totale des produits, objet du commerce d'importation et d'exportation de Djibouti, n'atteint pas 7 millions de roupies: or les marchandises qui transitent par Aden, à destination ou venant de Djibouti, représentent 6.059.206 roupies.

II

Quelles sont donc les raisons de cette importance économique? Aden possède un port naturel assez vaste, la baie a 13 kilomètres de large sur 6 kilomètres de long, mais elle est peu profonde. Les navires mouillent à trois quarts de mille par un fond de 8 mètres, à un mille et demi par un fond de 9 mètres. Les grands croiseurs et les cuirassés doivent jeter l'ancre à une plus grande distance de la côte. L'embarquement et le débar-

jetée permettant l'accostage des plus grands navires. Comme on ne disposait pas de ressources locales, on fit appel au gouvernement impérial. Le gouvernement de Bombay sollicita une subvention de 2 millions de francs « pour l'exécution de travaux dont la marine de guerre britannique tirerait le plus grand profit ». Mais, comme en 1900, l'amirauté refusa d'accorder les crédits nécessaires pour créer à Aden le port intérieur vaste et profond où les cuirassés et les grands croiseurs auraient trouvé un abri sûr, sous le prétexte « qu'il existait des besoins plus urgents et auxquels il convenait de réserver la préférence sur une entreprise qui ne pouvait, au point de vue stratégique, être considérée comme pressante ».

Le charme d'une vie facile dans une ville agréable ne retient pas sans nul doute les commerçants en cet endroit stérile. Une mer d'un bleu gris aux reflets parfois roses, un ciel bleu, d'un bleu cruel sur lequel se détache trop nettement, sans demi-teintes et sans nuances, un rocher percé, ajouré, truqué, machiné; en bas, d'un

côté Steamer-Point, de l'autre la ville arabe; entre les deux quelques maisons basses de fonctionnaires ou d'officiers; pas un arbre, pas un brin d'herbe, de la pierre et du sable, un climat torride (1); voilà Aden. Une description plus longue serait inutile; rappelons seulement deux détails; les Anglais ont dû importer même de la terre, et chaque jour, six condenseurs distillent l'eau de mer nécessaire aux 40.000 habitants.

L'antiquité de cet établissement explique en partie sa prospérité. Depuis de longs siècles, l'histoire d'Aden est mêlée à l'histoire de la presqu'île Arabique et de l'Ethiopie. Les Ethiopiens s'en emparèrent en 525; en 575, ils en furent chassés; puis les Turcs l'occupèrent en 1538 et la perdirent en 1630; des sultans locaux se le disputèrent jusqu'en 1838, date à laquelle les Anglais en prirent possession. Le nom d'Aden a été de tous temps connu et répété chez les peuples voisins de la mer Rouge. Depuis le XVI^e siècle, Aden avait l'avantage de se dresser à l'extrême pointe de l'Asie presque civilisée, à l'entrée de l'Océan sur la route des Indes, en face d'un continent dont les Somalis et les Dankalis occupaient les côtes et qui — les Ethiopiens étant confinés dans leurs montagnes — paraissait endormi. Seuls quelques boutriers arabes se hasardaient pour aller chercher, dans quelques baies du rivage africain, du café venu du Harrar et des peaux apportées des hauts plateaux en échange de quelques étoffes.

De riches négociants indiens de Bombay, de Kurrachee et de Calcutta avaient établi des comptoirs à Aden. Lentement, silencieusement, avec mystère, depuis l'occupation anglaise, les Indiens drainèrent le commerce de l'Arabie dont une partie s'écoule maintenant par Hodeïda, celui de la côte orientale d'Afrique. Ils fondaient des succursales dans le Harrar, à Addis-Abbeba, mais la maison principale demeurait sur la côte d'Asie parce qu'Aden était la ville intermédiaire entre l'Afrique et l'Inde, un anneau de la chaîne qui les reliait à leur patrie.

A cela s'ajoutait l'influence sans cesse croissante de l'Angleterre dans ces parages. Le percement du canal de Suez ouvrait la route des Indes à une époque où nous n'avions en Extrême-Orient que des intérêts relativement minimes et où nous n'occupions pas Madagascar. La mer Rouge était le grand chemin britannique de Bombay, de Calcutta, de Madras, quinze ans avant d'être la voie française du Tonkin, de l'Indo-Chine, vingt-cinq ans avant d'être celle de Madagascar devenue notre colonie. Le commerce d'Aden qui atteignait seulement 9 millions de roupies en 1855, dépassait 65 millions en 1883, époque à laquelle on essayait de fonder à Obock le premier port français de la mer Rouge, où nous allions commencer à pénétrer sérieusement en Extrême-Orient. Les navires étrangers fréquentaient le port anglais parce qu'il n'en existait pas d'autre. Mal satisfaite de l'expérience d'Obock, la France s'établissait à Djibouti en 1892 et aujourd'hui, tandis

qu'Aden possède au moins deux banques importantes (1), Djibouti n'a pas un seul établissement financier.

En vérité, ce qui fait l'importance d'Aden, c'est uniquement sa qualité de port anglais habité par une clientèle indienne, escale sur la route de la plus belle des colonies anglaises, fréquentée par des navires dont le plus grand nombre est anglais.

III

Le port français de Djibouti concurrencera-t-il, quelque jour, sérieusement celui d'Aden?

Certes, la situation géographique de Djibouti est aussi bonne que celle d'Aden, son point symétrique, par rapport au détroit de Bab-el-Mandeb. Un peu plus de cent milles séparent seulement les deux villes. La rade de Djibouti est incontestablement meilleure que la rade d'Aden et bien abritée par la chaîne des hauteurs qui dominent la baie de Tadjoura. Les navires peuvent mouiller à trois quarts de mille de la côte, par un fond de 10 mètres et à un peu plus d'un mille par un fond de 14 mètres. Pendant les premiers mois de 1905, au moment du passage de la flotte russe, soixante navires de guerre et charbonniers furent à l'ancre simultanément, sans éprouver aucune gêne; aucun capitaine de port ne leur assignait pourtant leur place. En réalité, un nombre beaucoup plus considérable de bâtiments tiendraient à l'aise.

On parle beaucoup en France de Djibouti, comme d'une ville où une chaleur torride rend l'existence pénible. Pendant deux mois de l'année, à l'époque des calmes, le thermomètre oscille entre 42° et 46° à l'ombre, sans que la moindre brise vienne rafraîchir l'atmosphère, mais le même phénomène se produit à Aden qui jouit d'un climat tout à fait analogue. L'eau ne manque pas à Djibouti, quoiqu'il pleuve très rarement. A peu de distance de la ville, à Ambouli, se trouve une source assez abondante pour suffire aux besoins du chemin de fer et des habitants. Sur l'initiative d'un gouverneur, on a créé, en 1895, un jardin modèle où l'on a planté des palmiers, des tamaris, des aloès, des cotonniers, où l'on a semé des carottes, des choux, des petits pois, des pommes de terre, qui font les délices des 450 Européens qui peuplent Djibouti. Des indigènes ont profité de l'exemple. L'ensemble des cultures couvre environ 25 hectares.

La région montagneuse commence presque au sortir de la ville; les ingénieurs, les architectes auraient donc sous la main, en aussi grande quantité qu'il serait nécessaire, une pierre excellente de nature volcanique.

En résumé, Djibouti possède une situation géographique de premier ordre, un excellent port naturel, facile à aménager, facile à défendre, et est à peu près habitable. Djibouti est, en outre, peuplé de 1.000 indigènes.

(1) Température moyenne + 39°.

(1) La « Bank of India » et la banque de MM. César Tiom et Maurice Riès.

Cependant, malgré la supériorité assez marquée de Djibouti sur Aden, nous ne pouvons pas espérer détourner de ce dernier point d'escale les navires anglais et anglo-indiens ou une partie du commerce de l'Arabie qui de plus en plus va d'ailleurs à Hodeïda. La clientèle étrangère d'Aden représente un tiers environ du trafic total du port; une partie nous viendra peut-être, mais après un long temps.

Le trafic du reste très restreint du Somaliland anglais et de la Somalie italienne n'ira pas vers le port français, mais vers Zeilah, Berbera, Mogadichou.

L'avenir de Djibouti dépend donc seulement :

- 1° De la bonne volonté des compagnies de navigation françaises et étrangères non anglaises;
- 2° De l'accroissement du trafic entre la France, Madagascar et nos possessions d'Extrême-Orient;
- 3° Enfin du développement économique de l'Empire d'Ethiopie dont Djibouti est le débouché le plus commode.

Les paquebots français sont à peu près les seuls navires qui touchent dans notre port de la côte des Somalis. Ils appartiennent, en très grande majorité, à la Compagnie des « Messageries maritimes » et desservent les lignes de Madagascar et de l'Indo-Chine. Ils passent six fois par mois environ à l'aller ou au retour; une fois tous les quinze jours en moyenne, mais sans régularité, un bâtiment de la Compagnie Havraise péninsulaire, un navire russe chaque mois, quelques bâtiments du « Lloyd Autrichien » viennent jeter l'ancre. Le « Nord-Deutscher Lloyd » touchera bientôt sans doute à Djibouti, où il existe trois petits dépôts de charbon dont un établi par la Compagnie des « Messageries maritimes » et un russe. Ajoutons à cela quelques petits vapeurs anglais ou allemands : c'est tout.

Djibouti ne dispose d'aucun outillage pour la manipulation des marchandises. Point de machines, de bassins, de docks. La jetée longue d'environ 600 mètres, bâtie en pierres et en briques sèches, s'effrite sous l'action de la mer. Les quatre petits phares à feu fixe de Ras-Bir, des îles Muscha, d'Ayabilé et d'Ambouli indiquent seulement l'alignement conduisant au mouillage. Mais, nous venons de le voir, Aden n'est pas mieux pourvu.

Il faudrait surtout établir à Djibouti un dépôt de charbon beaucoup plus considérable qu'aucun de ceux qui y existent : un port sans charbon est une gare sans eau. On a fait beaucoup d'efforts depuis 1900, mais les navires de commerce français sont toujours tributaires d'Aden et de Perim; quant aux navires de guerre, après avoir épuisé rapidement la provision de Djibouti, ils doivent traverser le golfe et acheter en terre anglaise le combustible nécessaire pour rallier leurs points d'appui. Les dépôts de charbons de Djibouti ne constituent encore que des réserves auxquelles on ne touche qu'en cas de nécessité.

Il n'existe pas de mouvement commercial important entre Djibouti et Madagascar ou l'Indo-Chine, comme il en existe un entre Aden et l'Inde.

Un essai d'exportation des chevaux abyssins vers Madagascar semble n'avoir pas réussi. A part le mouvement habituel des paquebots, le trafic entre Djibouti et l'Indo-Chine est nul. Il paraît incontestable de plus que l'augmentation du négoce entre la France et ses colonies de l'Océan Indien accroîtra la prospérité du port de la côte française des Somalis.

En revanche, il n'est pas absolument certain, à notre avis, que le développement économique de l'Ethiopie provoque, du moins rapidement, un développement correspondant de Djibouti au détriment d'Aden, malgré que Djibouti soit la meilleure porte d'entrée ou de sortie de l'Empire du Négous. Il est possible que ce port demeure, au moins très longtemps, un lieu de passage comme aujourd'hui, même si l'on ne construit d'Addis-Abbeba à Berbera aucune ligne concurrente de la ligue française du Harrar.

Nous croyons voir à cela deux raisons :

Près des trois quarts du négoce éthiopien, près de douze millions sur seize, sont monopolisés par quelques grosses maisons indiennes (1) : Bénine, Ménaïm-Missa, par exemple, dont le comptoir principal se trouve à Aden et des succursales à Djibouti, Harrar, Addis-Abbeba (2). Les Européens l'emporteront difficilement sur les Indiens. Dans leur maison coquette et propre qui n'est qu'un vaste magasin rempli de marchandises, où ils couchent dans un coin, par terre, sur des tapis et des nattes, les Indiens vivent de quelques poignées de riz, ne se refusent à aucun négoce, à aucun genre d'opération. Ils vendent toutes sortes d'articles, peaux, soie, cire, civette, armes, cotonnades, et font la banque; ils escomptent des lettres de crédit, en n'importe quelle monnaie, à des taux dérisoires. Les Bérime, les Ménaïm-Missa ont d'immenses fortunes. Or les Indiens font partie de la clientèle anglaise. Ayant leur principal comptoir à Aden, ils continueront à mettre sur les produits qu'ils vendent la marque « Importé d'Aden », et cette ville a grande chance de demeurer, pour un avenir assez long, le véritable centre de leurs affaires.

En outre, le développement de l'Ethiopie qui, pour être appréciable, demande au moins vingt ans, exige une organisation financière. La « National Bank of Egypt », présidée par sir E. Cassel, banquier privé du roi d'Angleterre, vient de fonder une filiale à Addis-Abbeba, la « Bank of Abyssinia ». Cinq administrateurs de cette société sur neuf sont Anglais. La « Bank of Abyssinia » aura donc une politique anglaise et sera autant que possible défavorable à la prospérité de Djibouti.

Certes l'hostilité des maisons indiennes, le mauvais vouloir de la nouvelle Banque ne suffiront pas à annihiler les immenses avantages que Djibouti tire de sa position géographique par rapport à l'Ethiopie, mais cela peut suffire à en retarder le développement.

(1) Les négociants européens se partagent le reste.

(2) Ces maisons possèdent aussi des comptoirs à Zanzibar, sur la côte de Malabar, etc.

La situation économique privilégiée d'Aden à l'entrée de l'Océan Indien paraît donc être solide. Aden ne doit pas sa prospérité à son climat torride, à la région désolée qui l'environne, à son port naturel moins bien disposé que celui de Djibouti. Aden n'est pas un point d'arrêt quelconque sur une grande voie maritime, l'auberge achalandée d'un carrefour; c'est l'escale anglaise fréquentée par des navires le plus souvent anglais sur une route anglaise.

Le port de Djibouti, malgré l'exécution d'immenses travaux, n'attirerait jamais une grande partie de la clientèle d'Aden, clientèle dans une grande proportion nationale. Mais il nous appartient à nous, possesseurs de l'Indo-Chine et de Madagascar, de créer à Djibouti, pour les mêmes raisons qu'à Aden ou plutôt pour des raisons symétriques, un port français fréquenté par les navires français sur la route française de la grande île africaine et de l'Extrême-Orient. Nous devons viser en outre à acquérir la clientèle des nations qui n'ont pas d'escale dans ces régions.

Djibouti d'ailleurs bénéficiera, mais peut-être pas immédiatement en proportion directe, du développement économique de l'Éthiopie dont Aden, port d'Arabie, n'est pas le débouché naturel.

Ces deux raisons nous permettront sans doute quelque jour, en face de l'Aden anglais sur la côte d'Asie, de posséder un Aden français sur la côte d'Afrique.

ERNEST VINCENT.

AVIS IMPORTANT

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

AFFAIRES TIBÉTAINES

Le Tashi-Lama visite en ce moment l'Inde. La nouvelle de ce voyage n'a pas été sans surprendre profondément ceux qui connaissent l'étroit conservatisme et l'esprit de réclusion systématique de la théocratie qui règne au Tibet. Quinze mois après qu'une force armée anglo-indienne eut occupé Lhassa, provoquant la fuite du chef suprême civil et religieux du Tibet, que le haut dignitaire qui a remplacé le Dalaï-Lama quittait la sereine atmosphère d'adoration dans laquelle il vit pour parcourir les plaines grouillantes de la vallée du Gange: c'est là un événement dont l'importance ne saurait être discutée.

Le but de ce voyage est tout de sainteté. Il s'agit pour le chef de la religion tibétaine de

visiter les lieux de pèlerinage bouddhique de l'Inde; les bouddhistes sont rares aujourd'hui dans le pays qui fut le berceau de Bouddha et qui reçut le premier sa prédication, mais les lieux saints y sont nombreux et l'on peut croire que l'émotion du Tashi-Lama fut grande lorsqu'il put s'abriter à l'ombre de l'arbre vénérable de Bouddha-Gaya, sous lequel, suivant la tradition, Gautama lui-même reçut l'inspiration divine.

Il n'en est pas moins vrai que ce déplacement ne saurait manquer d'avoir d'importantes conséquences politiques. L'acceptation par le Tashi-Lama de l'invitation du gouvernement anglo-indien est un témoignage de confiance et d'amitié qui produira une impression durable dans les pays d'Asie qui reçoivent l'inspiration religieuse du Tibet.

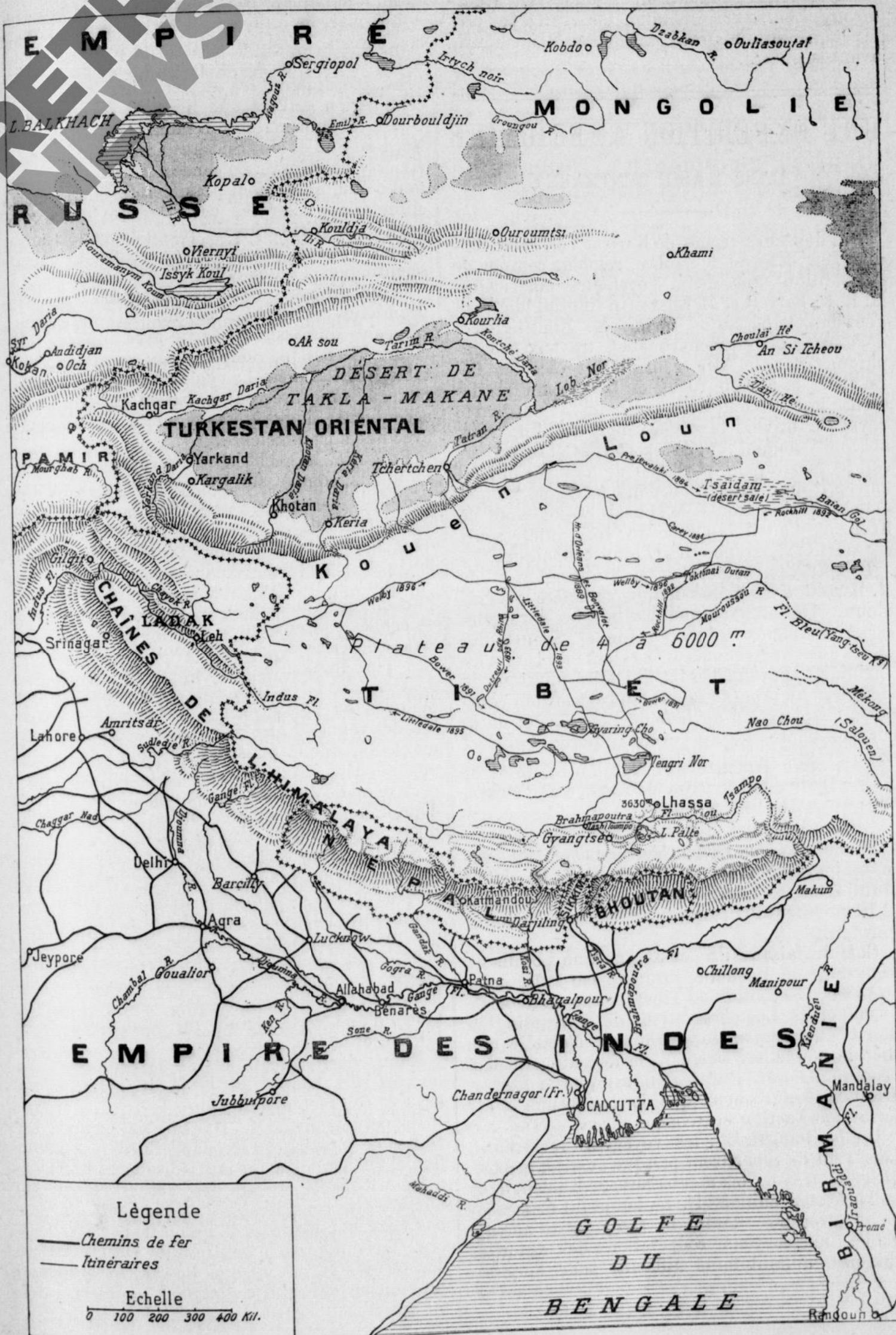
Le remplaçant du Dalaï-Lama a fait à Calcutta un séjour relativement long: il y a rencontré le prince de Galles, et les visites échangées à cette occasion ont fourni prétexte à ces merveilleux déploiements de faste et de richesse dont l'Inde seule peut encore être le théâtre. Il n'est pas vraisemblable qu'elles aient eu lieu sans être précédées ou suivies d'entretiens moins solennels sur l'avenir des relations entre l'Inde et les hauts plateaux transhimalayens, et il est à supposer que la question qui n'a pas encore reçu de solution du traité anglo-tibétain y aura été agitée.

Les lecteurs du Bulletin n'ont, en effet, pas oublié dans quelles conditions fut conduite l'expédition anglaise au Tibet et à la suite de quels événements fut conclue à Lhassa une convention qui mettait fin aux hostilités et réglait les relations du Tibet et de l'Inde.

La ratification de ce traité par la puissance suzeraine, la Chine, avait été naturellement réservée. Or, après plus de deux ans, cette ratification n'a pas encore été donnée par le Céleste Empire. Sir Ernest Satow, ministre d'Angleterre à Pékin, a eu dernièrement de longs entretiens avec le gouvernement chinois à ce sujet, mais sans aboutir à aucun résultat. Le remplacement, en Angleterre même, de l'administration conservatrice par un cabinet libéral, n'a pas été sans doute sans encourager la Chine dans sa résistance. On n'ignore pas à Pékin que l'expédition du Tibet a été vivement critiquée par l'opposition d'alors, devenue la majorité aujourd'hui, et on peut supposer, sans doute avec raison, que Sir Campbell Bannerman et le ministre de l'Inde, aussi bien que le nouveau vice-roi, n'apporteront pas dans le règlement définitif de l'affaire tibétaine la même âpreté que leurs prédécesseurs qui l'avaient mise en train et auraient naturellement cherché à la conduire à bien.

Quoi qu'il en soit, la Chine songerait à affirmer sa souveraineté sur le Tibet et à faire cesser l'espèce d'indépendance dans laquelle la région la plus reculée de l'Empire était demeurée jusqu'à présent.

Il serait question de remplacer l'*amban*, qui n'était qu'une sorte de résident, par un général tartare qui gouvernerait le pays, appuyé sur un



Légende

- Chemins de fer
- Itinéraires

Echelle

0 100 200 300 400 Kil.

assez fort contingent de troupes solides tenant garnison à Lhassa et à Choumbi. Ce serait à peu près le régime administratif pratiqué en Mandchourie avant la guerre.

UNE EXPÉDITION AMÉRICAINE DANS L'ASIE CENTRALE

Des dépêches reçues de Keriya (Turkestan chinois), en date du 9 octobre, rendent compte de l'expédition que deux voyageurs américains, M. R. L. Barrett et M. Ellsworth Huntington, dirigent dans le bassin du Tarim. M. Huntington a déjà accompli de remarquables travaux géographiques dans l'Asie centrale et occidentale. En 1903, la Société royale de Géographie lui décerna une récompense pour un remarquable voyage à travers le grand cañon de l'Euphrate, au cours duquel il fit d'importantes observations sur la géographie physique de ces régions. Il entreprit une expédition dans la région montagneuse qui se trouve à l'ouest et au nord de Kashgar, d'où il rapporta de très intéressants documents géographiques et ethnographiques.

L'expédition actuelle de M. Huntington et de M. Barrett a ce même double caractère géographique et ethnographique. Le but des voyageurs est de compléter les travaux du Dr Sven Hedin et des autres précédents explorateurs du bassin du Tarim, en approfondissant l'histoire physique de la région. Le programme de leur expédition comporte l'exploration du fameux Lop Nor et de la curieuse dépression du Turfan au nord, et prévoit aussi éventuellement le retour à travers le Tibet septentrional et la Chine, par le grand lac Koukou Nor.

* * *

Partis d'Angleterre l'an dernier, dans les premiers jours du mois de février, MM. Barrett et Huntington se rendirent directement aux Indes et traversèrent l'Himalaya par la passe du Karokorum.

Chemin faisant, ils poussèrent une pointe de Leh, dans le Kashmir, jusqu'au lac Pang-kong situé sur les confins du Tibet, à une hauteur de 14.000 pieds. Les observations de M. Huntington dans cette région lui permirent d'établir une théorie nouvelle concernant la formation du lac. L'opinion de M. Huntington est que le long et étroit bassin rocheux que le lac occupe a été formé par l'action érosive des glaces.

Du lac Pang-kong, les voyageurs revinrent à Leh, dont ils repartirent presque aussitôt pour se diriger à travers les montagnes sur Khotan, dans le Turkestan chinois (1). Le temps fut heureusement favorable, mais la route était abominable. La cordiale coopération des autorités chinoises aplanit toute difficulté pour l'organi-

(1) Voir la carte, page 19.

sation préliminaire du programme de la mission.

Les mois de juillet, août et septembre ont été consacrés à l'étude des divers systèmes fluviaux entre Khotan et Keriya jusqu'à 100 milles vers l'Est. D'ordinaire, les explorateurs traversaient cette région suivant une direction constante Est-Ouest. M. Huntington a remonté et descendu du Nord au Sud et du Sud au Nord la plupart des rivières de ce pays. Ce pendant, il s'occupait surtout d'étudier les effets possibles des changements climatiques sur les caractères extérieurs du pays et sur la vie animale qui en dépend. D'autres études n'étaient pas négligées, et des documents scientifiques de tout ordre étaient accumulés.

Ce qui frappa surtout les voyageurs dans leurs premières recherches, ce fut la ressemblance frappante du bassin du Tarim avec une mer intérieure. Ce bassin, rempli d'eau, serait une véritable Méditerranée. La chaîne ininterrompue des plateaux qui enserrant le bassin, et leur forme accentuent singulièrement cette ressemblance avec une mer intérieure.

En outre, les recherches des voyageurs ont établi que là, comme sur les rives de la Méditerranée et de la mer des Caraïbes, on rencontre des traces évidentes d'une activité volcanique qu'on ne croit pas remonter plus loin que la première partie de l'époque glaciale.

Enfin, la caractéristique physiographique la plus marquée du bassin du Tarim est sa division en cercles concentriques ressemblant à ceux du rivage de l'Océan, et, pour rendre l'analogie encore plus frappante, les vagues de sables, rougeâtres dans la partie centrale du désert, et plus blanches ou plus grises vers les bords, rappellent les vagues d'une mer. La ressemblance augmente lorsque la poussière, comme une brume, opaque, détruit complètement toute notion de perspective ou de distance, et, en une fraîche matinée d'automne, par exemple, on se croirait réellement en mer, noyés dans le brouillard.

Sur les rives escarpées de cet océan de sable, des massifs de tamaris, hauts de dix à trente pieds, comme de grandes herbes marines surmontant les falaises, sont battus et submergés par une marée montante de sable qui semble être poussée du désert. Plus près des montagnes, la jungle, encombrée de tamaris et de peupliers, et la végétation luxuriante des oasis, suggèrent l'idée d'une verte plaine qui s'étendrait entre l'Océan et sa ceinture rocheuse.

Enfin, derrière cette plaine de verdure, d'immenses rocs coupés çà et là de gigantesques fissures complètent l'illusion.

En dernier lieu, M. Huntington explora les ruines de la région du Dandau Uilik et le système fluvial qui semble avoir autrefois fourni la région d'eau. Il constata que les ruines étaient en nombre plus considérable et couvraient une surface beaucoup plus grande qu'on ne l'avait jamais cru. Trois nouveaux centres de ruines furent découverts, et on vit que Rawak, le groupe le plus ancien et le plus avant dans le désert, avait été autrefois le centre d'une considérable popula-

tion agricole. Aujourd'hui, quatre ruisseaux venant des montagnes, fournissent d'eau une ligne de villages sur la frange sud du désert. Ils ne peuvent pas rouler assez d'eau pour pénétrer la ceinture épineuse de la jungle ni les sables qui la continuent; mais le long des lits qu'ils devraient suivre, s'ils étaient assez considérables, se trouvent les traces d'anciens villages. Finalement, ces lits convergent en un point, confluent probable des quatre fleuves qui formaient sans doute autrefois à partir de là une même rivière. Là se trouvent encore deux groupes de ruines plus anciens qu'aucun des autres, chacun entouré d'un espace considérable jadis cultivé. Le long du tracé d'un de ces cours d'eau, le Dumuka, (le Domoko du Dr Stein), on a trouvé un village moderne et les restes de quatre, peut-être cinq anciens villages.

Le Dr Stein suppose que l'abandon de ces villages remonte aux années 1840, 1300, 800 et 300 de notre ère, les ruines devenant de plus en plus anciennes à mesure qu'elles sont plus avant dans le désert. Le village de 1840 fut abandonné, semble-t-il, après une succession d'années de sécheresse croissante. Pendant sept années l'eau n'atteignit plus le village pendant l'hiver, tandis que pendant l'été la provision en était assez limitée pour être une cause de souffrance. Des puits furent creusés, mais l'un après l'autre les champs furent abandonnés. Finalement, tout le village partit à la fois vers le sol plus sablonneux du cours supérieur de la rivière, où l'eau avait moins de chance de se perdre dans la terre. Une tradition solidement établie attribue à la même cause l'abandon du village plus éloigné, occupé jusqu'à l'année 1300 environ. L'histoire établit, il est vrai, que ce village fut conquis et mis à sac au moment des invasions musulmanes; mais il ne fut pas abandonné alors en dépit de cette calamité, bien que les habitants de quelques villages voisins s'enfuirent vers le Nord. D'après M. Huntington, il y a de bonnes raisons pour accepter l'explication traditionnelle, et il n'est pas improbable que les villages plus avancés dans le désert furent aussi abandonnés à cause de la disparition graduelle de la provision d'eau. Le soin avec lequel tout objet d'une valeur intrinsèque quelconque fut emporté des villages, ne permet pas de supposer qu'ils furent désertés par suite des infortunes de guerre ou autres calamités.

La grande quantité de broussailles et d'herbes desséchées qu'on rencontre dans le voisinage des ruines donne un poids de plus à la supposition que la région a été sujette à un dessèchement progressif. M. Huntington incline à penser que les faits accumulés ne sont pas encore suffisants pour prouver le dessèchement graduel de l'Asie centrale dans les temps historiques; mais, sans aucun doute, ils apportent un intérêt de plus à l'étude ultérieure de la question qui fait l'objet des travaux de l'expédition. Au début d'octobre, date de l'envoi des dernières dépêches, M. Barrett et M. Huntington avaient terminé leurs recherches communes et venaient d'organiser deux

expéditions distinctes. Tandis que le premier avait l'intention de rester quelque temps sur la bordure sud du bassin du Tarim, M. Huntington se proposait de poursuivre sa route vers la région du Lop Nor et d'y passer l'hiver, comptant visiter Turfan au printemps.

UNE MISSION CHINOISE EN EUROPE

Dans quelques jours l'Europe verra débarquer une mission, composée de hauts fonctionnaires du Céleste Empire, appartenant pour la plupart au parti réformiste, qui viennent parcourir le vieux continent, étudier les institutions des divers Etats européens, leur organisation législative, administrative, financière et militaire.

Il s'agit, en effet, de recueillir tous les renseignements nécessaires pour faire de la Chine une puissance moderne et pour jeter les bases d'un nouveau système de gouvernement, plus en harmonie avec les nécessités de notre époque.

Le Céleste Empire s'est décidé à suivre l'exemple de son voisin le Japon. Il veut emprunter à l'Europe tout ce qui peut s'adapter sans trop de peine aux mœurs, aux coutumes, aux habitudes des sujets du Fils du Ciel.

Cette mission part sur l'ordre de l'impératrice douairière. Il paraîtrait même que celle-ci aurait prélevé sur sa fortune personnelle un nombre respectable de taëls pour faire face aux dépenses que va occasionner le séjour prolongé des envoyés chinois en Europe.

Ainsi, par une singulière ironie des choses, l'impératrice douairière, après avoir détrôné en 1898 son neveu, l'empereur Kouang-Sin, parce qu'il favorisait le mouvement réformiste, dirigé par Kang-You-Wei, est entrée elle-même dans la voie des réformes et prend aujourd'hui l'initiative hardie de la rénovation du Céleste Empire. Depuis un an elle a déjà effectué dans son royaume un certain nombre de transformations, auprès desquelles les mesures prises par Kouang-Sin, paraissent singulièrement timides.

Comment expliquer une pareille volte-face chez cette vieille souveraine, qui incarnait la toute vieille Chine, il y a à peine huit ans?

Voici les renseignements, qui m'ont été fournis sur cette singulière transformation par un fonctionnaire chinois, occupant une haute situation à la cour impériale après avoir vécu plusieurs années à Paris.

La fuite de Kang-You-Wei et l'exécution de quelques-uns de ses compagnons n'avait pas tué le parti réformiste. Sa vitalité était trop grande et son œuvre répondait trop bien aux besoins de la Chine pour qu'il disparût ainsi au premier échec. Mais ses chefs s'étaient rendu compte qu'ils avaient été trop téméraires et qu'ils avaient commis une véritable folie en s'attaquant, dès le

début, aux plus hauts mandarins de l'Empire. Très sagement ils prirent la résolution de se terrer jusqu'à ce que l'orage fût passé. On n'entendit plus parler d'eux pendant quelques années. Cependant ils poursuivaient silencieusement leur œuvre. Ils entretenaient une active correspondance avec Kang-You-Wei, qui s'était réfugié au Japon, et cela au moyen des jeunes lettrés chinois dont les études s'achevaient auprès des universités nipponnes. Cette correspondance se ralentit forcément lorsque le célèbre réformateur dut chercher un refuge aux Indes, puis en Birmanie après une tentative d'assassinat inspirée, dit-on, par le gouvernement de Pékin.

Mais le parti réformiste était devenu assez fort pour pouvoir se passer de la direction de Kang-You-Wei. A partir de 1902, il recommença de faire parler de lui. Les événements, qui se produisaient en Extrême-Orient et qui allaient se précipiter, donnaient une force considérable à ses arguments. On ne pouvait plus se dissimuler la nécessité de transformer le Céleste Empire si on voulait lui éviter l'humiliation d'être démembré par l'Europe ou de subir le joug du Japon. De puissants mandarins, conscients du péril se firent les défenseurs du parti réformiste. L'esprit nouveau gagna l'entourage même de l'impératrice douairière. Quelques-uns de ses jeunes favoris, qui avaient vécu en Europe ou aux Etats-Unis, étaient d'ailleurs acquis d'avance aux idées des disciples de Kang-You-Wei. Ils n'hésitèrent pas à entreprendre le siège de la vieille souveraine, malgré la présence, à ses côtés, de plusieurs représentants de la vieille Chine, absolument réfractaires à toute politique d'innovation. Il fallait un véritable courage pour oser une pareille tentative à une cour où un simple caprice impérial peut faire tomber les plus hautes têtes. La terrible partie s'engagea. Pour circonvenir la souveraine et l'amener au parti réformiste, il ne fallut pas moins de deux années, au cours desquelles les progressistes passèrent par bien des alternatives d'espoir et de découragement.

Longtemps l'impératrice resta rebelle à toutes les insinuations. Puis l'éloquence prudente, l'habileté pleine de circonspection des réformistes triomphèrent peu à peu de ses hésitations, mais elle avait parfois des retours en arrière inattendus. Un jour les progressistes croyaient leur cause gagnée et le lendemain ils trouvaient la vieille souveraine plus irréductible que jamais. Tout était à recommencer.

Ils n'auraient peut être jamais eu aussi complètement gain de cause sans les tragiques événements de Russie. Lorsqu'ils constatèrent que les désordres, dont l'empire du tsar était le théâtre, produisaient une profonde impression sur l'esprit de l'impératrice, tous leurs efforts tendirent à lui faire croire que le Céleste Empire aurait le sort de la Russie, si le gouvernement chinois persistait dans les errements du passé. Ils lui démontrèrent que la révolution moscovite n'aurait pas éclaté sans les abus de toute sorte, dont l'administration s'est rendue coupable. Ils lui firent

voir le trône du tsar menacé par la faute même de ceux qui devaient le protéger, et la vieille souveraine terrifiée eut la vision du peuple chinois, suivant l'exemple du peuple russe, secouant le joug des mandarins qui le pressurent, et ébranlant le trône, qui ne le protège pas contre les oppresseurs. Quel danger ferait courir une pareille révolution à la Chine, dont le territoire est l'objet de tant de convoitises ! Les puissances étrangères ne saisiraient-elles pas cette occasion pour lui enlever quelques provinces et se partager ses dépouilles ! Une lourde responsabilité devant ses ancêtres pèserait ainsi sur la souveraine, qui n'aurait pas su prévenir un pareil démembrement et léguerait à ses successeurs une Chine mutilée.

Chaque jour les deux jeunes filles de l'ancien ministre du Céleste Empire à Paris, dont l'impératrice a fait ses compagnes préférées, lui donnaient lecture des journaux européens et japonais où étaient relatés les tristes événements de Russie, et commentaient les excès auxquels se livraient les révolutionnaires. Finalement la vieille souveraine fit part à la Cour de sa résolution d'éviter de pareils malheurs à son pays et de le mettre à l'abri des entreprises de ses ennemis.

Cette décision se traduisit immédiatement par des faits. Le mandarinat se vit atteint le premier. Les titulaires d'un grand nombre de postes administratifs, d'une inutilité notoire, apprirent avec consternation que leurs fonctions étaient supprimées.

Les antiques examens eux-mêmes furent complètement bouleversés. Aux amplifications littéraires et morales sur les textes de Con-fou-tseu, aux exercices maniérés, de style raffiné, dans lesquels les candidats déployaient des trésors d'ingéniosité s'ajoutèrent des questions toutes modernes, voire même des sujets d'actualité, dont certains n'eurent pas d'autre inspirateur que l'impératrice elle-même.

En voici un qui fut posé aux examens de l'année 1904 et qui semble déjà indiquer l'intention de la souveraine d'envoyer en Europe la mission actuellement en route pour surprendre les secrets de la force des puissances occidentales.

« Faites connaître si vous estimez la civilisation européenne bonne ou mauvaise pour un peuple de civilisation toute différente. L'Empire du Soleil Levant est devenu une puissance de premier ordre en se l'appropriant ; l'Egypte, au contraire, est devenue tributaire de la Grande-Bretagne parce qu'elle a adopté la civilisation occidentale. Que concluez-vous de ces deux exemples pour la Chine ? »

Voici un autre sujet communiqué par le capitaine d'Ollone, qui a été également posé aux examens mandarinaux et qui a trait à une question politique, âprement débattue entre les Etats-Unis et le Céleste Empire :

« Quels seraient les moyens légaux que pourrait employer la Chine pour obliger les Etats-Unis à abolir les lois qui restreignent l'immigration des émigrants chinois aux Etats-Unis ? »

On ne saurait mieux inviter les lettrés chinois à porter leurs préoccupations sur les problèmes de politique extérieure.

Aujourd'hui il n'y a plus de monopole des places de l'Etat en faveur des examens classiques sur qui reposait jusqu'à présent tout le système administratif du Céleste Empire. Un certain nombre de postes sont mis à la disposition des élèves de l'Université de Pékin et de l'Ecole des Traducteurs, qui enseigne non seulement les langues, mais encore les sciences à l'instar des Facultés européennes. Les jeunes Célestes, qui sont allés faire leurs études à l'étranger, reçoivent également des situations très recherchées dans l'administration et dans la diplomatie après leur retour en Chine.

Aujourd'hui un Céleste n'est plus un homme universel parce qu'il a réussi aux examens classiques; un lettré n'est plus nommé indifféremment préfet, magistrat, général, ingénieur, etc. Il est tenu compte des aptitudes des candidats et des études spéciales qu'ils ont faites lorsqu'il s'agit de les pourvoir d'un poste. Le gouvernement chinois est si bien pénétré de cette idée qu'il vient de fonder à Pékin une école, chargée de former des ingénieurs.

Les réformistes, dont le patriotisme éclairé voit dans les malversations coutumières des fonctionnaires chinois une des principales causes de la faiblesse du Céleste Empire et de son impuissance à résister aux ennemis du dehors, ont su convaincre l'impératrice douairière de la nécessité de réagir contre ces funestes habitudes. Celle-ci a chargé un des membres de la mission qui arrive en Europe, d'étudier les conditions dans lesquelles les fonctionnaires européens de tout ordre s'acquittent des devoirs de leurs charges. Elle a déjà lancé un édit invitant les mandarins à verser scrupuleusement au Trésor impérial toutes les sommes qu'ils reçoivent et à ne point exiger de leurs administrés autre chose que les impôts régulièrement dus. Lorsque la mission sera de retour à Pékin et que l'impératrice aura tous les renseignements qu'elle désire sur les fonctionnaires européens, sur leur moralité, sur la manière dont ils sont payés, etc., le corps des fonctionnaires chinois sera organisé sur de nouvelles bases et recevra un traitement en rapport avec ses besoins. La souveraine est résolue à prendre les mesures les plus sévères contre les mandarins qui abuseront de leurs fonctions pour exploiter le peuple ou pour fruster le Trésor impérial. Cette réforme était un des principaux articles du programme de Kang-You-Wei. L'empereur Kouang-Sin, qui en reconnaissait toute l'importance, avait commencé à l'appliquer en destituant plusieurs mandarins qui avaient réalisé des fortunes scandaleuses grâce à leurs fonctions. Ce sont même ces rigueurs qui amenèrent sa chute, car elles groupèrent contre lui les plus puissants mandarins de la cour. Aujourd'hui l'impératrice douairière reprend l'œuvre de son neveu et ceux qui la déterminèrent à se débarasser de ce dernier gardent prudemment le si-

lence. Ce seul fait indique l'importance de la transformation qui est en train de s'opérer dans le monde chinois. Ceux qui connaissent bien le Céleste Empire considéreront ce changement comme un signe vraiment inquiétant, car ce qui a fait jusqu'ici la force des Européens en Chine, c'est précisément la vénalité des fonctionnaires célestes. Les places se disputaient à coups de taëls en dépit du traitement dérisoire qui était attaché aux postes même les plus élevés. La plupart des fonctions n'étaient données que pour quelques années afin de pouvoir enrichir un plus grand nombre de mandarins. C'est ainsi que les vice-rois n'étaient nommés que pour trois ans. Tous se retiraient avec une grosse fortune alors qu'ils avaient cependant distribué des sommes considérables pour obtenir leur poste. J'ai connu un tao-tai d'une grande ville du Céleste Empire qui, pour se rendre favorables les hauts mandarins de la cour, dont dépendait sa nomination, avait dépensé en cadeaux environ 400.000 francs de notre monnaie. Pendant les trois années qu'il resta en fonctions, il toucha un traitement annuel de 16.000 francs. Lorsqu'il remit ses fonctions à son successeur, il avait récupéré le montant de ses cadeaux et il possédait en outre une fortune respectable de 1.600.000 francs. D'aucuns s'en seraient contentés. Lui ne considérait ce joli denier que comme un simple moyen d'obtenir mieux, et il eut ce mot typique lorsque je lui demandai comment il allait désormais utiliser ses loisirs et sa fortune : « Maintenant je suis assez riche pour briguer un poste de vice-roi. Je vais consacrer ce que j'ai gagné dans mes fonctions de tao-tai à me concilier les faveurs de la cour et dans quelques années vous me verrez à la tête d'une province. » Effectivement il était nommé vice-roi deux ans après, mais, comme je ne l'ai pas revu depuis la fin de sa vice-royauté, je n'ai pu savoir quels bénéfices lui avait valus cette haute situation. Il ne serait pas extraordinaire qu'il se trouve aujourd'hui à la tête de 6 ou 8 millions. D'autres vice-rois ont réalisé des fortunes supérieures à ce chiffre.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, ces habitudes tendaient déjà à se modifier avant les mesures prises par l'impératrice. Sous l'influence généreuse du parti réformiste, un esprit nouveau est né en Chine. Sans doute les fonctionnaires prévaricateurs constituent encore la grosse majorité, mais il n'est pas rare depuis quelques années de voir des mandarins rompre avec les antiques traditions et s'abstenir d'abuser de leur autorité pour réaliser de grosses fortunes.

Certains vice-rois commencent même à faire passer l'intérêt de la Chine avant leur intérêt personnel. Sur leur ordre, les troupes sont mieux habillées et pourvues d'armes sérieuses; d'importants travaux sont exécutés, les villes sont fortifiées, des forts sont élevés et munis de canons modernes. Le peuple chinois considère avec étonnement ce changement complet dans les habitudes de ses chefs.

Bien mieux, d'importantes contributions vo-

lontainement versées par de hauts fonctionnaires viennent alimenter le Trésor impérial et permettre l'application des réformes introduites par l'impératrice douairière.

Tchin-fou, vice-roi du Chan-toung a même adressé l'an dernier à la Cour un long rapport dans lequel il propose au gouvernement d'enlever leurs attributions financières aux vice-rois, de créer à Pékin une administration centrale des finances, dont les agents percevront l'impôt dans tout l'empire, de supprimer les anciens impôts pour en établir de nouveaux qui seraient plus productifs, etc., etc.

Le rapport de Tchin-fou a été très commenté dans l'entourage de l'impératrice, où le vice-roi jouit d'une grande autorité. Le parti progressiste s'en est emparé et il a obtenu de la souveraine que l'idée de Tchin-fou serait sérieusement mise à l'étude. Le directeur général des douanes chinoises, sir Robert Hart, a été appelé à la cour et prié d'établir un plan financier sur les bases du projet du vice-roi du Chan-toung. Sir Robert Hart s'est mis à l'œuvre et, quelques mois avant le départ de la mission chinoise, il remettait au ministre des Finances un projet financier dont l'application ferait passer les revenus du Trésor impérial de 350 à 1.600 millions.

Eh bien! cette notable augmentation a encore paru insuffisante. L'impératrice trouve que ces ressources ne sont pas assez élevées pour permettre l'exécution de toutes les réformes qu'elle projette. Aussi a-t-elle chargé les missions chinoises d'étudier les impôts en vigueur chez les diverses puissances européennes, d'examiner le mode d'assiette et de perception de chacun, de se faire indiquer les plus productifs et de rapporter les indications les plus précises sur ceux qui paraîtraient susceptibles d'être introduits en Chine. Elle estime que le budget de l'Empire peut s'élever à trois milliards sans que le peuple soit écrasé d'impôts. Actuellement il paie beaucoup plus et il suffit que les fonctionnaires chinois se contentent de leur traitement pour que cette somme de trois milliards, en apparence énorme, rentre aisément dans les caisses du Trésor. Le parti réformiste vient de trouver un concours inattendu auprès des hauts mandarins qui appartiennent à la race mandchoue et qui s'était montrés jusqu'ici ennemis de toute innovation. Leur hostilité avait même été une des principales causes de la perte de l'empereur Kouang-Sin. Mais les graves événements dont l'Extrême-Orient est le théâtre ont ouvert les yeux à ces fermes soutiens du trône. Ils ont compris que le salut de l'Empire exigeait d'urgentes réformes et, comme ils ont été, de tout temps, d'ardents patriotes, à la différence des Célestes de race pure, ils ont adopté les idées des progressistes avec autant d'ardeur qu'ils les combattaient précédemment. La mission chinoise compte plusieurs Mandchous parmi ses membres.

Le programme des travaux des envoyés célestes a été élaboré par S. E. Yin Tchang, un des chefs du parti réformiste, nommé représentant du

Céleste Empire à Berlin, où il jouit d'une faveur toute particulière auprès de l'empereur d'Allemagne. Ce haut mandarin, qui a le grade de général dans l'armée chinoise, accompagna, il y a cinq ans, le jeune prince Tchoun, envoyé extraordinaire du gouvernement céleste, chargé d'apporter à Guillaume II les excuses de l'impératrice douairière pour le meurtre du ministre d'Allemagne à Pékin. Yin Tchang sut à ce moment se concilier les bonnes grâces de Guillaume II et, depuis cette époque, il est resté *persona grata* auprès du monarque allemand.

Connaissant très bien l'Europe, il était tout désigné pour guider la mission chinoise et lui indiquer les pays où elle doit recueillir les plus utiles renseignements. Quelques-uns des envoyés de Pékin se rendront immédiatement en Autriche afin d'étudier le système de représentation parlementaire par classes ou par curies. Ils iront ensuite visiter les vieilles villes de Brême et de Hambourg, où ils trouveront des parlements constitués d'une façon analogue.

Chose invraisemblable, le gouvernement céleste songe à doter la Chine d'un Parlement. L'impératrice douairière ayant vu que le tsar instituait la *Douma* en Russie pour rétablir la paix dans son empire, elle aussi veut créer un organisme analogue dans le Céleste Empire, et elle compte s'inspirer de l'expérience de l'Europe pour réaliser ce projet.

Bien entendu elle n'a pas songé une minute à faire nommer un Parlement par le suffrage universel. Elle sait fort bien qu'une pareille idée serait irréalisable. Le gouvernement impérial a, pendant tant d'années, fait tous ses efforts pour détourner l'attention des Chinois des affaires publiques que le peuple céleste s'en est complètement désintéressé. Cette conduite s'expliquait à l'époque où la dynastie mandchoue prit possession du trône du Fils du Ciel. Les conquérants étaient moins d'un million, c'est-à-dire à peine un en face de trois cents Chinois. Les Manchous procédèrent très habilement. Ils remirent entièrement aux Chinois l'administration de leurs villages en leur laissant toute la responsabilité et les Célestes se passionnèrent si bien pour leurs affaires locales qu'ils devinrent tout à fait indifférents aux affaires de l'Etat. Aussi l'éducation politique du peuple chinois est-elle aujourd'hui totalement à faire. On convoquerait les Célestes pour nommer des représentants à un Parlement qu'ils ne comprendraient pas ce que leur gouvernement exige d'eux. Il s'écoulera donc pas mal d'années avant que les Chinois puissent prendre une part directe à la direction des affaires de leur pays.

Actuellement l'impératrice douairière songe à former son Parlement au moyen des corporations de métiers, puissantes associations qui exercent en Chine une influence considérable.

Ces corporations sont, en réalité, de véritables syndicats, qui règlent toute la vie économique du Céleste Empire. Très fortement constituées, dirigées par des chefs nommés à l'élection, dont

les actes sont contrôlés par l'assemblée des sociétaires, elles constituent de véritables républiques parlementaires. Tout Chinois fait partie d'une corporation à laquelle il appartient corps et âme. C'est naturellement la corporation qui représente son métier ou sa profession. Il suit avec une extrême attention tout ce qui s'y passe et il faut qu'il se trouve dans la complète impossibilité de quitter sa natte pour ne pas se rendre au siège de son syndicat, lorsqu'une élection ou une assemblée générale doit avoir lieu.

Bien souvent ces puissantes associations ont tenu en échec les plus hauts mandarins. Des vice-rois ont dû se reconnaître vaincus dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre certaines corporations. Parmi les révoltes qui ont ravagé le Céleste Empire au cours de ces deux derniers siècles plusieurs ont eu pour point de départ un défaut d'entente entre les corporations et les autorités chinoises.

Ces associations ne se préoccupaient jadis que de ce qui intéressait directement leur existence et leur prospérité. Aujourd'hui l'impératrice songe à s'appuyer sur elles pour constituer son fameux Parlement, parce que les corporations sont attentives à la politique extérieure de l'Empire et prétendent prendre part, au point de vue économique, à la lutte engagée avec les puissances occidentales. Ce sont elles qui, il y a deux ans, ont entrepris d'exclure le commerce russe de la Mongolie, et les efforts les plus énergiques du gouvernement de Saint-Petersbourg n'ont pu triompher de leur résistance obstinée. On les a vues également entreprendre le boycottage des marchandises américaines, et ce mouvement peut être considéré comme très sérieux. Le gouvernement des Etats-Unis a invité la cour impériale de Pékin à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté du commerce américain, mais jusqu'ici tous les efforts de l'impératrice sont restés infructueux. Il est vrai qu'ils ont peut-être été trop tièdes pour être efficaces.

Les Chambres de commerce chinoises prennent les unes après les autres des mesures restrictives vis-à-vis des produits des Etats-Unis, partout se tiennent des meetings où l'on prêche le pillage des magasins américains et où l'on entend retentir le cri de : « La Chine aux Chinois. »

Aujourd'hui le pouvoir mandarinal décline et la puissance des corporations augmente. Ce sont elles qui dans quelques années régenteront le Céleste Empire. L'impératrice douairière aura grandement favorisé cette évolution en chargeant les syndicats professionnels de nommer les délégués qui composeront le Parlement chinois. Les corporations vont être ainsi la base de l'édifice politique que le gouvernement impérial est en train d'élever. Dès que la mission envoyée en Europe aura fourni son rapport sur le fonctionnement des parlements de Brème et de Hambourg ainsi que sur l'organisation des curies autrichiennes, le gouvernement impérial organisera le système de représentation des classes. Les chefs des corporations nommeront des délégués au

Parlement. Ce seront, en réalité, des élections au second degré assez semblables à celles qui assureront le recrutement de notre Sénat.

Pour commencer, le régime constitutionnel dont l'impératrice prétend doter le Céleste Empire ne sera mis en application que dans une seule province. Un essai d'un an permettra d'en reconnaître et d'en corriger les défauts. Il sera ensuite étendu successivement aux autres provinces de l'Empire, si bien que, d'après les calculs du gouvernement chinois, il fonctionnera avant douze ans dans tout le royaume du Fils du Ciel. La Chine formera donc ainsi à bref délai une puissance constitutionnelle, centralisatrice, pourvue d'un budget d'Etat. Quelle révolution dans cet immense Empire qu'on s'obstinait à représenter comme un pays immuable et routinier, momifié en quelque sorte, enserré dans une impénétrable cuirasse, de traditions et d'habitudes vingt fois séculaires!

Les réformes que nous venons d'énumérer ne sont pas les seules dont se préoccupent l'impératrice douairière et les progressistes. D'autres fort nombreuses, et notamment des réformes militaires, font actuellement l'objet de nouveaux édits. C'est qu'il faut aller de l'avant, toujours de l'avant. Sans cesse rentrent en Chine de nombreux étudiants qui sont allés s'instruire en Amérique, au Japon, en Europe, et qui reviennent dans leur patrie avec la conviction que leur pays est perdu s'il n'effectue pas à bref délai une évolution semblable à celle de l'Empire du Soleil-Levant. Ces jeunes gens sont pour la plupart de véritables révolutionnaires qui se font les éducateurs de leurs compatriotes. Les idées nouvelles s'infiltrèrent rapidement jusque dans la masse. Le plus humble Céleste commence à comprendre ce que signifie le patriotisme. Le mouvement, en un mot, est si puissant que si le gouvernement impérial cessait de le diriger, il se retournerait contre la dynastie mandchoue et celle-ci serait balayée avant que les puissances européennes et même le Japon puissent venir à son secours.

L'étude des institutions militaires européennes est un des objectifs de la mission chinoise. L'armée céleste a commencé à être centralisée. Aujourd'hui elle relève directement du gouvernement impérial, alors qu'auparavant chaque vice-roi avait son armée qu'il recrutait comme il voulait, qu'il licenciait même, s'il estimait n'en avoir pas besoin pour assurer la sécurité de son gouvernement. Il n'en sera plus ainsi désormais. La Chine possède maintenant un embryon d'armée nationale. Les renseignements que recueillera la mission chinoise en Europe serviront à perfectionner l'œuvre militaire déjà entreprise.

L'ancien ministère de la Guerre, dont les règlements surannés ne pouvaient s'accommoder d'un bouleversement si complet de ses traditions, s'est vu enlever presque toutes ses attributions au profit d'un nouveau service créé par le prince Tcheng, un favori de l'impératrice, tout dévoué aux idées progressistes. Cet organisme est le Luen-pang-fou, c'est-à-dire le Conseil suprême de la

guerre, qui a auprès de lui un état-major général employé à la préparation des plans de campagne et un bureau chargé uniquement du recrutement et de l'instruction des officiers.

L'action du Luen-pang-fou s'étend à l'armée chinoise tout entière. Le capitaine d'Ollone a raconté la mésaventure du vice-roi de Nankin qui s'était plaint au gouvernement impérial de l'étendue des pouvoirs accordés au Conseil suprême de la guerre et avait affirmé que les vice-rois étaient bien mieux à même que lui d'organiser l'armée. Le vice-roi de Nankin fut blâmé. Un édit déclara que les ordres du Conseil supérieur de la guerre devaient être acceptés partout et punit le vice-roi de son intempestive réclamation en l'obligeant à envoyer 50.000 taëls du Luen-pang-fou. C'est ainsi que les choses se passent en Chine. Un blâme comporte toujours de la part du coupable le versement d'un nombre de taëls plus ou moins considérable suivant sa situation et la gravité de sa faute.

Le premier acte du Luen-pang-fou a été de doter toute l'armée céleste d'un règlement identique et d'un uniforme dont la couleur seule varie suivant le corps. L'artillerie a un uniforme noir, l'infanterie un uniforme kaki. Quant à la cavalerie, elle est habillée de bleu. Le costume se compose d'un turban, sous lequel est enroulée la natte, d'une vareuse assez ample, d'un pantalon large du fond et serré à la cheville sur des demi-bottes. Les officiers portent le même costume. D'ici peu l'antique tenue des troupes chinoises qui les faisait ressembler à toute autre chose qu'à des soldats et ralentissait considérablement leur marche ne sera plus qu'un souvenir.

Cette révolution dans la tenue de l'armée céleste est due à Yin Tchang qui fit, il y a deux ans, un rapport sur les divers uniformes en usage dans les armées européennes et conclut à l'application de la tenue dont nous venons de donner la description comme étant la plus pratique.

Yin Tchang s'est spécialisé dans les questions militaires. Il dirigera donc avec une réelle compétence les travaux des membres de la mission chinoise chargés de recueillir tous les renseignements nécessaires pour la création d'une puissante armée céleste.

Très en faveur auprès du Conseil suprême de la guerre, il lui a déjà fait adopter un plan militaire qui laisse bien loin derrière lui un premier projet d'organisation, dû à sir Robert Hart et suivant lequel le Céleste Empire aurait possédé dans cinq ans quatre corps d'armée, formant ensemble une armée de 200.000 hommes.

Aujourd'hui la Chine est partagée en vingt zones militaires. A chacune d'elles est affecté un corps d'armée qui comprendra deux divisions. L'effectif de chacune de ces divisions sera de 12.500 hommes ainsi répartis : quatre régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie, trois batteries d'artillerie et une compagnie du génie. Ces vingt corps d'armée constitueront une armée de 500.000 hommes que le gouvernement impérial estime devoir être au complet dans cinq ans. Il

compte même doubler cette armée lorsque le budget général qu'il se propose d'établir, lui fournira les ressources suffisantes. Le général Yin Tchang a déclaré qu'un pays aussi vaste que la Chine ne peut entretenir en temps de paix une armée inférieure à un million d'hommes.

La mission chinoise se propose d'étudier les divers systèmes de réserve en vigueur dans les armées européennes. Mais d'ores et déjà le général Yin Tchang se déclare partisan de la constitution de deux sortes de réserves. La première dans laquelle passeraient les hommes après neuf ans de service actif serait astreinte à des appels fréquents. Ceux qui en feraient partie devraient effectuer annuellement deux mois de service, un mois au printemps, un mois en automne. La seconde réserve ne serait plus appelée sous les drapeaux que quinze jours chaque année.

Les réservistes recevraient une solde pendant leur présence au corps.

Ainsi, le Céleste Empire, dont l'armée active n'existe guère encore que sur le papier, puisque c'est seulement à la fin de cette année qu'il compte avoir une centaine de mille hommes dressés à l'européenne, s'est déjà préoccupé de la constitution de ses troupes de réserve. Ce seul fait indique bien que ce ne sont pas des projets en l'air et que le gouvernement impérial est fermement résolu à persévérer dans ses résolutions.

Les écoles militaires européennes doivent être l'objet d'un attentif examen de la part des membres militaires de la mission chinoise. Au moyen de leurs rapports, le Luen-pang-fou établira le programme d'études des établissements chargés de former les futurs chefs de l'armée chinoise.

Le Céleste Empire possède déjà des écoles pour officiers et sous-officiers, mais les professeurs manquent de méthode, ignorent parfois certaines matières au grand détriment de leurs élèves et ne peuvent leur donner une instruction à l'abri de toute critique. Ces établissements militaires sont déjà assez nombreux pour fournir annuellement près de mille officiers et plusieurs milliers de sous-officiers.

De plus, le gouvernement chinois envoie chaque année les plus intelligents de ses élèves officiers dans les écoles militaires du Japon où ils suivent exactement les mêmes cours que les futurs officiers nippons et passent les mêmes examens. A leur sortie, ils entrent dans l'armée du Mikado, font le même service que les officiers japonais, et sont astreints aux mêmes obligations. Ce stage, excellent à tous les points de vue, se prolonge trois ou quatre ans et c'est seulement lorsque le gouvernement chinois estime complète l'éducation militaire de ses officiers qu'il les rappelle et les verse dans son armée.

Actuellement, les meilleures écoles militaires chinoises sont dirigées par des officiers nippons que le Mikado a mis à la disposition de la Chine et qu'il n'a pas même rappelés pendant la guerre russo-japonaise. D'autres ont un personnel allemand que l'empereur Guillaume II a

imposé à la Chine lorsque le gouvernement impérial a acheté des canons en Allemagne. Ce sont les écoles d'Ou-cheng et de Nankin. Mais ce mélange de méthodes si différentes déplaît fort au gouvernement du Fils du Ciel, et il aspire après le moment où l'unité d'enseignement régnera dans ses écoles militaires.

Le jour où les instructeurs allemands seront invités à quitter leurs fonctions, l'empereur d'Allemagne montrera certainement une grande irritation. Depuis quelque temps, en effet, Guillaume II n'est pas heureux avec le Céleste Empire. Toutes ses tentatives pour augmenter l'influence de l'Allemagne en Chine échouent les unes après les autres. Il a essayé inutilement d'établir le protectorat allemand sur la province du Chan-toung, d'intervenir dans le contrôle des finances et de la police des préfectures riveraines de la baie de Kiao-tcheou, d'obtenir le monopole des chemins de fer et des mines dans cette région. Il lui a fallu également renoncer à l'occupation militaire de Hai-tcheou, aussitôt après s'y être installé. Pour obtenir la concession d'une voie ferrée allant de Tientsin à Tchenkiang, port important sur le Yang-tse et l'autorisation de construire des embranchements de la ligne du Chang-toung, il a été jusqu'à offrir, sans succès d'ailleurs, au gouvernement impérial de retirer ses troupes de Kiao-tcheou et des environs. Bien mieux, il a proposé spontanément d'évacuer tout le Tche-li, sans pouvoir obtenir autre chose que d'illusives promesses.

A l'heure actuelle, l'empereur d'Allemagne compte sur l'arrivée de la mission chinoise et surtout sur l'accueil flatteur qu'a reçu à la cour le général Yin Tchang pour obtenir une compensation à ses échecs successifs. Il est probable qu'il en sera pour ses frais. L'impératrice douairière a envoyé une mission en Europe pour que la Chine retire des avantages de ce voyage et nullement pour accorder des concessions ou une influence quelconque aux puissances occidentales. On fera à Guillaume II de belles promesses que la cour de Pékin refusera de ratifier.

D'ailleurs les Allemands sont peut-être les Européens les plus détestés dans le Céleste Empire à cause de leurs exigences et de leur brutalité. Ils s'y conduisent plus mal que s'ils se trouvaient en pays conquis. C'est ainsi que la ligne de Tsi-ngan-fou à Kiao-tcheou, qui a été établie avec des capitaux allemands, et qui est gardée par des troupes allemandes, jouit d'une extrême impopularité, en raison des violences exercées sur les voyageurs par les employés de la compagnie. Tout récemment un haut mandarin chinois s'est vu arraché de son compartiment par les pieds, roué de coups et jeté en prison pour n'avoir pas répondu aux questions du contrôleur qui l'interrogeait dans la langue de Goethe et de Schiller. Il est cependant bien permis à un Céleste d'ignorer l'allemand. Si les Chinois traitaient pareillement tous les sujets de Guillaume II qui voyagent dans leur pays sans connaître la langue indigène, il est probable que

peu d'Allemands se risqueraient au milieu du Céleste Empire.

Naturellement un peuple, fier à juste titre de son long passé de civilisation, ne peut admettre de pareilles marques de dédain de la part d'étrangers qu'il considère comme barbares et bien inférieurs à lui malgré toutes leurs inventions.

La mission chinoise est chargée d'effectuer l'achat de transports destinés à la marine du gouvernement impérial et de commander en Angleterre et en Allemagne deux croiseurs cuirassés, plusieurs canonnières et un certain nombre de torpilleurs. Ces navires viendront renforcer la petite flottille céleste récemment construite au Japon, à laquelle sont venues s'ajouter plusieurs canonnières, livrées par la Grande-Bretagne et destinées à la surveillance des fleuves chinois. Notons en passant qu'aucune de ces commandes n'est pour l'industrie française.

Parmi les membres de la mission chinoise se trouve un haut dignitaire, qui étudiera le fonctionnement des postes, télégraphes et téléphones dans les divers États d'Europe. Ce mandarin a été désigné par le gouvernement impérial en raison de sa compétence particulière. Depuis plusieurs années il est chargé à la cour de tout ce qui concerne ces services. Grâce à son activité, le service des postes commence à fonctionner dans tout le Céleste Empire; le télégraphe fait communiquer les principales villes entre elles et le téléphone est installé en maint endroit. Il faut toutefois remarquer que si les Célestes usent de plus en plus volontiers de ce moyen de communication, ils l'utilisent seulement entre eux et montrent une répugnance manifeste pour causer avec des Européens par téléphone. Il s'écoulera peut-être encore plusieurs années avant que les légations étrangères de Pékin puissent se servir de cet appareil pour converser avec les ministères chinois.

La partie la plus délicate de la mission confiée aux envoyés célestes est certainement celle qui a pour but de faire annuler les concessions de mines et de chemins de fer antérieurement accordées aux Européens.

Actuellement il y a en Chine 10.000 kilomètres de voies ferrées en construction ou simplement concédées. Comme lignes complètement terminées, on ne compte guère que l'Est-Chinois, le Grand Central Hankeou-Pékin et le Transmandchourien. La moitié du futur réseau chinois n'est pas encore commencée, non par la faute des Célestes, qui se rendent parfaitement compte de la nécessité de développer leurs lignes ferrées, s'ils veulent accroître la richesse de leurs pays et augmenter leurs moyens de défense, mais bien par la négligence des Européens concessionnaires qui n'ont pas tenu leurs engagements. Aussi le gouvernement impérial, très irrité de ces retards, refuse-t-il non seulement d'accorder des nouvelles concessions aux Européens, mais même de proroger les anciennes. Il prétend construire lui-même son réseau ferré, se passer des compagnies

européennes, des capitaux européens et surtout du contrôle européen.

C'est ainsi qu'un contrat d'emprunt de 250.000 francs, conclu récemment entre le consul anglais d'Hankeou et Tcheng Chi Tong, vice-roi du Houpei et du Hou-nan, en vue de la construction du chemin de fer Hankeou-Canton, n'a pas reçu l'approbation du gouvernement impérial. Et cependant la conclusion de cette affaire devait être suivie de la restitution de Wei-hai-wei au Céleste Empire. Le Wai-hou-pou, ou ministre du commerce, a envoyé au vice-roi un télégramme l'invitant à interrompre toutes les négociations en cours et à ne plus se mêler pour l'avenir de questions de politique générale qui n'étaient aucunement de son ressort.

La mission chinoise a l'ordre de demander au gouvernement britannique l'annulation du contrat passé entre le consul anglais de Hankeou et Tchen-Chi-Tong.

La Russie avait conclu, il y a trois ans et demi, un accord avec la Chine en vue de la construction de la ligne Halgan-Pékin. Le personnel constructeur et les capitaux devaient être russes. Aujourd'hui le gouvernement impérial refuse de renouveler la concession dont les délais viennent d'expirer. Il prétend exécuter les travaux de construction avec des ingénieurs et des capitaux chinois.

La mission européenne doit offrir au gouvernement du tsar de rembourser les dépenses effectuées jusqu'à ce jour pour cette ligne de chemin de fer. Mais l'entente se fera peut-être difficilement, attendu que le ministre de Russie à Pékin, M. Pokotilov, a déjà adressé des protestations au gouvernement chinois et lui a déclaré que la Russie prétendait conserver le bénéfice de cette concession.

Déjà les Etats-Unis ont vu annuler plusieurs contrats passés pour la construction de lignes de chemins de fer à la suite de malentendus entre la compagnie américaine et la direction chinoise. Les fonds étaient gaspillés, les constructeurs refusaient de tenir compte des besoins locaux pour le tracé des lignes, des accidents nombreux dus à l'imprudance des ingénieurs de la construction, exaspéraient les indigènes. Bref, les Américains durent abandonner les travaux. A l'heure actuelle, le gouvernement chinois et les Etats-Unis discutent le montant de l'indemnité qui est due aux constructeurs de ces lignes de chemin de fer.

Il serait extrêmement fâcheux que la décision prise par la Cour impériale de se passer des services des Européens aille jusqu'à lui faire reprendre les lignes ferrées actuellement en exploitation pour les remettre à un personnel exclusivement chinois. Nous possédons là-bas le grand chemin de fer Hankeou-Pékin, construit par une compagnie franco-belge dont les affaires sont florissantes. Espérons que le ministre de France à Pékin saura défendre efficacement les intérêts de nos compatriotes qui n'ont pas hésité à engager leurs capitaux dans cette entreprise. Mais il ne faut pas oublier que cette voie ferrée, entreprise sur

l'avis de Tcheng-Chi-Tong et de Li-Hung-Chang a été construite pour permettre à la Chine de se défendre contre toute attaque des puissances européennes. Grâce à ce chemin de fer, elle a la possibilité de transporter rapidement des troupes et les approvisionnements nécessaires sur tous les points exposés. Il est donc certain que le gouvernement chinois cherchera à s'emparer de la ligne Hankeou-Pékin s'il se sent menacé par les Européens ou s'il veut lui-même leur chercher noise.

En ce qui concerne les mines dont l'exploitation a été confiée à des Européens, la mission chinoise a reçu les mêmes instructions. Elle doit s'efforcer d'obtenir la renonciation des concessionnaires à tous leurs droits et elle est autorisée à leur offrir des indemnités assez élevées pour les indemniser de leurs dépenses et de leurs peines.

On dresse en ce moment dans tout l'Empire un inventaire des gisements miniers connus ou simplement soupçonnés et les vice-rois ont reçu l'ordre d'empêcher les propriétaires de céder leurs droits aux étrangers lorsque les terrains sont supposés receler des gisements miniers. Des châtimens très sévères seront infligés aux Célestes qui enfreindront cette règle et commettront ainsi le crime de lèse-patrie. C'est l'expression même qui est employée dans l'édit impérial et il convient de la retenir parce qu'en se servant de ce terme pour s'adresser au peuple, le gouvernement chinois indique bien que le mot « patrie » est aujourd'hui un terme compris par tout le monde dans le royaume des Fils du Ciel. Il y a cinq ans seulement, il se fût exprimé d'une façon toute différente.

Qui aurait cru, il y a seulement cinq ans, que le Céleste Empire allait être l'objet d'une aussi profonde transformation ?

Les Européens qui habitent la Chine sont stupéfaits de voir les changements qui se produisent autour d'eux. Ils ne peuvent s'imaginer que ce peuple si indifférent jadis à ce qui se passait dans le monde, sorte de son impassibilité séculaire pour s'inquiéter du reste de l'univers et prétende imposer aux autres hommes la prépondérance de la race jaune. Et cependant rien n'est plus exact. Les efforts faits par le Céleste Empire pour nous rassurer sont une raison de plus pour que nous nous inquiétions de l'évolution dont ce pays est le théâtre. Plus les Chinois cherchent à endormir notre vigilance, plus nous devons redoubler d'attention et ne pas perdre de vue l'Extrême-Orient.

Et cependant les déclarations du général Yin Tchang, qui s'est fait le porte-parole de la mission céleste, sont de nature à rassurer les âmes confiantes. Interrogé sur les réformes que le gouvernement impérial est en train d'opérer, il affirme que la Chine doit se transformer parce qu'elle n'a pas d'autre moyen de lutter efficacement contre les tendances vers l'hégémonie asiatique que manifestent les Japonais à l'heure actuelle. « Si le Céleste Empire se réforme, dit-il, ce n'est aucunement pour s'unir aux Nippons ou

pour se soumettre à l'autorité du Mikado. L'union des Japonais et des Chinois est une idée qui n'a pu éclore que dans le cerveau d'Européens, ignorants des choses d'Extrême-Orient. L'Empire du Soleil-Levant est plus dangereux pour nous que la Russie, l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre ensemble. Les réformes que nous nous proposons d'introduire dans le Céleste Empire ont pour but de rendre la Chine aux Chinois et non de donner, comme se le figurent beaucoup d'Européens, la Chine aux Japonais. D'ailleurs, chez nous, rien ne ressemble à ce que l'on trouve au Japon, et il ne peut y avoir entre ces deux puissances qu'une sympathie politique ou née d'intérêts communs. Toute l'organisation sociale du Japon repose sur le féodalisme. En dépit des progrès accomplis depuis la révolution de 1868, l'Empire du Soleil-Levant est resté une oligarchie. Les grands seigneurs y dominent toujours. En Chine, au contraire, il n'existe pas de féodalité, pas d'aristocratie héréditaire. Les bases de la réorganisation sont donc toutes différentes et nous ne pouvons en rien calquer nos projets de réforme sur ceux qui ont fait la grandeur du Japon. La Chine est, en réalité, une République alors que l'Empire du Soleil-Levant est une monarchie féodale. »

Ce sont là assurément des paroles à retenir en raison du rang du personnage qui les a exprimées. Mais il est visible que le général Yin Tchang a pour instructions de rassurer l'Europe sur les intentions du Céleste Empire, et il faut nous attendre à voir les autres membres de la mission tenir le même langage. C'est que la Chine ne sera pas prête à la lutte avant un certain nombre d'années. Il est donc essentiel que personne ne vienne la troubler au cours de son évolution. Lorsque ses finances, son administration, son armée seront complètement réorganisées, lorsqu'elle sera ainsi devenue dans la vie internationale un facteur plus grand et plus dangereux que l'Angleterre ou les Etats-Unis, elle pourra montrer impunément des intentions moins pacifiques. Alors les puissances européennes se repentiront d'avoir contribué à l'édification de la puissance de la Chine et de ne s'être pas souvenues de la leçon que leur a donnée le Japon. Actuellement toutes se disputent l'honneur de fournir des armes, des instructeurs, des navires, des ingénieurs, des voies ferrées, des professeurs au Céleste Empire. Et cependant que sont les quelques millions de francs que la Chine fera gagner à l'industrie européenne à côté des irréparables désastres que peut occasionner une Chine puissante? Le péril chinois n'est peut-être pas pour demain, mais on le sent planer au-dessus de notre tête. Réunissons donc tous nos efforts pour l'éloigner au moins momentanément.

Il est bien certain que le jour où le Céleste Empire sera devenu une puissance militaire et disposera d'une armée de 500.000 hommes ou davantage formée à l'européenne, notre seul espoir sera de voir ce pays rester sur la défensive. S'il se décide à l'attaque, nous serons les pre-

miers à essayer le choc. Quelle que soit la vaillance de nos troupes indo-chinoises, il leur sera presque impossible de résister au flot humain qui s'abattra sur notre colonie. Nous pourrions peut-être lutter efficacement contre une invasion japonaise en dépensant des sommes énormes pour fortifier l'Indo-Chine et en envoyant là-bas une forte armée et une flotte puissante. L'Empire du Soleil-Levant est en effet relativement éloigné, il lui faut traverser les mers pour nous attaquer et ses ressources en hommes ne sont pas inépuisables. Mais il en est tout autrement de la Chine. Rien ne la sépare de notre colonie et ses réserves d'hommes sont infinies. Les plus passionnés partisans de l'Indo-Chine estiment que nous ne pourrions opposer aux Célestes que des camps retranchés dans lesquels nos troupes viendraient se réfugier. Et après? Ces camps ne résisteront pas éternellement aux attaques des Chinois et il faudra tôt ou tard se résigner à l'abandon définitif de l'Indo-Chine.

La déclaration du chef de la mission chinoise nous laisse cependant un espoir. Assurément elle est très destinée à nous jeter de la poudre aux yeux, mais il faut reconnaître toutefois qu'elle contient une certaine part de vérité.

La Chine et le Japon n'ont jamais pu s'entendre longtemps. Leurs annales parlent à chaque page des luttes gigantesques engagées entre ces deux peuples. De plus, les Célestes ont toujours eu quelque dédain pour les insulaires de l'Empire du Soleil-Levant parce que ces derniers paraissent moins vigoureux, moins robustes que les sujets du Fils du Ciel et aussi parce que les Nippons sont considérés en Chine comme n'appartenant pas complètement à la race jaune.

L'échec que les Chinois ont essuyé dans leur dernière guerre contre le Japon les a profondément humiliés, et ils ne seraient pas fâchés de prendre un jour une terrible revanche. Pour le moment ils font taire leurs ressentiments et applaudissent à la défaite de l'ennemi commun, le Russe, c'est-à-dire le Blanc. Les circonstances présentes ont opéré un rapprochement forcé entre les deux puissances d'Extrême-Orient. En même temps la Chine se rend compte que la rapide transformation du Japon assure à celui-ci une supériorité incontestable et qu'actuellement l'Empire du Soleil-Levant est seul en état de protéger les peuples de race jaune contre les entreprises des blancs. Mais le Céleste Empire, comme nous venons de le voir, est résolu à apporter toutes les réformes nécessaires pour devenir lui aussi, une grande puissance militaire. Il a demandé le concours de l'Empire du Soleil-Levant, il lui emprunte des officiers pour dresser ses troupes et instruire ses élèves officiers, il envoie des centaines de jeunes gens dans les écoles militaires nippones, il reçoit des navires construits au Japon, des canons, des fusils, etc., fabriqués dans les arsenaux du Mikado. Et le jour où le concours des Japonais lui sera devenu inutile, il oubliera immédiatement tous les services rendus par la puissance voisine pour ne plus voir

en elle qu'une rivale, qui lui dispute la prépondérance en Extrême-Orient.

Tôt ou tard, la lutte recommencera entre Chinois et Japonais. Se produira-t-elle avant l'éviction complète des blancs, ou n'aura-t-elle lieu qu'après la perte de toutes les colonies asiatiques de l'Europe? C'est la question capitale pour nous. Si les Asiatiques commettent la faute de s'entre-déchirer avant d'avoir débarrassé l'Extrême-Orient des Européens, une pareille lutte prolongera évidemment l'existence de nos colonies asiatiques. C'est à ce résultat que doivent tendre tous les efforts de notre diplomatie. Faisons donc des vœux pour qu'elle réussisse à brouiller les cartes entre les amis d'aujourd'hui, mais comptons plutôt sur la vieille rivalité des Célestes et des Nippons pour obtenir ce résultat. Les Jaunes sont en effet de bien fins diplomates, et je serais fort étonné si la mission qui vient de quitter le Céleste Empire ne parvenait pas une fois de plus à bernier les puissances européennes.

FRANCIS MURY,

Membre du Conseil supérieur des Colonies.

ASIE FRANÇAISE

La politique indigène et l'opinion des colons. — La politique indigène est, en ce moment, au premier plan parmi les préoccupations des coloniaux. On comprend qu'on a fait fausse route en de nombreuses colonies et qu'on a sacrifié trop complètement la société indigène. On s'aperçoit que, sans la collaboration de ces populations, la colonisation est chose impossible. Or, cette collaboration, il ne faut pas se la donner par la contrainte, mais bien plutôt par la persuasion, et il n'y a pas de meilleur moyen de persuader les gens, quel que soit leur degré de civilisation, que de les traiter de façon que leurs intérêts soient garantis ou accrus. De récentes révélations sur l'attitude d'administrateurs européens, de fréquentes constatations sur la désaffection que nombre de mesures administratives entraînent chez nos sujets indigènes, poussent les chefs des partis coloniaux, aussi bien en France que dans les autres pays colonisateurs de l'Europe, à prêcher une politique d'association, de collaboration, des colonisateurs avec l'indigène.

S'il suffisait d'une formule pour qu'une question soit résolue, on pourrait dire que, dès aujourd'hui, la politique indigène française est déterminée. Malheureusement, il y a loin entre un programme et son application, et beaucoup d'articles ou beaucoup de discours prôneront vraisemblablement la politique d'association avant qu'elle soit une réalité dans nos possessions d'outre-mer. Il n'est pas à dire, cependant, que rien n'ait été fait en cette matière et si, par exemple, en Algérie, on est revenu sur la loi abominable de

1873 qui, pour établir la propriété foncière, a dépossédé l'Arabe au profit des usuriers, on a de même, en Tunisie, dans le Sud-Tunisien, établi un système de colonisation qui fait de l'indigène un véritable collaborateur du colon européen. On sait que dans ce Sud-Tunisien, sur les conseils de M. Paul Bourde, on cultive surtout l'olivier. Le propriétaire européen s'entend avec des indigènes et l'indigène devient propriétaire de la moitié de la plantation. Cette moitié est assez singulièrement répartie, suivant un damier dont l'Européen aurait toutes les cases blanches et l'indigène toutes les cases noires; mais il n'en reste pas moins qu'on amène ici l'indigène à être propriétaire et que c'est une conséquence dont il n'est pas sans nous savoir gré.

Au Tonkin, la question se pose aussi et tous ceux qui ont l'expérience de la vie coloniale comme aussi une curiosité d'esprit toujours en éveil s'en occupent. C'est ainsi que M. Duchemin, président de la Chambre d'agriculture du Tonkin, a, dans un discours prononcé au concours agricole de cette colonie, abordé cette importante question.

Messieurs, je vous parlais, au début de ce trop long exposé, du concours agricole d'avril de 1887 organisé à l'occasion de la première exposition de Hanoï due à l'initiative de M. Paul Bert.

Nous sommes ici assez nombreux qui y assistions; une foi d'hommes jeunes et de néophytes nous animait, bien que la mort sous de multiples formes nous coudoyât beaucoup plus près encore qu'aujourd'hui.

Nous aurions ironiquement souri à qui nous eût dit que dix-neuf ans après, nous serions encore ici ayant longtemps stationné sans résultats appréciables. C'est cependant le cas pour une proportion trop forte d'entre nous.

Heureux encore lorsque ces premiers colons, ces vieux Tonkinois, ne sont pas discutés par la jeunesse railleuse d'aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de dire à tous ceux qui récoltent dans le sillon que nous avons si laborieusement creusé: De même que vous ne pouvez vous figurer ce qu'était alors cette ville de Hanoï; les efforts incessants qu'il a fallu fournir pendant dix-huit ans pour combler ses mares, niveler ses rues, lui donner son riant aspect actuel, de même, il vous est impossible d'apprécier la somme d'efforts d'énergie que représente l'obtention des animaux et des produits des colons que vous voyez exposés aujourd'hui. Respectez ces hommes, vos aînés: ils le méritent. S'ils sont parfois un peu nerveux, sans compter l'influence du climat et les trop longs séjours ininterrompus ici, ils ont généralement tant de légitimes sujets d'irritation.

Ce sont les plus ardents défenseurs de ce pays qu'ils ont vu naître à la vie française.

Et en ce qui concerne les rapports avec les indigènes, qu'il me soit permis de dire que nous avons une opinion, ce qui est incontestablement notre droit: Les colons ont été tant critiqués, tant malmenés dans la presse métropolitaine pour ce que l'on a appelé leur annamitophobie que je vous demande la permission de vider la question dans cette fête agricole.

L'expérience et l'étude nous ont appris que ce peuple annamite si intéressant, ayant une histoire qui se perd dans la nuit des temps, une législation confirmée par de nombreux siècles d'application, est vraiment l'expression exacte du milieu dans lequel il vit, lequel diffère totalement de celui dont nous sommes originaires.

Il a une littérature et un art, un art surtout, peu développés sans doute, mais qui ont leurs harmonies.

Il nous est arrivé à tous de voir des objets ayant la prétention d'être des objets d'art composés mi-partie art français, mi-partie art annamite.

Ils ont soulevé la réprobation des moins connaisseurs d'entre nous.

C'est pour protester contre l'envahissement de ces monstruosités qu'une société de l'art annamite s'est formée parmi nous en vue de conserver, de protéger et de perfectionner l'art purement indigène.

Les colons agriculteurs estiment qu'il faut au point de vue social opérer comme au point de vue artistique, c'est-à-dire conserver, multiplier la race indigène, l'excédent de population des deltas étant destiné à peupler les vastes espaces que nous pénétrerons par le rail.

Accueillir courtoisement nos protégés, chacun selon sa condition, cette population étant hiérarchisée, ce que l'on perd trop souvent de vue, viser à leur assurer avec le bien-être la sécurité du lendemain, laisser le temps faire son œuvre.

Mais une population aussi dense, aussi durement tenue qu'elle l'était ne saurait exister sans avoir une écume plus ou moins épaisse.

Cette écume a de tous temps existé, mais alors des châtimens terribles prévus par le code annamite étaient appliqués aux auteurs de désordres. Aujourd'hui notre législation est sans effet sur eux. Le résultat? Le voici : En 1907, quelques linhs auraient suffi pour garder un concours comme celui-ci parce que chacun savait que s'il était pris volant un objet il n'échapperait pas au châtiement.

Aujourd'hui, dans cette enceinte entourée d'une haie, puis d'un fossé plein d'eau et close par des portes en fer, nous avons dû demander cinquante hommes de garde.

Quand nous réclamons, c'est moins pour nous que pour les populations indigènes au milieu desquelles nous vivons. Nous pouvons jusqu'à un certain point nous protéger tandis qu'elles sont trop souvent victimes des bandits de vauriens dont les effectifs vont sans cesse grossissant. Il s'ensuit une désaffection à l'égard de la France que nous ne saurions constater sans la signaler.

Nous ne demandons pas le maintien des tortures, mais nous demandons que les condamnés, soient comme le système anglais, astreints à un labeur réglé de telle façon qu'ils redoutent plus ce châtiement que les tortures. Nous demandons, en résumé, que la peine soit effective au lieu que la prison soit, comme aujourd'hui, une villégiature pour les délinquants indigènes.

Je vous demande pardon, monsieur le Gouverneur général, Mesdames et Messieurs, de cette longue digression; mais une ère de progrès semblant devoir luire pour la colonisation agricole, le régime de la confiance réciproque doit, à notre avis, faire place au régime de suspicion et de récrimination.

Rien ne vaut pour cela une explication franche : c'est au nom des colons agriculteurs que je viens de la fournir.

Les idées que M. Duchemin a ainsi exposées sont marquées au coin de l'expérience et nous ne pouvons que l'approuver quand il dit « qu'on a perdu trop souvent de vue que la population annamite était très hiérarchique et qu'il fallait viser à conserver et à multiplier la race indigène ». De même aussi, ce n'est pas rejeter de côté toute sentimentalité que de l'approuver quand il proteste contre l'introduction au Tonkin de nos pénalités européennes. Sans demander le maintien de la torture, il pose le principe que la peine

doit être effective, ce qui n'est pas du tout le cas, quand on inflige de la prison à un délinquant indigène. La prison est pour lui, soit une villégiature, s'il n'a pas point de soucis de famille, soit une peine disproportionnée à sa faute, s'il a charge d'enfants; dans ce dernier cas, cet indigène préférerait de beaucoup les coups de rotin d'autrefois au séjour à la prison. L'insécurité serait bien moins grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, si nous avions des tribunaux jugeant plus promptement et pouvant appliquer des peines plus en rapport avec la mentalité des indigènes. Comme le dit très bien M. Duchemin, une ère de progrès luira pour la colonisation agricole le jour où régnera dans ce pays le régime de la confiance réciproque entre l'Européen et l'indigène, au lieu du régime de suspicion et de récrimination, qui est malheureusement celui d'aujourd'hui.

Les fonctionnaires indo-chinois. — Nous avons souvent insisté dans ce Bulletin sur l'importance vitale qu'a, pour notre domination effective en Indo-Chine, la connaissance de la langue indigène par nos administrateurs et fonctionnaires de tous ordres. On ne peut pas dire qu'un administrateur sera juste, quelles que soient ses qualités personnelles, qu'un juge rendra bien la justice, quels que soient son savoir et son équité, s'il est obligé de recourir à l'intermédiaire d'un interprète.

Dans une note récente sur l'organisation de la justice en Indo-Chine, nous avons insisté sur la plaie qu'était pour notre justice la nécessité de se servir d'interprètes. Cette vérité finit par s'imposer à tout le monde et, dans des instructions récentes qu'il a données à M. Beau, le ministre des Colonies a insisté particulièrement sur la nécessité de mettre un soin de plus en plus grand dans le choix des fonctionnaires de la colonie. « J'ajoute, dit-il dans ses instructions, le plus grand prix à ce que nul fonctionnaire ne soit appelé au commandement d'une province ou d'une circonscription moins étendue, s'il n'a fait preuve d'une connaissance parfaite des dialectes indigènes. Il est absolument nécessaire que nos administrateurs prennent l'habitude de se dispenser du ministère des interprètes. Des prescriptions sévères sanctionnées, s'il le faut, par des examens périodiques, écarteront des tableaux d'avancement dans tous les services les fonctionnaires qui, après plusieurs années de séjour, n'auront pu s'assimiler la langue du pays. »

Il y a eu déjà en Indo-Chine des circulaires, soit du gouverneur général, soit des résidents supérieurs, qui ont insisté sur cette nécessité pour les administrateurs, chefs de province, de connaître la langue parlée dans le territoire qu'ils administrent, mais jusqu'ici ces circulaires n'ont pas été très efficaces. Il ne faut pas que la chose reste dans l'imprécision et, sur ce point, il serait peut-être bon de s'inspirer de la méthode pratiquée par les Anglais dans l'Inde et qui consiste à soumettre le fonctionnaire à des examens, à lui

imposer plusieurs diminutions de traitement s'il n'y satisfait pas et finalement à l'exclure, s'il prouve, par son ignorance, son inactivité ou son incapacité.

Au cours des instructions dont nous aurons détaché ce qui précède, le ministre des Colonies recommande de poursuivre la suppression progressive des agents européens dans les fonctions inférieures qui peuvent être confiées à des agents indigènes.

Je suis disposé à examiner, ajoute-t-il, avec la plus grande bienveillance toutes les mesures que vous proposerez pour améliorer la situation des fonctionnaires de la colonie. J'estime, en effet, que des agents obligés souvent de remplir les fonctions les plus diverses sous les climats les plus difficiles doivent être largement rémunérés de leurs peines. Depuis mon arrivée au ministère, j'ai donné des preuves non équivoques de l'esprit qui m'anime à cet égard. Mais si toute ma sollicitude est acquise aux agents conscients des devoirs de leur charge, je tiens aussi à ce que l'on sache que je réprimerai avec la dernière sévérité tous les actes de cruauté qui me seraient signalés, et je vous invite de même à frapper des peines dont vous disposez ceux de vos agents qui ne montreraient point envers les populations indigènes la justice, la modération et la bienveillance sur lesquelles elles sont en droit de compter.

La hausse de la piastre en Indo-Chine. —

Le cours de la piastre oscille, en ce moment, en Indo-Chine, aux environs de 2 fr. 60. C'est là une hausse inusitée et, quand on regarde à quelques années en arrière, on est frappé de l'instabilité de l'unité monétaire de cette colonie. On n'a pas perdu le souvenir, en effet, des préoccupations très graves que fit naître, presque au début du gouvernement de M. Beau, la baisse de la piastre, et ces préoccupations furent telles qu'en France, dans les premiers mois de 1903, la piastre étant tombée au-dessous de 2 francs, le Parlement, les sociétés savantes et les publicistes étudièrent la question. On fit remarquer combien cette baisse était onéreuse pour le Trésor indo-chinois, le budget ayant été établi, alors que le cours de change de la piastre était assez élevé. On souligna la répercussion de cette baisse sur la colonisation, les capitalistes étant peu empressés à envoyer en Extrême-Orient des capitaux qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir réaliser, le moment donné, à de bonnes conditions.

On sait que plusieurs mesures furent prises pour assainir la circulation monétaire indo-chinoise. Nous les avons signalées au moment de leur mise en application. C'a été d'abord la suppression des droits de sortie qui frappaient l'exportation des piastres mexicaines et l'interdiction absolue de faire rentrer ces piastres. Par suite de cette mesure, on pensait réserver l'Indo-Chine à la piastre qui a l'estampille du gouvernement protecteur, à la piastre du commerce ou piastre française. Cette piastre, depuis le 1^{er} janvier de cette année, est la seule qui ait cours légal. On a ainsi obtenu un excellent résultat.

Ce n'est pas au bannissement de la piastre

mexicaine qu'on doit la hausse actuelle de la piastre ou, tout au moins, toute cette hausse. La piastre avait baissé à un moment où le métal argent avait des cours très faibles sur tous les marchés du monde. Ces cours se sont, depuis, très sensiblement raffermis et la piastre a suivi le mouvement. Une autre cause semble être la crise des affaires en Chine.

Depuis la fin de la guerre russo-japonaise, les journaux du Tonkin assurent aussi que la création d'un syndicat mexicain, doublé d'un syndicat américain, n'est pas sans avoir sa responsabilité dans le mouvement actuel. « Des nouvelles reçues de Changhaï, disait en novembre dernier le *Courrier de Haïphong*, nous ont appris que les marchés de Mandchourie particulièrement font des commandes auxquelles le commerce a peine à faire face, commandes payées comptant en numéraire. Argent et numéraire passent, en fin de compte, aux mains du syndicat qui, groupant de nombreuses mines d'argent, en limite la production.

Si la baisse avait les inconvénients que nous venons d'indiquer en traits fort généraux tout à l'heure, la hausse n'est pas non plus sans causer des troubles assez profonds dans la vie économique indo-chinoise. Cette hausse notamment fait le désespoir des fonctionnaires et des employés dont le salaire, décompté en francs, se trouve, de ce fait, notablement réduit. Les Européens, la veille de leur départ pour la France, se réjouissent, au contraire, et prennent à l'envi des traites et des valeurs sur les banques de Paris et de Marseille. Rendre la vie plus coûteuse à l'Européen, voilà la conséquence de la hausse et un de nos confrères du Tonkin écrivait à ce sujet : « Si les fournisseurs nos compatriotes, basaient tous le prix de leurs denrées suivant les cours, on ne souffrirait guère du changement. Or, on s'en aperçoit et surtout au café. Ainsi, il semblerait rationnel qu'une consommation tarifée 25 cents, quand la piastre est à 2 fr. 40, ne coûtât plus que 20 cents quand la piastre est à 2 fr. 60 ou 2 fr. 70. Quand la piastre descend à 2 fr. 30 ou à 2 fr. 20, les patrons n'ont garde de laisser la consommation à 25 cents. Immédiatement, le prix se hausse à 30 cents.

Cette hausse oblige les administrations à remanier leurs projets de budget. C'est ainsi que, dans le discours que le résident-maire de Haïphong a fait au Conseil municipal de cette ville le 27 novembre 1905 pour exposer les grandes lignes du budget de 1906, nous trouvons cette déclaration : « Depuis la dernière réunion de la Commission des Finances, j'ai reçu de M. le résident supérieur des instructions m'invitant à établir les prévisions budgétaires, en décomptant la piastre à 2 fr. 35 au lieu de 2 fr. 20 et je vous ai transmis avant-hier le nouveau budget établi sur ces bases. »

Comme la hausse aussi bien que la baisse du cours de la piastre entraîne, on le voit, des inconvénients, le fait qu'en si peu de mois on ait passé de très bas cours à des cours élevés, fait ressortir, d'une façon plus vigoureuse peut-être que toutes

les théories eussent pu le faire, la nécessité qu'il y a à s'acheminer le plus vite possible vers la stabilisation de la piastre.

Il nous souvient qu'au moment où on discutait à Paris les remèdes à la baisse, la Société d'Économie Politique institua une discussion sur ce sujet et la conclusion quasi unanime à laquelle arrivèrent les membres les plus compétents en matière monétaire qui font partie de cette Société, fut que la stabilisation de la piastre aux environs du cours de 2 fr. 50 devait être réalisée le plus promptement possible, à l'aide des moyens dont l'Inde anglaise a fait naguère une heureuse expérience. Aujourd'hui, plus que jamais, cette conclusion s'impose.

La nouvelle sapèque. — L'administrateur-maire de Hanoï a porté à la connaissance du public dans le courant de décembre dernier, que les nouvelles pièces de 1/600^e de piastre en zinc vont être incessamment mises en circulation à Hanoï par le Trésor. On pouvait se procurer ces nouvelles sapèques par sac de 3 piastres. Elles auront une valeur constante, par rapport à la piastre et toute personne sera tenue de recevoir ses pièces jusqu'à concurrence de l'appoint de la piastre.

SIAM

Recensement au Siam en 1904. — L'honorable conseiller général du Siam, M. Strobel, a communiqué à la *Siam Free Press*, qui le publie, le très instructif rapport sur le recensement effectué au Siam en 1904. En voici la traduction. Nous y trouverons des indications précieuses pour un recensement analogue dans l'Indo-Chine française.

I. — Le projet de recensement du Siam a été longtemps en suspens jusqu'à ce que l'organisation d'un régime convenable d'administration locale puisse fournir un personnel capable de « fonctionnaires de districts » et mettre « les anciens des villages » en état de coopérer à des statistiques sérieuses. La réorganisation administrative consistait à amalgamer de petites provinces en divisions administratives dirigées par de hauts commissaires. Dès que ce fut fait, une énumération générale de la population fut ordonnée, comme mesure préliminaire au recensement.

II. — Quand cette énumération générale fut terminée, on décida de passer au détail et même d'obtenir le nom de chaque habitant. Dans ce but, des modèles de circulaires imprimées pour le recensement furent distribués aux chefs et anciens des villages, avec des instructions pour les remplir et les renvoyer avec la statistique des habitants sous leur contrôle local. Ce travail ne put

aboutir pour une cause très surprenante que fit ressortir pour la première fois la tentative de recensement, à savoir que si les chefs, les anciens et la majorité de la population savent lire, bien peu savent écrire et bien moins encore savent comment remplir un questionnaire de statistique. La tâche dut en conséquence être ajournée jusqu'à ce que, en 1904, une méthode plus pratique ait été adoptée.

III. — Le nouveau système consista en un questionnaire de recensement en plusieurs exemplaires, s'il était nécessaire, sur lequel devait être enregistrée chaque famille et pas plus d'une à la fois. On les groupa par paquets de cent et le ministère de l'Intérieur les distribua à chaque chef de district. Les chefs adjoints de chaque district assistés d'un secrétaire, et munis d'instructions préalables, furent nommés « officiers de recensement » et chargés d'aller faire remplir dans chaque village le questionnaire avec l'assistance des anciens. Ils se présentaient dans chaque maison, constataient le nombre de personnes qui y vivaient et questionnaient chacune de ces personnes sur les diverses rubriques du questionnaire à remplir. Ce fut fait pour chaque maison, à l'exception seulement des habitants disséminés dans les forêts et les montagnes peu accessibles.

Deux ou trois mois plus tard, d'autres fonctionnaires vinrent vérifier le travail sur place. Ils le trouvèrent très exact, la moyenne des erreurs ne dépassant pas 2 0/0 et les chiffres obtenus étant conformes à la vérité.

IV. — Les statistiques concernant les membres des ordres religieux furent obtenues de la même manière avec cette différence qu'elles furent notées monastères par monastères comprenant à la fois les prêtres, les novices et les laïques résidant dans les bonzeries, temples ou couvents.

V. — Dans les détails le recensement devait indiquer les différentes races de la population; c'était une tâche d'autant plus difficile qu'au Siam la population est pour la plus grande partie de sang mêlé. Il est donc extrêmement difficile de déterminer exactement les distinctions ethniques. Par exemple, prenons le cas des *Chinois*: la plupart épousent des femmes siamoises; leurs descendants mâles généralement portent la queue pendant plusieurs générations, même jusqu'à celle qui a cessé d'employer ou de comprendre la langue chinoise. Leurs descendants du sexe féminin, dès la première génération, adoptent généralement le costume et la coupe de cheveux de leur mère siamoise. Ces coutumes rendent très difficile de déterminer jusqu'à quel point ces personnes appartiennent à la race chinoise.

Le recensement de l'élément chinois a donc consisté à s'en remettre à la manière de porter les cheveux et au costume de chaque individu. Tous les mâles, portant la queue, qu'ils soient de pur sang chinois, ou seulement métis à un degré quelconque, ont été classés comme *Chinois*, et toutes les femmes vêtues à la façon siamoise, comme Siamois, à l'exception de celles qui portent le costume chinois et qui viennent de Chine.

Le nombre de celles-ci est maintenant devenu considérable.

VI. — Il y a aussi le cas de ceux qu'on nomme communément *Cambodgiens*, *Mohns*, etc. La majorité de ces personnes ne sont que des descendants éloignés des membres de ces races qui *vinrent s'établir* (1) au Siam depuis un siècle au plus.

Les mariages mixtes ont été si nombreux entre eux et la population, et l'adoption du même costume a été si générale qu'on ne peut les distinguer extérieurement des Siamois. Le plan adopté fut de les classer par race sur la base du langage employé par eux. De même pour les personnes dont la nationalité ne pouvait être distinguée par d'autres indications. On les classa par race d'après leur costume et leur langage.

VII. — Mais il existe une autre section de population qui n'admet pas d'être séparément différenciée des *Thaï* ou de la race siamoise : C'est le peuple communément appelé *Laos*. On admet généralement qu'il n'existe pas de preuves démontrant que les Laotiens, au point de vue ethnique, soient distincts des *Thaï* ou Siamois. Si nous nous reportons au langage, nous voyons que les langues laotienne et siamoise sont identiques. La différence entre celle parlée par les Siamois ou par les Laotiens est seulement dans la prononciation ou dans l'emploi de quelques mots ou phrases et dans le degré de différence qui existe entre la manière ancienne ou moderne de parler le même langage. En fait, cette différence est moins marquée qu'entre le langage siamois parlé à Bangkok et celui parlé dans la péninsule. Si donc les Laotiens doivent être classés comme une race à part en raison de leur prononciation, qui diffère avec Bangkok, alors les Siamois de la péninsule (2) devraient être considérés comme n'appartenant pas à la race siamoise.

En outre, il a été définitivement établi par des savants que le peuple appelé aujourd'hui *Laotien* est réellement de la race *Thaï* et qu'il se considère lui-même comme tel. Les vrais Laotiens sont ce peuple connu sous le nom de *Lawa* dans la province de *Bayap* (Laos Nord-Est) qui furent les *habitants aborigènes* du pays avant l'incurSION des *Thaïs* (3). Ils sont actuellement disséminés par petits groupes dans toutes les parties du royaume et leur nombre est trop insignifiant pour être classé à part dans le recensement. Pour les raisons ci-dessus, il n'est pas utile de diviser la population *thaï* en deux sections, laotienne ou siamoise, et toutes deux figurent sous le même titre *thaï* ou siamois.

VIII. — Le travail du recensement commença en janvier 1904 et fut terminé en cinq mois ; mais il ne comprend que douze provinces, parmi lesquelles nous citerons Korat, Aguthici, Pitsamoulok, Chantaboun, etc... Les autres provinces où l'on

(1) Euphémisme, lire qui furent déportés ou incorporés illégalement au Siam.

(2) La plupart sont Malais.

(3) C'est ce que nous avons dit dès 1868. Voir *Cochinchine française et Cambodge* (Challamel, éditeur).

n'a pas opéré sont celles de Bangkok, qui n'est pas sous la juridiction du ministère de l'Intérieur, et quatre autres provinces dont l'organisation locale n'est pas encore complète et où le recensement est ajourné à un an. Quant aux provinces de Kédah, Kélanan et Trenganou, où l'administration est malayo-mahométane et où les fonctionnaires ne sont pas encore initiés à cette tâche, le recensement ne sera fait que dans deux ans.

IX. — La population totale des douze provinces précitées comprend 1.624.462 hommes et 1.683.570 femmes, total 3.308.032 habitants. Korat en comprend 402.000 et Chantaboun 95.000.

X. — Voici la répartition des races :

Thaï ou (Siamois).....	2.677.987
Malais.....	289.423
Chinois.....	195.498
Cambodgiens.....	78.704
Mohns.....	29.156
Karens.....	19.257
Annamites.....	4.757
Keck-Khiams.....	1.601
Shans.....	994
Birmans.....	607
Natifs de l'Inde.....	518
Javanais.....	371
Européens et Américains.....	178
Tavaï.....	45
Autres races.....	8.396

Les prêtres bouddhiques et les novices ne sont pas compris dans cette énumération, attendu qu'ayant en général les mêmes caractères religieux, il est difficile de les diviser en Chinois, Cambodgiens, etc.

On remarquera que les Chinois sont au nombre de 195.498 et les Malais au nombre de 289.423 dont plus de 240.000 dans la province de Nakhon-Sitamaraage.

Les Cambodgiens ne seraient pas plus de 78.704 dont 41.000 à Korat, plus 1.600 Khiams.

Dans ces douze provinces, on compte 50.764 prêtres et 10.411 novices, de religion bouddhique, plus 2.939 d'autres religions. Le nombre de 2.402 religieux dans la province de Nakhon-Sitamaraage s'explique par la présence de Hadjis mahométans.

Le nombre des temples est de 5.699 bouddhistes et 354 d'autres cultes. Les monastères ou bonzeries sont compris dans ces chiffres. Ainsi, pour 3.300.000 habitants, on compte 64.000 religieux (1) et 6.053 temples (Wats) ou couvents.

Le nombre des habitations est de 1.053.581. Les habitants disposent de 2.036 éléphants, 35.812 chevaux, 1.444.478 buffles et 1.104.751 têtes de bétail.

Les principaux moyens de transports se composent de 113.920 charrettes à bœufs ou à buffles et 293.519 barques de tout genre.

Les statistiques qui précèdent ne sont pas considérées comme d'une exactitude absolue ; mais

(1) On peut y ajouter 10.000 bonzes pour Bangkok.

elles ont été très soigneusement recueillies et sont plus près de la vérité que tous éléments obtenus précédemment. En présence des détails variés, des explications et des résultats de ce recensement, il est regrettable qu'il n'ait pas été fait pour tout le royaume, son utilité est indiscutable, et il est nécessaire de promettre que le travail sera complètement achevé ultérieurement.

En attendant, ce que tout le monde désire connaître, c'est la réelle population de tout le Siam. On peut répondre au premier abord sans grande difficulté, attendu que dans toutes les provinces où le recensement n'a pas encore eu lieu, une énumération générale de la population a été faite, à l'exception des provinces malaises, dont les chiffres ne seraient qu'approximatifs. D'après l'expérience faite dans les douze provinces ci-dessus, on a trouvé invariablement que les statistiques actuelles très sérieuses dépassaient les chiffres de l'énumération générale préliminaire d'environ 25 0/0. En appliquant la moyenne connue de cette différence à l'énumération déjà faite pour les autres provinces, on obtient des chiffres suffisamment exacts pour chacune d'elles et se rapprochant de très près du nombre actuel de la population. Par conséquent, la population totale du royaume, comprenant les chiffres obtenus pour les douze provinces recensées, ceux de Bangkok et des quatre autres provinces, plus 25 0/0 sur l'énumération générale, se décompte comme suit :

Les 12 provinces recensées.....	3.372.146
Isarn (Laos oriental).....	915.750
Udorn (Laos septentrional).....	576.947
Bangkok.....	493.677
Bayap (Laos nord-est).....	485.563
Kelantan (estimation).....	300.000
Kedah —	219.000
Burapha —	208.868
Trunganoe —	114.895

On voit que la population de tout le royaume se monte à 6.686.846 habitants (1). Ces chiffres sont très près de la vérité, et, s'il y a erreur, elle est plutôt au-dessous de l'estimation réelle et ne peut pas être au-dessus.

Ce recensement et le rapport qui l'accompagne présentent un très grand intérêt pour l'administration de l'Indo-Chine Française et particulièrement pour le Cambodge et le Laos. Nous comptons, en effet, dans nos possessions, outre les Annamites, les Laotiens et les Cambodgiens, des Siamois, des Malais, des Chinois, des Hindous. Les renseignements acquis au Siam ont la même importance et la même utilité dans nos territoires. Les indigènes ne peuvent pas plus s'effrayer chez nous d'un recensement que les Siamois chez eux; il ne s'agit pas d'en prendre prétexte pour de nouveaux impôts, mais de faire valoir toutes les ressources du pays en hommes, en moyens de transports, en animaux, etc.

(1) C'est le chiffre que nous avons pris pour base précédemment.

L'excès du nombre de religieux est un poids mort qui continuera à peser lourdement sur les revenus du Siam, comme sur ceux du Cambodge et du Laos. Les empereurs d'Annam comprenant le danger ont limité le nombre des bonzes, des bonzesses et des couvents, ils ont édicté des lois rigoureuses concernant cette institution, mais ce qui pouvait s'appliquer à l'état social annamite est impraticable au Cambodge et au Laos, pays fidèles à l'observance bouddhique.

La comparaison du nombre d'habitants, avec l'étendue du territoire et leur répartition dans chaque district donneront lieu également à d'instructifs enseignements. On voit qu'il n'y a que 178 Européens dans l'intérieur et que 5.000 sont groupés dans la région de Bangkok, qui a 900.000 habitants, dont 200.000 Chinois. Le nombre total des Chinois du pays est de 1.500.000 au moins. Les Siamois n'entrent pas pour 30 0/0 dans la population. Ce sont là des faits à retenir, et qui confirment les indications que nous avons données dans nos études sur le Siam.

Nous ne pouvons donc que remercier M. Strobel d'avoir mené à bien cette tâche délicate et d'en avoir fait connaître les résultats au public.

CH. LEMIRE.

CHINE

Le traité sino-japonais. — L'Agence Reuter a publié, le 12 janvier, le texte *in-extenso* du traité sino-japonais qui fut conclu le 22 décembre à Pékin. En dehors du traité lui-même, qui ne contient que trois courts articles, il y a un accord comprenant douze articles, ayant trait aux détails de l'administration en Mandchourie. Voici d'abord le texte du traité :

Sa Majesté l'empereur du Japon et Sa Majesté l'empereur de Chine étant désireux de régler certaines questions d'un intérêt commun, se rapportant au traité de paix conclu entre le Japon et la Russie le 5 septembre 1905, ont décidé de conclure un traité dans ce but et ont nommé à cet effet leurs plénipotentiaires, qui ont accepté et conclu les articles que voici :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial chinois accepte tous les transferts et assignements que la Russie a consentis au Japon par les articles 5 et 6 du traité de paix précité.

ART. 2. — Le gouvernement impérial japonais s'engage, en ce qui concerne le territoire cédé à bail aussi bien qu'en ce qui concerne la construction de voies ferrées et l'exploitation, à se conformer autant que possible aux accords primitifs conclus entre la Chine et la Russie. Dans le cas où une question se poserait à l'avenir sous ces rapports, le gouvernement japonais prendra sa décision en consultant le gouvernement chinois.

ART. 3. — Le traité actuel entrera en pleine vigueur dès la date de la signature. Le traité doit être ratifié par LL. MM. l'empereur du Japon et l'empereur de Chine, et la

ratification doit être échangée à Pékin aussitôt que possible, d'ici à deux mois au plus tard.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé ce traité en double, en langue-japonaise et chinoise et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pékin ce 22 décembre de la 38^e année de Meiji, correspondant au 26^e jour de la 11^e lune de la 31^e année de Kouang-Sou.

KOMURA JUTARO.

UCHIDA YASUYA.

Prince TCHING.

CHICHUNGOHI.

YUAN-CHI-KAI.

Ce traité est suivi de l'accord suivant :

Les gouvernements du Japon et de Chine, dans le but de régler pour leur gouverne certaines questions qui les intéressent tous deux en Mandchourie, en dehors de celles sur lesquelles porte le traité signé ces jours-ci, se sont entendus comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial chinois accepte que, autant que possible, après que les troupes japonaises et russes auront évacué la Mandchourie, la Chine elle-même ouvre les villes mandchouriennes que voici comme places de commerce et de résidences internationales. Dans la province de Chin-king : Toueg-hoang-tcheng, Liao-yang, Sin-min-ting, Tiéline, Toung-kiang-tsou et Takoumen. Dans la province de Girine : Chang-choun (Kouang-tcheng-tsou), Girine, Kharbine, Ningouta, Houn-tchoun et San-sing. Dans la province de Hé-loung-kiang : Tsitsikar, Khaïlar, Aïgoun et Manchuli.

ART. 2. — Etant donné le désir sincère que le gouvernement impérial chinois a exprimé de voir retirer les troupes et gardes du chemin de fer japonais et russe, aussitôt que possible, et afin de se conformer à ce désir, le gouvernement impérial japonais, dans le cas où la Russie, accepterait le départ de ses gardes de chemins de fer, ou dans le cas où d'autres mesures convenables seraient acceptées d'un commun accord entre la Chine et la Russie, consent à prendre des mesures analogues. C'est ainsi que une fois que la tranquillité sera rétablie en Mandchourie, et que la Chine sera elle-même en mesure d'accorder pleine protection aux personnes et aux biens des étrangers, le Japon retirera ses gardes de chemins de fer simultanément avec la Russie.

ART. 3. — Dès le départ des troupes du gouvernement impérial japonais d'une région quelconque de la Mandchourie, le gouvernement japonais signalera au gouvernement impérial chinois la région évacuée et même dans la période stipulée pour le retrait des troupes dans les articles supplémentaires du traité de paix entre le Japon et la Russie. Le gouvernement chinois peut envoyer les troupes nécessaires dans la région évacuée qui lui aura été signalée, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité dans ces régions. Dans le cas où, dans la région d'où les troupes japonaises ne seront pas encore retirées, des bandits indigènes auront provoqué des désordres ou causé des dégâts, les autorités locales chinoises peuvent également envoyer les troupes nécessaires pour faire prisonniers ou disperser ces bandits. Les troupes en question ne doivent pas cependant pénétrer dans un rayon de 20 li chinois de la limite du territoire où seront postées les troupes japonaises.

ART. 4. — Le gouvernement impérial japonais s'engage à ce que les propriétés publiques et particulières chinoises en Mandchourie que les forces japonaises auront occupées ou expropriées par suite de nécessités militaires, soient restituées au moment où les troupes japonaises se retireront de la Mandchourie, et que les propriétés dont on n'aura plus besoin dans un but militaire soient restituées même avant le départ des troupes japonaises.

ART. 5. — Le gouvernement impérial chinois s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger pleinement et complètement les terrains de Mandchourie où sont situés les tombeaux et monuments des officiers et soldats japonais tués pendant la guerre.

ART. 6. — Le gouvernement impérial chinois convient que le Japon a le droit de maintenir et exploiter la ligne de chemin de fer militaire construite entre Antoung et Moukden et d'améliorer ladite ligne de façon qu'elle puisse servir à transporter les marchandises commerciales et industrielles de toutes les nations. Ce droit est concédé pour un terme de quinze ans à partir de la date où les améliorations dont il est question plus haut auront été achevées.

L'œuvre de l'amélioration doit être achevée dans un délai de deux ans, sans compter une période de douze mois pendant laquelle les travaux devront être retardés par suite de la nécessité qu'il y aura à se servir de la ligne actuelle pour assurer le départ des troupes. Le terme de la concession doit donc venir à expiration dans la quarante-neuvième année de Kouang-Sou.

À l'expiration de ce terme, ledit chemin de fer doit être vendu à la Chine au prix que déterminera l'évaluation de toutes ces propriétés par un expert étranger que choisiront les deux parties.

Le transport sur le chemin de fer des troupes et des munitions de guerre du gouvernement chinois antérieurement à la vente doit avoir lieu suivant le règlement du chemin de l'Est-Chinois.

En ce qui concerne la façon dont doivent s'effectuer les améliorations de la voie ferrée, il est entendu que la personne chargée de cette œuvre pour le compte du Japon doit conférer avec le commissaire que la Chine enverra à cet effet.

Le gouvernement chinois nommera également un commissaire à l'effet de surveiller les affaires ayant trait au chemin de l'Est-Chinois. De plus, il est entendu qu'un règlement détaillé doit être arrêté relativement au tarif du transport sur le chemin de fer des marchandises publiques et particulières chinoises.

ART. 7. — Les gouvernements impériaux japonais et chinois, dans le but d'encourager et de faciliter les relations et la circulation, concluront aussitôt que possible une convention indépendante relativement à la réglementation de services de raccordement entre les voies ferrées du Sud de la Mandchourie et toutes les autres voies ferrées en Chine.

ART. 8. — Le gouvernement impérial chinois s'engage à ce que tout le matériel nécessaire pour les chemins de fer du Sud de la Mandchourie soit exempt de tous droits, impôts et likin.

ART. 9. — Les moyens d'établir la concession japonaise à In-kéou, dans la province de Chingking, qui a toujours été ouverte au commerce, et à Antoung et à Moukden, dans la même province, villes qui ne sont pas encore ouvertes, quoiqu'elles doivent l'être, seront réglés et déterminés indépendamment par des fonctionnaires japonais et chinois.

ART. 10. — Le gouverneur impérial chinois accepte qu'une compagnie par actions, se composant de capitalistes japonais et chinois, soit organisée pour exploiter les forêts dans les régions situées sur la rivière Yalou et qu'un accord détaillé soit conclu, accord dans lequel il sera question du rayon et du terme de la concession, aussi bien que de l'organisation de la compagnie et de tout le règlement relatif à l'œuvre conjointe de l'exploitation. Les actionnaires japonais et chinois auront une part égale dans les bénéfices de l'entreprise.

ART. 11. — Les gouvernements japonais et chinois s'engagent à ce que, dans tout ce qui se rapporte au commerce de frontière entre la Mandchourie et la Corée, le traite-

ment de la nation la plus favorisée soit accordé réciproquement.

ART. 12. — Les gouvernements japonais et chinois acceptent que dans toutes les questions sur lesquelles porte le traité signé ce jour-ci ou l'accord présent, le traitement le plus favorable soit réciproquement accordé. Le présent accord doit entrer en vigueur dès la date de la signature. Lorsque le traité ce jour-ci sera ratifié, le présent accord devra être considéré également comme approuvé.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent accord en double, en langues japonaise et chinoise, et ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pékin, ce 22^e jour de décembre de la 38^e année de Meiji, correspondant au 26^e jour de la 11^e lune de la 31^e année de Kouang-Sou.

KOMURA JUTARO.
UCHIDA YASUYA.

Prince TCHING.
CHICHUNGOHI.
YUAN-CHI-KAI.

La commission de réformes chinoise. — La mission impériale chinoise, chargée d'aller étudier les institutions étrangères, vient de quitter le Japon pour se rendre en Angleterre. La mission est composée du prince Tsai-tche, de Li Cheng-Ton, ancien ministre à Tokyo, Chang Ki-Hung, ex-trésorier provincial du Chang-toung. — Une autre mission est chargée d'études similaires aux Etats-Unis, où elle arrivera probablement dans le courant de janvier. Elle est composée de Tuan-fang, gouverneur du Houpé, et de Pai-Hung-Tseu, vice-président du ministère des Rites.

Le commerce extérieur de la Chine. — D'un rapport de M. Dubail, ministre de France, sur le commerce extérieur de la Chine en 1904, nous détachons ce qui suit concernant la France :

En premier lieu, il faut remarquer que notre pays perd énormément à la manière dont sont faites les statistiques des douanes impériales : en effet, beaucoup de nos produits arrivent en Chine sous pavillon britannique et sont attribués au commerce de la Grande-Bretagne.

L'exportation chinoise en France a une très grande importance, bien supérieure à celle de l'Allemagne, par suite des achats de soie faits par nos manufactures, notamment à Canton.

Quant à nos ventes, elles ne sont malheureusement pas sur le même plan et sont cinq fois moindres que celles de l'Allemagne et n'atteignent que la moitié de celles de la Belgique.

Elles se composent surtout d'objets destinés aux résidents européens ou aux riches Chinois, mais les contrefaçons étrangères et surtout japonaises leur font beaucoup de tort, car, beaucoup moins chères, elles permettent aux intermédiaires qui abondent chez les mandarins de gagner plus en faisant payer le prix de la denrée française, dont, par suite, la vogue diminue vu la basse qualité de ce que l'on vend comme « made in France ».

Nous vendons surtout aux indigènes des soieries et principalement des imitations de soieries chinoises à bon marché; nous avons également en Chine un débouché assez important pour les rubans qui remplacent les bordures de robes chinoises brodées. Malheureusement on vend, comme venant de Saint-Etienne, beaucoup de rubans fabriqués à Crefeld.

Nos vins ne sont appréciés que par de rares Chinois, et

encore ceux-ci ont-ils beaucoup de difficultés à s'en procurer d'authentiques : cependant, les vins rouges commencent, ainsi que la bière, à se boire dans les restaurants chinois, mais c'est le champagne surtout qui est très goûté; les Chinois ont pris l'habitude d'en offrir à leurs hôtes et d'en boire concurremment avec le thé; mais là encore la contrefaçon nous cause un gros préjudice.

Ce qu'il faudrait expédier en Chine pour ruiner cette concurrence, ce sont des vins de Saumur ou des tisanes légères qui ne reviennent pas plus cher et plaisent davantage au goût chinois que le champagne sec des grandes marques...

Les Chinois, quoique ou plutôt parce que peu propres, font un grand usage de parfumerie et commencent à utiliser le savon, mais nos produits sont trop chers et ils préfèrent des produits inférieurs, mais enveloppés de papiers dorés et aux couleurs vives.

Néanmoins le bon savon pour la lessive est très apprécié et se vend bien.

Les montres obtiennent un grand succès en Chine; le couli économise pour en acheter une, et le mandarin est fier d'en posséder une en or. Mais il ne faudrait pas nous laisser supplanter sur ce terrain; là, comme ailleurs du reste, le bon marché est nécessaire; les Américains ont importé en Chine des montres que les marchands indigènes vendent au prix de 1 p. 80, soit un peu plus de 4 francs.

Du reste, les Chinois ne sont pas hostiles aux inventions mécaniques. Dans les rues de Pékin, depuis la réforme de la voirie, on rencontre beaucoup de bicyclettes. L'impératrice possède des automobiles dont elle ne se sert pas, il est vrai, et des canots à vapeur qui circulent sur le canal et le lac du Palais d'Eté.

Enfin, la France prend une part importante dans la construction des chemins de fer. Les Compagnies du Yunnan et du Chansi, sont françaises; la Compagnie d'Hankéou-Pékin est franco-belge, mais les actionnaires sont Français pour la plupart.

Nous avons 1.374 résidents en Chine possédant 67 maisons de commerce. Cette petite proportion provient de ce que, dans ce décompte, figurent nos missionnaires qui n'ont pas de maisons de commerce; néanmoins ils répandent notre langue et préparent ainsi la voie à nos négociants.

Les douanes maritimes chinoises. — Les revenus des Douanes maritimes, pour l'année 1905, dépassent ceux de l'année 1904 d'environ 3 millions et demi de taëls (12.500.000 francs), ce qui fait une augmentation de plus de 10 0/0.

Les étrangers en Chine. — Le gouvernement chinois a promulgué une nouvelle série de règlements concernant l'établissement des étrangers en Chine. Ces règlements ont pour but de donner aux autorités chinoises sur ces établissements un contrôle plus étendu que celui qui leur est accordé par les lois existantes. L'application en sera faite aux villes qui sont ouvertes au commerce étranger en Mandchourie.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

JAPON

La situation financière du Japon après la guerre. — Le gouvernement impérial vient de publier un intéressant exposé de la situation financière du Japon, telle qu'elle s'établit au lendemain de la guerre. Voici le résumé de cet exposé présenté, comme on le verra, avec un esprit de méthode parfait (1).

DETTES DE LA GUERRE

Pendant la guerre, le Japon a emprunté au dehors une somme totale de 2.050 millions dont 550 millions à 6 0/0 et le reste à 4 1/2 0/0. Après la guerre, le Japon a émis un nouvel emprunt étranger de 1.250 millions à 4 0/0, ce dernier emprunt étant fait en vue d'une conversion. Donné aux banques étrangères à 88, il produisit 1.100 millions dont la moitié est destinée à convertir les 550 millions du 6 0/0 étranger. Supposons la conversion faite, la situation par rapport à la dette étrangère contractée pour la guerre sera :

1.500 millions à 4 1/2 0/0 comportant un paiement annuel de 67.500.000 francs.

1.250 millions à 4 0/0 comportant un paiement annuel de 50 millions ;

Soit une dette totale de 2.750 millions comportant un paiement annuel de 117.500.000 francs.

En ce qui concerne la dette intérieure, une somme totale de 1.200 millions a été empruntée, dont 500 millions à 6 0/0 et 700 millions à 5 0/0.

Les 500 millions à 6 0/0 doivent être convertis, avec la seconde moitié de l'emprunt étranger à 4 0/0, qui vient d'être émis, et la dette se trouvera alors ainsi établie : 700 millions à 5 0/0 comportant un paiement annuel de 35 millions.

Par conséquent, la totalité de la dette contractée à cause de la guerre, se monte à :

Dette étrangère : 2.750 millions, avec un intérêt annuel de 117.500.000 francs ;

Dette intérieure : 700 millions, avec un intérêt annuel de 35 millions.

Total de la dette : 3.450 millions, avec un intérêt annuel de 152.500.000 francs.

SERVICE DE LA DETTE

Pour le service de cette dette, un département spécial a été institué sous le nom de « Bureau du Service de la Dette nationale extraordinaire », et l'on se propose de réserver chaque année une somme de 275 millions pour les intérêts et l'amortissement.

Ainsi, la dette serait complètement amortie en une vingtaine d'années. Toutefois, il semble douteux que la Diète sanctionne ce projet d'amortissement, parce qu'aucune partie de la dette extérieure comprise dans ce projet n'est payable

(1) Nous rappelons que notre collaborateur M. Franconie a publié dans le Bulletin de novembre, d'après un rapport du ministre des Finances japonais, M. Sakatani, une étude sur les suites financières de la guerre russo-japonaise que complète heureusement cet exposé.

avant février 1910, de telle sorte que les fonds destinés à l'amortissement devraient s'accumuler pendant quatre années avant qu'on en pût faire état effectif. En d'autres termes, une somme annuelle de près de 125 millions devrait rester inactive au Trésor, de 1906-1907 à 1909-1910.

A propos de ce Service de la Dette, il est bon de noter que la dette nationale avant la guerre se montait à 1.403.125.000 francs dont 559 millions 375.000 francs avaient été émis pour la construction des chemins de fer et pour d'autres travaux publics. Cette dette, émise à 5 0/0, comporte un intérêt annuel approximatif de 70.250.000 francs. Une somme de 95 millions lui est réservée annuellement.

Ainsi, la totalité de la dette nationale japonaise est de 4.853.125.000 francs, dont l'intérêt annuel est d'environ 222.750.000 francs, et le service annuel, intérêts et amortissement compris, se monte à 370 millions.

BUDGET NORMAL ET BUDGET DE LA GUERRE

Le budget de l'Empire se divise en deux parties distinctes, l'une comprenant les recettes et les dépenses normales, l'autre les dépenses de guerre et les recettes y affectées. La raison de cette division est que le budget de 1906 va se trouver grevé d'un grand nombre de dépenses supplémentaires, conséquences directes de la guerre, comme par exemple les frais de rapatriement des troupes de Mandchourie, de Corée et de Sakhaline, frais de réparation du matériel militaire et naval, indemnités aux soldats et aux marins, etc. Le budget des dépenses s'établit donc ainsi :

Dépenses normales.....	587.612.150 francs.
Dépenses résultant de la guerre.	2.003.862.200 —
Total.....	2.591.474.350 francs.

Pour faire face à ces dépenses, il y a d'abord les recettes normales qui s'établissent comme suit :

Recettes provenant des impôts...	354.393.600 francs.
Droit de timbre.....	38.560.275 —
Industries et monopoles d'Etat...	154.439.925 —
Sources diverses.....	40.553.650 —
Total.....	587.647.450 francs.

A cela il faut ajouter les recettes extraordinaires suivantes :

Recettes provenant des impôts de guerre et des modifications de tarifs.....	402.500.000 francs.
Recettes des postes et télégraphes en Mandchourie, Corée et Sakhaline.....	6.147.600 —
Recettes provenant de la vente des prises de guerre et des stocks inutilisés.....	24.747.375 —
Excédent de l'année fiscale 1904-1905 et autres excédents.....	99.114.275 —
Reste de l'emprunt étranger émis à Londres.....	375.000.000 —
Total.....	907.509.250 francs.
Total des recettes ordinaires et extraordinaires.....	1.495.156.700 francs.

LE DÉFICIT

Si l'on compare ce dernier total au total des dépenses, on constate que les dépenses l'emportent sur les recettes de 1.096.317.650 francs. A quelles sources puisera-t-on les ressources nécessaires pour combler ce déficit? La réponse générale est que l'on recourra aux emprunts intérieurs, mais quelques points sont encore à noter à ce propos. D'abord, dans les dépenses résultant de la guerre, se trouve une somme de 375 millions représentant des indemnités et des récompenses aux officiers et aux hommes. Cette somme ne sera pas demandée au procédé direct d'une émission d'emprunt, mais sera payée pour la plus grande partie. Ensuite, la conversion de l'emprunt intérieur à 6 0/0 (500 millions) au moyen de la moitié (550 millions) du dernier emprunt extérieur 4 0/0 laissera un reste disponible de 50 millions. Enfin le gouvernement japonais espère obtenir de la Russie environ 125 millions en compensation des dépenses faites pour l'entretien des prisonniers russes. Ainsi, il faut déduire du déficit total une somme de 500 millions, de telle sorte que ce déficit est réduit en somme à 550 millions, qui seront probablement trouvés sans difficulté sur le marché intérieur japonais, puisque 500 millions vont être rejetés sur ce marché par la conversion de l'emprunt 6 0/0. Quand ces diverses opérations seront terminées, la dette totale de l'Etat s'établira comme suit :

Dette extérieure contractée en raison de la guerre.....	2.750.000.000 francs.
Dette intérieure contractée en raison de la guerre.....	700.000.000 —
Dette intérieure contractée à la suite de la guerre.....	925.000.000 —
Dette intérieure existant antérieurement à la guerre.....	1.403.125.000 —
Total.....	5.778.125.000 francs.

TAXES DE GUERRE

La politique du gouvernement japonais est de regarder l'année fiscale 1906-1907 comme faisant partie de la période comprise dans la guerre; car, bien que la paix soit actuellement rétablie, des forces considérables sont toujours en campagne, et les dépenses nécessitées par leur rapatriement sont à peine inférieures à celles qui étaient nécessaires pour les maintenir sur le champ des opérations. Aussi, le plan adopté pour ce qui concerne les travaux publics est pratiquement le même que celui établi au commencement de la guerre, c'est-à-dire que tous les travaux publics qui ne sont pas absolument essentiels à l'économie nationale devront être suspendus ou retardés jusqu'à ce que les conditions normales de la vie publique soient rétablies. Ce système cependant permet l'affectation d'environ 112.500.000 francs pour le service des communications départementales. Il s'ensuit que les taxes de guerre qui produisent 400 millions par an devront être continuées, toujours naturellement sous réserve que la Diète y donne son consente-

ment. Les principaux items des dépenses extraordinaires, conséquence de la guerre, sont :

Dépenses de rapatriement des troupes.....	941.250.000 francs.
Indemnités et récompenses.....	375.000.000 —
Dépenses d'entretien des garnisons en Mandchourie et en Corée...	50.000.000 —
Dépenses de rééquipement, etc., pour l'armée.....	62.500.000 —
Dépenses de rééquipement, réparations, etc., pour la marine...	67.500.000 —
Dépenses de décorations, etc....	8.750.000 —

Ces dépenses sont essentiellement temporaires. D'autre part, les dépenses résultant de la guerre, mais gardant un caractère permanent, sont :

Service de la dette de la guerre.	275.000.000 francs
Accroissement des fournitures d'armée par suite de l'addition de 14 divisions, ce qui porte le total des contingents à 17 divisions.....	25.000.000 —
Accroissement des dépenses navales.....	10.975.000 —
Pensions et annuités.....	80.000.000 —
Service des postes et télégraphes en Corée, en Mandchourie et à Sakhaline.....	5.425.000 —
Dépenses de perception des impôts.	3.700.000 —
Total.....	400.100.000 francs.

Ce total dépasse quelque peu les revenus que l'on peut retirer des taxes de guerre, mais il est évident que si une méthode moins héroïque était adoptée pour le traitement de la dette de guerre, l'équilibre pourrait être facilement établi entre les dépenses ci-dessus indiquées et les recettes que l'on pourrait immédiatement leur affecter.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de plus grands détails relativement au budget, car les chiffres actuellement connus sont simplement approximatifs et peuvent encore subir des changements avant que le projet complet ne soit soumis à la Diète, ou même adopté par elle. Ces chiffres cependant donnent une idée fort claire de la situation financière aussi bien que de la politique du gouvernement. On peut y remarquer que le projet de porter le contingent de l'armée à 20 divisions, projet récemment attribué au gouvernement, n'a pas été mis à exécution. Mais un compromis a été adopté, consistant à retenir les quatre divisions supplémentaires incorporées pendant la guerre sans organiser aucune nouvelle division. On doit aussi noter qu'aucun projet d'extension des services de la marine n'est formulé, puisque le budget ne porte qu'une prévision de 67.500.000 francs, spécialement affectée aux reconstructions et réparations navales. En somme, ce qui ressort surtout de cet exposé, c'est que la politique actuelle du gouvernement japonais est absolument sage et se contente, en restant très prudente, de prouver que les charges financières imposées au Japon par la guerre n'ont pas, somme toute, dépassé ce que le Japon pouvait supporter.

Le nouveau ministère japonais. — Le gouvernement japonais vient de se reconstituer sous la présidence du marquis Saionji, avec M. Sato aux Affaires étrangères. Le marquis Saionji, le nouveau président du Conseil, ami intime du marquis Ito, avec lequel il fonda l'Association politique Sei-Yu-Kwai, a cinquante-sept ans. Il est né à Kioto. Il parle remarquablement le français. Après la guerre de 1870-71, il vint en France où il passa plusieurs années. Les idées françaises avaient eu quelque influence sur lui, car, de retour au Japon, il fondait un organe radical, la *Liberté orientale*, qui fit un tel scandale qu'il en arrêta la publication. Il a été ministre plénipotentiaire à Vienne, puis à Berlin. Il fut ministre de l'Instruction publique, et pour un temps limité, ministre des Affaires étrangères. Par trois fois, au cours de crises, il fit l'intérim de la présidence du Conseil. En 1884, il fut créé marquis, après avoir été attaché au palais. Le marquis Saionji a deux frères : l'un est grand chambellan de la cour ; l'autre est l'un des plus riches industriels du Japon, possédant des charbonnages, des mines de cuivre, des fonderies.

Relations diplomatiques des puissances avec le Japon. — On sait que les gouvernements anglais, allemand, italien et américain se sont mis d'accord avec le gouvernement japonais pour élever au rang d'ambassade leurs légations réciproques. Conformément à cet accord, Sir Claude Macdonald a remis solennellement le 30 décembre au Mikado ses lettres de créance, comme ambassadeur du Royaume-Uni à Tokyo. M. Luke E. Wright, gouverneur général des Philippines, a été nommé, par le gouvernement des Etats-Unis, ambassadeur au Japon, en même temps le vicomte Aoki était nommé ambassadeur à Washington. Enfin, à Saint-Petersbourg, le *Molva* vient de publier une note officieuse du ministère des Affaires étrangères, annonçant que la légation de Russie à Tokio allait être élevée au rang d'ambassade.

La mission du prince de Connaught au Japon. — Le prince Arthur de Connaught, assisté de l'amiral sir Edward Seymour et du général sir Thomas Kelly-Kenny, est parti de Londres, le 12 janvier, en mission spéciale pour Tokyo. Le prince de Connaught doit offrir à l'empereur du Japon les insignes de l'ordre de la Jarretière. Il est en même temps chargé de remettre de la part du roi Edouard VII l'ordre du Mérite au maréchal Oyama, à l'amiral Togo et au maréchal Yamagata.

La population du Japon. — Il est d'usage de dire que la population augmente avec une rapidité exceptionnelle, ce qui oblige les Japonais à chercher partout des débouchés et des territoires à coloniser. Des études rigoureuses avaient déjà été faites à l'étranger montrant ce qu'il y a d'excessif dans une pareille affirmation, mais un Japonais, M. Takano Iwasaburo, a récemment dis-

cuté la question dans le *Kokka Oahu Kai Zasshi*. Il fait observer que, tandis que la population du Japon s'est augmentée, pendant les trente années, se terminant en 1901, de 12 millions d'habitants, soit 13,7 0/0, la moyenne annuelle pendant les dix années se terminant en 1900 a été de 10,2 pour 1000. Mais c'est là un taux qui n'est pas exceptionnel, si on le compare à celui d'autres pays. L'augmentation de la population est à peu près aussi grande en Ecosse, en Danemark et au Canada, et elle est plus considérable en Angleterre, en Allemagne, dans la Russie d'Europe, en Suisse, en Hollande et en Norvège. Cependant l'augmentation annuelle par mille habitants est en progrès au Japon, ayant passé de 12,2 en 1899 à 13,9 en 1901.

Le même écrivain japonais fait observer que le nombre des naissances est faible par rapport à celui des mariages dont la proportion est d'ailleurs exceptionnelle, et que l'augmentation de la population due à l'excédent des naissances sur les décès est inférieure à ce qu'elle est dans presque tous les pays d'Europe.

L'industrie cotonnière au Japon pendant le premier semestre. — M. Aimé Martin, vice-consul de France à Kobé, vient d'adresser au gouvernement un intéressant rapport sur l'industrie cotonnière au Japon pendant le premier semestre 1905. Nous en détachons les renseignements suivants :

« Les filatures de coton ont atteint une prospérité sans précédent pendant les six premiers mois de l'année.

« Si l'importation des filés s'est accrue exceptionnellement, par suite des commandes de l'année, le mouvement à l'exportation n'est pas resté en arrière. Les bénéfices industriels sont également considérables et s'expliquent par le fait que, malgré les ventes rémunératrices des filés sur les marchés étrangers, le prix des cotons bruts s'est maintenu plus bas que jamais. Les Compagnies situées dans le ressort de ce vice-consulat témoignent d'une situation financière particulièrement florissante.

« Le dividende annoncé par la « Settsu » d'Osaka est de 36 0/0. Celui de la « Miye », de la « Kishiwada », de la « Wakayama », de la « Agamasaki » et de la « Kurashiki » est supérieur à 30 0/0. Le taux moyen des dividendes est, pour l'ensemble des sociétés, de 17 0/0 et dépasse de plus du double les chiffres correspondants de 1904.

« A la fin de juin dernier, on comptait au Japon 37 filatures avec un capital payé de 32.907.000 yens. Les broches en activité comprenaient 1.304.786 épingles verticales et 83.060 épingles obliques. La consommation totale du coton brut s'est élevée, pendant le 1^{er} semestre, à 25.191.200 kwammé (1), se décomposant comme suit, d'après les provenances :

(1) Kwammé = 3 kg.750.

	Kwammés
Coton Indien.....	12.761.195
— américain.....	7.675.679
— chinois.....	4.071.384
— égyptien.....	427.552
— annamite.....	53.266
— japonais.....	1.824
— autres.....	200.145
Total.....	25.191.245

« La quantité totale de « yarn » manufacturé pendant la même période ressort à 452.362 balles de 300 kins chacune et un poids global de 135.708.600 kins. Sur ce chiffre 314.055 balles — soit 94.486.500 kins — ont été absorbées par la consommation intérieure et 138.746 balles — ou 41.623.800 kins — ont été exportées. Le 70 0/0 de la production totale a donc été pris par le marché japonais, tandis que 30 0/0 seulement représente les ventes à l'étranger. Les prix des filés semblent avoir été influencés surtout par la demande indigène.

« Les quantités et valeurs des « yarns » exportés se répartissent comme suit d'après les pays de destination :

	Kins	Yens
Chine.....	36.876.202	14.716.470
Hong-kong.....	1.094.000	452.216
Corée.....	3.131.927	1.356.605
Philippines.....	520.550	260.333
Autres.....	1.195	
Total.....	41.623.874	16.785.863

ASIE RUSSE

Les troubles de Vladivostok. — Les troubles de Vladivostok ont été terribles. Nous avons reçu des lettres d'Extrême-Orient qui, nous le croyons, renferment même une part d'exagération, mais qui, même remises au point, prouvent qu'il s'est passé là-bas des choses épouvantables.

Ce sont les soldats qui se sont révoltés en apprenant qu'ils resteraient encore dans la région où ils avaient tant souffert et que leur rapatriement sur lequel ils comptaient était remis à plus tard, à des mois, peut-être à plus d'une année.

Le feu fut mis dans plusieurs endroits; les maisons de commerce les plus importantes, les hôtels furent brûlés. Ce sont les Chinois qui ont le plus souffert de la révolution: on prétend que 2.000 d'entre eux furent égorgés; on est certain qu'il y a plusieurs centaines de morts parmi les blancs, plus de cinq cents blessés, et quelques milliers de gens désormais sans toit. Les marchands s'étaient enfuis sur les navires qui se trouvaient dans le port.

Les maisons étrangères ont beaucoup souffert; la plupart des marchandises chinoises auraient été détruites et la grande maison allemande Kunst Albert perdrait plusieurs millions.

La peste en Asie russe. — Les journaux russes sont obligés de reconnaître qu'on a constaté dans la steppe kirghize et dans la Province Maritime un nombre assez sérieux de cas de peste. Guerre, épidémie, révolution, pas un fléau n'aura été épargné à l'Asie russe.

On sait que les ports du Japon, Kobé et Osaka, ont été déclarés, eux aussi, contaminés.

Les poissons du fleuve Amour. — La pêche est une des plus grandes occupations des Cosaques qui vivent sur les bords de l'Amour. Le poisson le plus commun dans le fleuve est un saumon d'espèce très particulière appelé la Kéta (*Oncorhynchus Keta*). Ce poisson vient en bandes de la mer d'Okhotsket remonte l'Amour jusqu'à 2.000 kilomètres de son embouchure. Leurs passages ont lieu deux fois par an: le premier commence en mai et finit vers le 15 juin; leur poids moyen est alors de 2 à 4 livres. Quelques semaines plus tard apparaît ce que les Cosaques appellent la Keta d'automne dont le passage dure quatre semaines environ. Les poissons venus en automne sont beaucoup plus gros que ceux du printemps; il y en a qui pèsent 8 et même 15 livres.

Une autre espèce de saumon, très commune dans la région, est la Bossue (*Oncorhynchus Gorboucha*). Celle-là sert de nourriture favorite aux sauvages qui la font sécher au soleil, qui la conservent dans des dépôts pour l'hiver et qui en donne les arêtes aux chiens. On voit la gorboucha vers la mi-juin, elle a alors un poids moyen de 3 livres.

La carpe est aussi très fréquente dans le fleuve Amour. On prend les poissons au filet, à la ligne, à la nasse. Rien qu'entre Marinsk jusqu'à la mer dans le détroit de Nikolaievsk on prend environ 11.500 tonnes de poissons. Une grande partie d'entre eux étaient achetés pour être transportés au Japon par les navires japonais. Ces ventes rapportaient à l'Etat d'importants revenus.

La navigation de l'Iénisséi. — Des trois grands fleuves sibériens qui se jettent dans l'Océan Glacial, le plus important est l'Ob avec son affluent l'Irtyche. Il se fait pourtant aussi sur la Léna et surtout sur l'Iénisséi un trafic assez considérable. La Léna coule loin de la voie ferrée et de la zone la plus colonisée de la Sibérie, tandis que l'Iénisséi coupe perpendiculairement la ligne devant la ville de Krasnoiarsk, chef-lieu de province, en amont de Minoussinsk. Le fleuve prend sa source en Mongolie; il est formé de deux courants, la Kakema et la Bikema. Après leur réunion, il reçoit son nom qui vient de deux mots toungouzes qui signifient « grande eau ».

L'Iénisséi se fraye un passage formant un grand rapide à travers les monts Saïanes: il coule à 60 verstes l'heure. Il ralentit notablement son cours avant la ville de Minoussinsk, point jusqu'auquel remontent les vapeurs. Douze kilomètres après Minoussinsk, il reçoit l'Abakane, important affluent dont la vallée est riche en sables auri-

fères, en houille et en minerai de cuivre et de fer. vingt-cinq kilomètres plus loin, il reçoit la Touba qui est navigable et qui arrose une vallée très fertile.

Avant Krasnoïarsk, l'Iénisséï se rétrécit, il n'a parfois que 400 mètres de large; en d'autres endroits, sa largeur atteint 800 mètres et la rapidité de son cours ne dépasse plus 8 à 10 verstes à l'heure.

C'est après avoir quitté le détroit de Krasnoïarsk pour entrer dans celui d'Iénisséïsk que le fleuve reçoit son énorme affluent la Toungouska Supérieure ou Angara, très abondante en eau, qui vient du lac Baïkal et d'Irkoutsk : à Irkoutsk, sa largeur est de plus d'un kilomètre.

Après avoir reçu l'Angara, l'Iénisséï a 2 kilomètres de large. Au-dessous de la ville d'Iénisséïsk, chef-lieu du district du même nom, le fleuve reçoit son affluent de gauche la Kass, qui entre dans le Touroukhan, canal du système Ob-Iénisséï, et qui est grossi de la Podkamen-naïa-Toungouska sur les affluents de laquelle sont les riches gisements d'or de Bakhta, de Nijnia Toungouska et de Koreïka. Le fleuve a alors une largeur de 5 verstes. Il se déverse, sous le 70°51, de lat. N., dans le golfe d'Iénisséïsk qui a près de 250 verstes de large sur 20 à 25 de long.

La prise des glaces à Krasnoïarsk a lieu en octobre ou dans les premiers jours de novembre et la débacle dans le milieu ou la fin d'avril. Le fleuve est très poissonneux, mais, au dire des Sibériens, ses poissons ne valent pas ceux de l'Ob. Malgré ses rapides et ses écueils, l'Iénisséï est navigable et sa profondeur est telle que des bateaux à vapeur de mer d'une dimension moyenne peuvent le remonter jusqu'à la ville d'Iénisséïsk. L'accès de l'embouchure est pendant quelque temps praticable pour les bateaux européens.

Des bateaux à vapeur font plusieurs fois par semaine des trajets entre Krasnoïarsk et Iénisséïsk ; lorsque les eaux ne sont pas trop basses, il existe un service entre Krasnoïarsk et Minous-sinsk. Entre Iénisséïsk et l'embouchure circulent des remorqueurs qui amènent des trains de bateaux.

La flottille du fleuve ne compte guère que trente bateaux, parmi lesquels le *Saint-Nicolas* le *Diedouchka*, la *Rossia*, la *Moskva*, et l'*Iénisséï*.

Il y a, en outre, neuf bateaux de l'Etat qui sont mis à la disposition des ingénieurs des ponts et chaussées pour les besoins du service et pour le déblayage du chenal de l'Angara.

On sait que la voie ferrée traverse le fleuve devant Krasnoïarsk sur un pont monumental qui a plus d'un kilomètre de largeur.

Les mammouths de Sibérie. — On se souvient qu'à l'exposition de 1900 la Russie avait exposé de gigantesques défenses de mammouths. Ces puissants animaux depuis des siècles disparus parcoururent non seulement la Sibérie, mais l'Europe, puisqu'on a retrouvé de leurs ossements dans les grottes et les alluvions fluviales de la France et de l'Allemagne ; mais en Sibérie ce sont des

squelettes entiers qu'on peut retrouver. Pallas, en 1771, parle d'un rhinocéros trouvé sur les bords de la Viloui. Il y a à Saint-Pétersbourg un mammouth qui fut apporté à l'embouchure de la Léna sous forme d'un gigantesque glaçon. Celui qui se trouve à Moscou fut découvert en 1839 : les chasseurs d'ivoire visitèrent alors les bords et les îles de l'Océan, et en 1840 Middendorff évaluait à 20.000 les mammouths trouvés déjà et dont les chasseurs avaient enlevé les parties précieuses, les défenses dont l'ivoire est toujours renommé.

C'est surtout dans la zone de la toundra que l'on a fait de telles découvertes : la toundra, en été, n'est pas couverte de neige, mais, à 35 centimètres de sa surface, on trouve un sol glacé dans lequel des couches de terre alternent avec des couches de glace pure. Dans ces couches se trouvent des coquilles marines subfossiles et de mollusques existant encore, des ossements d'animaux disparus, et parfois des animaux entiers.

Le mammouth est le principal de ces animaux. C'était une espèce d'éléphant (*Elephas primigenius*) qui habitait jadis dans toute la zone paléarctique en même temps que l'homme, et qui était couvert d'une laine rousse épaisse et parfois longue. Les rhinocéros qui habitèrent jadis la région, et dont les deux espèces sont, elles aussi, disparues, sont le *Rhinoceros antiquitatis* Blum, et le *Rhinoceros Mærckii* Jäg.

C'est l'ivoire du mammouth qui attire les trafiquants dans les îles de la Nouvelle-Sibérie, île Kotelny, île Fadeïev et île de la Nouvelle-Sibérie, toutes trois situées en plein Océan au nord-est du delta de la Léna. Le métier de ces trafiquants est dur : ils traversent la mer à la fin du printemps, avant la fonte des neiges, ils voyagent entraînés par des rennes ou des chiens. Ils passent sur les îles les courts mois de l'été, puis reviennent en automne, non sans avoir parfois couru de grands dangers.

La température moyenne de la zone agricole de la Sibérie centrale. — La température moyenne de la zone agricole de la Sibérie centrale à Irkoutsk ou à Krasnoïarsk, par exemple, se rapproche sensiblement de 0°. La moyenne de la température de l'hiver et du mois le plus froid est de - 18° et - 20° ; celle de l'été et du mois le plus chaud, de + 16° et + 19°, chiffres qui sont tous inférieurs à ceux de la Sibérie occidentale. La température moyenne des cinq mois de végétation est de + 14° ; cette moyenne permet de cultiver la terre et d'y faire pousser des céréales.

Les dépôts météoriques y sont également un peu moindres que dans la Sibérie occidentale ; au cours de l'année, la colonne est de 360.000 au lieu de 380 et en été de 150 au lieu de 175. Seuls les dépôts de l'hiver (56 millimètres) sont un peu plus considérables que dans la Sibérie occidentale : c'est dire qu'il tombe un peu plus de neige. En ce qui concerne la partie de la zone agricole avoisinant la montagne, les conditions sont incomparablement moins favorables.

Production du naphte à Bakou. — On nous communique les chiffres de la production du naphte à Bakou; en les lisant, on remarquera deux choses, d'abord l'augmentation à peu près constante et notable de la production, ensuite la perte que nécessairement toute la région doit ressentir après les tragiques événements de l'été 1905 :

1894.....	4.760.000.000	kilogrammes.
1896.....	6.336.000.000	—
1898.....	8.036.000.000	—
1900.....	9.600.000.000	—
1902.....	10.176.000.000	—
1904.....	9.824.000.000	—

Statistique religieuse des Allemands de l'Asie russe. — Nous avons donné déjà la statistique des individus de langue allemande habitant la Sibérie, le Caucase et l'Asie Centrale. Au point de vue des religions, ils se répartissent comme il suit :

SIBÉRIE : 5.424 individus.	
Luthériens.....	4.430
Religion réformée.....	195
Catholiques romains.....	296
Catholiques grecs.....	373
Israélites.....	40
Divers.....	7
CAUCASE : 56.729 individus.	
Luthériens.....	46.588
Religion réformée.....	1.734
Catholiques romains.....	5.292
Catholiques grecs.....	573
Israélites.....	154
Baptistes.....	610
Mennonites.....	1.617
Dissidents.....	100
Religions arméniennes.....	29
Musulmans.....	26
Divers.....	6
ASIE CENTRALE : 8.874 individus.	
Luthériens.....	7.530
Réformés.....	305
Catholiques romains.....	296
Mennonites.....	566
Catholiques grecs.....	404
Israélites.....	18
Divers.....	21

Le Syr-Daria et la navigation. — En 1900, la Russie, qui allait entreprendre la construction de la grande voie ferrée entre Orenbourg et Tachkent, envoya une mission sur les bords du Syr-Daria afin de faire une étude approfondie de l'importance de ce fleuve et de l'aide qu'il pourrait donner pendant et après les travaux qu'on allait entreprendre.

Le Syr-Daria était mal connu comme le sont encore bien des cours d'eau de l'Asie russe, même ceux où la navigation est assez importante et où les bateaux échouent sur les sables ou se brisent contre des écueils : les cartes sont en effet insuffisantes, les capitaines ignorants et le fond et les bords du fleuve mal étudiés.

On sait que le Syr-Daria, l'ancien Yaxarte des anciens, a environ 2.800 kilomètres de cours. Il sort des monts Thiàn-chàn, ses sources sont nombreuses. Chaque fois qu'un de ces torrents vient se réunir à lui, il change de nom : il s'est appelé le Iaktach en sortant du glacier de Petrov, il devient le Taragai au confluent de Karasou ; puis,

après avoir reçu le Karakal dans une région située à 2.900 mètres de hauteur, il prend le nom de Grand Narin, il coule bientôt en cataractes imposantes, et reçoit le Petit Narin et le Kara-Daria : c'est alors qu'il prend le nom de Syr-Daria qu'il ne quittera plus jusqu'à son embouchure dans la mer d'Aral. Sa rapidité diminue et sa profondeur augmente : on peut déjà chercher à établir une navigation. Le fleuve passe par deux régions bien différentes d'aspect : le Ferghana, qui est une des vallées les plus belles et les plus fertiles de l'Asie, et les steppes, où les lacs se dessèchent et les fleuves se perdent peu à peu. Le Tchàn et le Tchou, en effet, jadis affluents du Syr-Daria, se perdent aujourd'hui dans les sables. Il tombe dans une mer fermée qui, sous l'action du vent et la poussée des sables, diminue elle-même peu à peu chaque année de superficie. La mer d'Aral n'est qu'un immense lac de 400 kilomètres sur 306 : elle a 67.000 kilomètres carrés d'étendue, superficie égale à celle de la Bavière. Elle est à 47 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, et sa profondeur ne dépasse pas 67 mètres, ses eaux sont amères et salées.

Les ingénieurs partirent de Tchinzaz le 11 octobre et ils terminèrent leur voyage sur une grande barque le 23 novembre. Déjà le fleuve charriait des glaces, mais pourtant on pouvait encore faire des sondages à l'embouchure même. Les bancs de sables cependant étaient déjà couverts de glaces.

Les ingénieurs devaient étudier quel était le lit profond du fleuve, préparer des projets d'embarcadère sur le cours du Syr-Daria et à son embouchure dans la mer d'Aral, indiquer les endroits difficiles pour la navigation, faire pour ainsi dire le plan de la rivière depuis Tchinzaz en indiquant les profondeurs et donner enfin des indications sur les crues et la diminution des eaux. Ces études eurent lieu sur une distance de 1.700 kilomètres.

Du côté de Khodjent, on constate la présence de rapides et même de courtes cataractes. On a trouvé ensuite des profondeurs de 4 à 18 mètres. Sur les 250 kilomètres après Tchinzaz, les îles deviennent plus nombreuses ; souvent le fleuve coule en deux bras. Il n'y en a plus qu'un ensuite jusqu'à Perovsk, assez large et profond. Puis après Perovsk, le fleuve se sépare encore en divers bras ; un est même souvent tout à fait à sec. Vingt kilomètres après Perovsk se trouvent les îles Kouchkourgane longues de 114 kilomètres, larges de 13. A droite coule le Karaouziak, « le Fleuve Noir » ; à gauche, le Iaman-Daria « le Mauvais Fleuve ». Le fond du premier est plein de roseaux et de plantes marines, et sa profondeur va jusqu'à 13 mètres ; le second est dangereux à cause de ses sinuosités. Il y a cinquante ans, la séparation de ces deux bras se faisait plus au sud.

C'est dans ces mêmes régions que jadis le Tchou venait grossir le Syr-Daria. Le Tchou, la grande rivière qui arrose les villages russes et dounganes et les campements kirghizes et karakirghizes, et dont les nomades ont su tirer parti pour exécuter non sans habileté quelques travaux

d'irrigation, est impuissant maintenant à descendre jusqu'à Syr-Daria et il se perd dans les sables, l'eau s'épanche souterrainement et si on creuse la terre dans son prolongement à une certaine distance de sa perte, on trouve de l'eau fraîche à une profondeur de 1^m50 à 2 mètres.

Les ingénieurs chargés d'étudier le Syr-Daria constatèrent aussi dans ces régions que le fleuve avait changé de lit non seulement dans les temps anciens, mais récemment peut-être encore.

Après Kazalinsk, le fleuve est profond et très propre à la navigation.

Le Syr-Daria se jette dans la mer d'Aral en formant un grand nombre de bras. Le delta grandit d'année en année, si nombreuses sont les alluvions apportées. On croit qu'en cinquante ans il a augmenté d'au moins 5 kilomètres. A la barre même se trouvent des îlots de sable qui rendent peu propices et difficile la navigation.

Les alluvions sont nombreuses en effet, l'eau du fleuve en est troublée et prend la même teinte que le Don ou la Volga. Ces alluvions sont faites de vases et de limons, dont il y aurait jusqu'à 1 gramme par litre. Il semble qu'après deux jours elles tombent au fond du fleuve en couches épaisses. Le fond et les bords sont faits de glaise, de limons et de vases plutôt que de sables. Les bancs de sables sont assez nombreux; mais ils n'ont pas les mêmes caractères que ceux des grands fleuves de la Russie d'Europe, du Dniéper, du Don ou de la Volga: ils sont moins longs et ils changent moins facilement de place, car la glaise et la vase les cimentent en quelque sorte.

Les documents publiés renferment peu de renseignements sur la crue et la baisse des eaux, il a été fait pourtant des observations entre Tchinzak et Kazalinsk.

Au point de vue de la navigation, la conclusion des rapports russes est celle de tous les rapports de ce pays. « Dans l'avenir le Syr-Daria rendra les plus grands services à la région et en activera la vie économique. » C'est un peu ce que nous entendons dire de toutes les régions de Russie, même des moins perfectibles et des plus désolées. A vrai dire, la barre du fleuve en rend l'entrée très pénible, pour ne pas dire davantage, et les géographes ont répété dans leurs rapports ce mot si pittoresque dit un jour à la Société impériale de géographie :

« A l'embouchure du Syr-Daria, ce ne sont pas les bateaux qui portent les hommes, ce sont les hommes qui traînent les bateaux ! »

Actuellement il n'y a guère sur le fleuve que du flottage. On y voit de petits radeaux longs de 14 à 15 mètres sur 8 à 9 de large. Une centaine de petits bateaux dont quelques-uns peuvent porter jusqu'à 32.000 kilogrammes naviguent sur le fleuve. On les appelle des kaïouks; ils ont une forme rectangulaire, 8 à 9 mètres de longueur et 5 mètres environ de largeur. Ils portent de Tchinzak et de Khodjent de la farine, du gruau, des raisins secs, du riz, du thé, de l'eau-de-vie, etc. Les lieux de destination sont Perovsk et Kazalinsk. Ces malheureux kaïouks sont les jouets

du courant qui parfois les entraînent et auquel ils n'opposent aucune résistance, ils n'ont pas d'ancres et trop souvent ils échouent dans les sables. Quand le kaïouk est échoué, il est souvent très difficile de le remettre à l'eau, on ne peut y arriver avec les perches, il faut que les bateliers se jettent dans une eau souvent très froide, parfois glacée. Heureusement les kaïouks vont par caravanes aujourd'hui et s'entraident les uns les autres.

Les kaïouks marchent tous les jours. Ils mettent de Tchinzak dix-huit jours pour atteindre Perovsk et vingt-quatre pour arriver à Kazalinsk. Les barques sont souvent ruinées et mises hors de service à la fin d'un seul voyage. Elles coûtent environ 550 francs à Tchinzak, mais en moyenne on peut en avoir une à 450 francs. Il y a une autre sorte de kaïouks non rectangulaires ayant un nez très pointu. On les construit à Kazalinsk.

Ce sont les Cosaques de l'Oural qui émigrèrent dans la région en 1875, dont la navigation du fleuve est une des occupations, non pas la principale pourtant, car ils sont avant tout pêcheurs et marchands.

Déjà, en 1854, le bateau *Perovsk* fit deux fois le voyage de la mer d'Aral à Kazalinsk; on prétend même qu'il remonta jusqu'à la ville de Perovsk. Ce bateau est, avec le *Samarkand*, l'*Aral*, le *Tachkent*, le *Syr-Daria* et l'*Obrouchev*, un de ceux qui composèrent la flottille militaire de l'Amour, qui comprenait en outre des bateaux remorqueurs et des radeaux. Ces bateaux et ces barques étonnèrent les Kirghizes nomades qui ne s'étaient jamais servis que de mauvaises barques et de radeaux faits de joncs. En 1878, un service fut établi entre Noukous, sur l'Amou-Daria, et par la mer d'Aral, Kazalinsk, sur le Syr-Daria. Le *Samarkand* fit le trajet malgré les difficultés du 15 au 29 mai. Le *Samarkand* était de beaucoup le plus grand bateau de la flottille; il avait 45 mètres de longueur, mais sa force était pourtant très inférieure aux cinq bateaux de l'Amou-Daria, le *Tsar*, la *Tsarine*, le *Tsarevitch*, le *Veliki-Kniaz* et la *Grande-Duchesse Olga*.

La navigation sur la mer d'Aral n'est pas possible toute l'année. Elle est impossible pendant un certain temps. Son sort est celui des fleuves de l'Asie russe: elle est prise chaque année par les glaces.

On a vu le fleuve libre jusqu'à 276 jours de l'année (1854); par contre, il ne le fut que 213 en 1857. Il est toujours débarrassé de glaces du 26 avril au 9 novembre, c'est-à-dire du 9 mai au 22 novembre de notre calendrier. La différence entre la débacle la plus et la moins tardive est de 54 jours, et entre la prise de 60. A Perovsk, le Syr-Daria gèle environ 17 jours plus tard qu'à Kazalinsk, le fleuve est libre en moyenne 274 jours. Le climat dans le bassin du Syr-Daria éloigné de mers ouvertes et entièrement entouré de déserts desséchés est essentiellement continental: été chaud, hiver rigoureux, peu de dépôts atmosphériques, sécheresse de l'air, et prédominance des vents du nord et du nord-est.

Les ingénieurs, dans leur rapport que nous a

fait connaître la Société impériale de Géographie, se sont occupés de décider quel genre de bateaux peut le mieux convenir à la nature du fleuve. Le Syr-Daria a une profondeur supérieure à celle du Don sur lequel passent chaque année des millions et des millions de kilogrammes; c'est sur cet argument que s'appuient les ingénieurs pour soutenir que le Syr-Daria peut rendre les mêmes services que le Don. Il y a entre les deux fleuves pourtant des différences qui sont très à l'avantage du fleuve européen : il semble d'abord que si le Syr-Daria a plus de profondeur que le Don, il a de moins en moins d'eau; enfin le Don conduit à la mer libre et il est, grâce à cela, une importante voie de navigation; le Syr-Daria, au contraire, conduit à la mer d'Aral; il peut donc servir pour des marchandises qui vont d'une des villes de son cours inférieur dans une de celles de l'Amou-Daria; il peut, en outre, amener des marchandises destinées à la ligne d'Orenbourg-Tachkent, mais, on le voit, les débouchés lui manquent un peu, il n'a pas devant lui une mer qui lui permette, si la nécessité le demande, d'envoyer des marchandises dans le monde entier. Les débouchés qu'il donne au commerce sont donc assez restreints.

A la vérité, l'histoire nous prouve qu'une navigation peut être établie sur le Syr-Daria, puisque déjà des bateaux ont fait le trajet jusqu'à Kazalinsk; mais les études commencées nous prouvent aussi que d'autres études seront nécessaires, que dans un fleuve où le chemin à suivre par les bateaux change d'après des caprices inattendus, il faut que des signes renseignent les pilotes et il faut que les pilotes soient des hommes connaissant admirablement le fleuve. Or on sait que sur les fleuves de l'Asie russe les accidents viennent souvent par la faute des capitaines qui connaissent parfois mal le fleuve et qui plus souvent encore préfèrent la buvette à la passerelle du commandement.

C'est seulement lorsque des études sérieuses ont été faites et que des pilotes expérimentés auront été trouvés, qu'on pourra s'occuper de construire des bateaux et décider du type qui convient le mieux au Syr-Daria. Les ingénieurs ont proposé que la navigation soit faite par de grandes barques que traîneraient des remorqueurs; ces barques auraient environ 70 mètres de long sur 12 de large. La région traversée par le fleuve est, dans la première partie de son cours, assez riche pour que les marchandises ne manquent pas, et lorsque les plantations de coton auront pris une complète extension au Ferghana et dans la province de Tachkent, il y aura là pour le nouveau chemin de fer et pour les bateaux des marchandises qui rempliront bien les wagons des trains et les cales des embarcations. Outre les produits alimentaires que nous citons plus haut, céréales, riz, thé, raisins secs, eau-de-vie, il y aura du sel gemme, du naphte, du sel de Glauber, de l'albâtre, du charbon, du fer et de la pierre lithographique. Dans ce pays d'élevage où vivent les Kirghizes, des beurreries et des fromageries s'organiseront lorsque des débouchés leur seront

assurés, ainsi que cela s'est passé le long du Transsibérien. Les industries domestiques des nomades y trouveront leur compte; la principale de leurs productions, la fabrication des feutres, leurs écharpes et leurs châles, les gants, les peaux de moutons tannées, les fourrures, les étoffes en poils de chameau, auront alors un écoulement sûr, et l'appât d'un gain assez facile poussera peu à peu l'indigène à travailler.

Le poisson du Syr-Daria, de l'Amou-Daria et de la mer d'Aral sera un excellent article d'exportation; jusqu'à aujourd'hui, il était exporté séché ou salé, par caravanes, jusqu'à Orenbourg. Dans la région de la mer d'Aral et de ses affluents, on pêche surtout l'esturgeon, le hareng, le sandab, etc. Le produit de la pêche rapporte environ 300.000 francs par an; la chasse au phoque est plus importante encore et fait réaliser à ceux qui s'en occupent à peu près 600.000 francs par an.

Deux villes souvent citées plus haut seront au premier rang des stations communes au chemin de fer et au bateau. Elles n'ont eu jusqu'ici qu'une importance secondaire : ce sont Perovsk et Kazalinsk.

Perovsk n'est autre que l'ancienne Ak-Metchet, ou Mosquée Blanche, qui fut prise en 1853 par le général Perovski dont elle reçut le nom; le général y établit une forteresse. La population y est très mêlée, comme dans tout le Turkestan : on y parle de nombreux idiomes, et à côté des Russes qui n'y sont pas les plus nombreux se trouvent des Khiviens, des Sartes, des Kirghizes et peut-être même des Turkmènes. La grande route de caravane qui conduisait du Turkestan aux monts Ourals la traverse, ainsi que Kazalinsk. L'avenir de ces deux villes est à peu près le même, elles prendront sans doute une grande importance; à l'époque actuelle, il faut reconnaître que la seconde semble plus vivante que la première. Elle est entourée de moulins à vent et de cultures sur une assez vaste étendue.

Entre ces villes la voie fluviale et la voie ferrée ont un long point de contact, mais c'est cette dernière dont l'importance est capitale. Nous en avons parlé plus d'une fois; personne en Europe ne lui a donné l'attention qu'elle méritait parce qu'on était peut-être un peu blasé pour s'enthousiasmer encore en l'honneur d'un colossal chemin de fer construit par la Russie, et parce que surtout l'attention du monde dédaignait le Turkestan et la Sibérie Occidentale, pour parler uniquement sur ce qui se passait là-bas en Extrême-Orient.

C'est en avril 1900 que la ligne d'Orenbourg à Tachkent fut décidée : le prince Khilkof fit le voyage avec des ingénieurs parmi lesquels se trouvait celui qui devait devenir l'ingénieur en chef du Transmandchourien. On partagea le travail en deux sections : la première, entre Orenbourg et Kazalinsk, avait une longueur de 1.004 kilomètres et fut mise sous la direction du comte Oursatti; l'autre, entre Kazalinsk et Tachkent (874 kilomètres), fut confiée au prince Viasemski. La ligne est plus courte que la ligne

postale. Il est vrai qu'elle passe assez loin de villes importantes comme Tchimkent et que déjà la construction d'embranchements et de voies secondaires est à prévoir.

Toute la ligne aurait été assez bien construite; mais, si nous en croyons des lettres qui viennent du Turkestan, la partie confiée au prince Viasemski aurait été édiflée avec moins de soin que la partie septentrionale de la voie ferrée.

Quoi qu'il en soit, le travail reste incomplet; la grande ligne qui peut conduire chaque jour des marchandises et des voyageurs du Turkestan dans toutes les provinces de Russie, et demain, s'il le fallait, des soldats de Saint-Pétersbourg aux frontières d'Afghanistan, est incomplète. Je n'entends pas là faire allusion à l'autre ligne « magistrale » — pour employer le mot cher aux Russes — qui viendra la compléter, à cette grande voie ferrée qui réunira, en passant par Semipalatinsk, Sergiopol, Kopal, Ili, Vierny, Pichpek, Merk, Aoulé-Ata et Tchimkent, le Transcaspien au Transsibérien. Sans doute cette œuvre nouvelle qui se fera rendra plus importante encore la voie d'Orenbourg à Tachkent en lui ouvrant de nouveaux débouchés; mais avant de commencer ce travail, un autre moins important, mais très utile semble s'imposer, c'est l'étude approfondie du cours du Syr-Daria et la création d'une ligne de navigation sur ce fleuve.

PAUL LABBÉ.

TURQUIE

Les Allemands en Turquie. — Les Allemands viennent de se rendre maîtres de la petite ligne de Mersine-Jarsus-Adana, en se portant acquéreurs de la majorité des actions de la société. A la prochaine assemblée générale, ils auront ainsi le nombre des votes nécessaires pour ratifier tout ce qu'ils voudront, former un nouveau conseil d'administration et devenir ainsi les véritables propriétaires de la ligne, tout en conservant à la société actuelle son caractère de concessionnaire vis-à-vis du gouvernement, jusqu'au jour où pourront avoir lieu le transfert officiel en même temps que la jonction à Adana de la ligne actuelle avec celle à construire de la ligne de Bagdad. Le chemin de fer Constantinople-Bagdad-Bassorah aura alors un débouché sur la Méditerranée avant celui de son point terminus sur le golfe Persique.

La concession de la ligne du chemin de fer Mersine-Jarsus-Adana, d'une longueur de 67 kilomètres seulement, a été donnée en 1883 pour une durée de cinquante ans. Elle a été ouverte à l'exploitation en 1886 et administrée par les Anglais. Elle ne jouit d'aucune garantie kilométrique. Son capital actions est de 165.000 liv. st., soit 8.250 actions à 20 liv. st., chacune entièrement versées. En moyenne, ses recettes kilométriques se sont élevées à 7.000 francs. Toutes les démarches faites par la société en vue d'une ex-

tension de la ligne sont restées sans résultat en présence de l'opposition que la Société d'Anatolie y faisait. Dans ces conditions, la société ne pouvait progresser. Elle se trouvait dans l'impossibilité de payer un dividende à ses actionnaires, tous les bénéfices qu'elle retirait de son exploitation servant au paiement du coupon des obligations qu'elle avait dû émettre. Les actions finirent par tomber à un prix dérisoire.

Ces jours derniers, des détenteurs sur place s'en dessaisirent en faveur de la Société d'Anatolie au prix de 1 livre ou 1 livre 1/4 sterling l'une. Il y en a qui veulent les garder quand même. Ceux-là ont les moyens et le temps d'attendre et ils escomptent une reprise à la suite des changements qui vont s'opérer par la nouvelle administration.

ASIE ANGLAISE

Le commerce de l'Inde avec l'Allemagne. — Un récent rapport du consul général d'Angleterre à Hambourg vient d'attirer l'attention du public anglais sur les progrès considérables qu'ont faits les échanges commerciaux entre l'Allemagne et l'Inde au cours des dernières années. Depuis dix ans, en effet, ce commerce s'est accru de 50 0/0 pour les importations en Allemagne des produits de l'Inde et 100 0/0 dans les exportations d'Allemagne à destination de la grande péninsule. Suivant les statistiques dressées dans l'Inde même, l'Allemagne occupe aujourd'hui le troisième rang parmi les clients de l'Empire anglo-indien, quoique toujours, cela va sans dire, à une grande distance de l'Angleterre qui demeure de beaucoup le meilleur fournisseur de nos colonies.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne trouve dans l'Inde un débouché très appréciable pour les produits de son industrie. Les quelques chiffres ci-après permettront, du reste, de s'en rendre compte.

Exportations allemandes à destination de l'Inde.

	1900	1904
	Liv. st.	Liv. st.
Tissus de coton.....	160.000	405.000
Teintures chimiques.....	160.000	215.000
Fer doux en barres, fils.....	65.000	120.000
Fer en plaques et feuilles.....	80.000	105.000
Objets en cuivre.....	25.000	100.000
Objets en métaux précieux.....	15.000	80.000
Marchandises en fer doux.....	95.000	225.000
Broderies de coton.....	5.000	75.000

Totaux des articles ci-dessus et
des autres marchandises. 2.815.000 4.155.000

D'autre part, en 1904, l'Allemagne a acheté dans l'Inde environ un cinquième de coton et un cinquième de jute exporté par la colonie.

En terminant son rapport, le consul général d'Angleterre à Hambourg signale les efforts faits par l'Allemagne pour développer encore ses relations commerciales avec l'Inde : « Les maisons allemandes qui font des affaires avec ce pays,

écrit-il, commencent à se plaindre de la concurrence que leur font leurs propres compatriotes sur ce terrain; d'autre part, des gens bien informés m'ont affirmé que, depuis peu, plusieurs Compagnies de navigation ou armateurs allemands, trouvant que le commerce avec l'Amérique du Nord ou l'Amérique du Sud n'offrait qu'un champ d'action insuffisant et que les affaires avec l'Extrême-Orient étaient trop difficiles, ont décidé de tourner leur activité vers le commerce entre l'Europe et l'Inde. »

L'étain dans les États fédérés Malais. — Les exportations d'étain des États fédérés Malais se sont élevées, d'après les rapports officiels, en 1904 à 856.238 piculs (54.799 tonnes) contre 841.993 piculs (53.887 tonnes) en 1903.

Le cours moyen de l'étain exprimé en dollars ayant été de \$ (piastres) 76,55 en 1904 et de \$ 83,65 en 1903, le montant de l'exportation s'est élevé à \$ 65.545.015 en 1904 contre \$ 70.432.713 en 1903, soit une diminution de \$ 4.887.698 pour 1904. Cette diminution en valeur locale provient exclusivement de l'élévation de valeur de la piastre, car si l'on convertit ces valeurs en francs on trouve que le montant de l'exportation de 1904 est de 156.570.649 francs et celle de 1903 de 155.304.122 francs, soit une augmentation de 1.266.527 francs pour 1904.

Le cours de l'étain n'a pas varié en 1904 d'une manière aussi considérable qu'en 1903. Pendant cette dernière année, les prix ont oscillé entre \$ 67 et \$ 98,75, alors qu'en 1904 ils ont varié de \$ 69,50 à \$ 85,75.

En francs le cours moyen de 1904 a été de 3.071 fr. 80 la tonne et celui de 1903 de 3.098 fr. 30 la tonne.

La main-d'œuvre actuellement employée dans les mines est de 192.669 travailleurs, contre 186.377 en 1903; cette augmentation se répartit entre tous les districts, excepté celui de Selangor où l'on constate une diminution de 4.713 hommes.

Le nombre d'ouvriers qui travaillent à la journée est tombé de 65.656 en 1903 à 50.558 en 1904, alors que le chiffre de ceux qui sont « payés aux pièces » ou qui travaillent à l'entreprise est passé de 120.681 à 142.111.

La diminution constatée dans le nombre des travailleurs à la journée est attribuée, d'après l'Inspecteur principal dont le « Straits Budget » reproduit le rapport, aux difficultés que les propriétaires de mines ont éprouvées avec cette catégorie d'ouvriers, au commencement de l'année.

Cet inspecteur parle d'une mine occupant une main-d'œuvre considérable où les hommes qui travaillaient auparavant à la journée ne fournissaient que juste 6 heures de travail par jour, alors qu'en travaillant à l'entreprise ils font aujourd'hui des journées de 8 et 10 heures, et qu'ils donnent en outre un rendement plus important à l'heure.

Il estime que pour évaluer le chiffre total des ouvriers employés par l'industrie minière, il faut

ajouter 10 0/0 au chiffre que nous avons cité plus haut. Ces 10 0/0 représentent les hommes occupés à abattre du bois de charpente ou de chauffage, à broyer des pierres, à apprêter le minerai d'étain, à le fondre, etc., etc.

Le chiffre total atteindrait donc 212.000 individus environ.

Chaque homme est arrivé à extraire en 1904 environ 4 piculs 44 (268 kilos) représentant une valeur totale de \$ 340.

La moyenne la plus faible fut constatée à Pahang où elle a été de 3 piculs 88 et la plus élevée à Perak, où elle a été de 4 piculs 90.

L'immigration de la main-d'œuvre chinoise dépasse l'émigration de 20.726 hommes, contre 50.940 en 1903.

A signaler un petit commencement d'emploi de la main-d'œuvre tamoule du sud de l'Inde, alors que les ouvriers des mines étaient jusqu'ici exclusivement chinois.

Le taux élevé du change en 1904 a été très préjudiciable à toutes les industries locales, car il n'a été compensé ni par une diminution du taux des salaires ni par une baisse de prix des marchandises sur place.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Révoil (Amédée-Joseph-Paul), ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, est nommé ambassadeur de la République française près la Confédération helvétique.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Edward Murray Slater, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Hyères;

Emile Quesnel, *vice-consul* de Russie à Rochefort-sur-Mer;

A. Haemers, *consul* de Belgique à Rouen;

Albert Busch, *vice-consul* d'Allemagne à Boulogne-sur-Mer;

P. Guillard, *consul* de Belgique à Pontoise;

Amabilio Martinez Paez, *consul* de l'Uruguay à Dunkerque;

Alfred Detraux, *consul* de Roumanie à Dunkerque;

Le comte Antoine Marazzi, *consul général* d'Italie à Marseille;

Le D^r Guillermo Marquez, *consul* de Colombie à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Missions. — M. le *chef d'escad.* hors cadres Levé est promu lieutenant-colonel (maintenu).

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *sous-lieut.* Laprun est désig. pour servir au 16^e rég.

Cochinchine. — M. le *lieut.-col.* Tipveau est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Berger est affecté au 11^e rég.;

M. le *capit.* Bontems est placé au 12^e rég.;

MM. le *capit.* Saillard et le *lieut.* Rousset sont désig. pour le 1^{er} annamites;

MM. les *lieut.* Allard et Basse-Brioulé sont affectés au 2^e annamites;

MM. les *chefs de bat.* Disdier, Dupin et Henry; les *capit.* de Monbel, Quarez, Fiérard et Maitret; les *lieut.* Gavard, Connen, Marcaire, Philippe et Carrère; les *sous-lieut.* Imhaus et Brunel sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Fayn est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Valentin est placé à l'état-major particul.;

MM. le *capit.* Durif et le *lieut.* Delaissey sont affectés à l'état-major de la brigade de réserve de Chine;

MM. les *capit.* Grenés, Sanceau, Bastien, Irigaray, Bastian et Cloarec; les *lieut.* Lamy, de Retz de Serviès, Defert, Va-

luet, Lacoste, Prevost, Lenoir, Marin et Abadie; les *sous-lieut.* Halbert, Gey et Grapin sont désig. pour servir au Tonkin;
 MM. le *capit.* Berthelot de la Gletais et les *lieut.* Brisbarre et Garnery sont désig. pour servir au 18^e rég.;
 M. le *lieut.* Petitjean est affecté 10^e rég.;
 M. le *lieut.* Bouchet est placé au 2^e tonkinois;
 M. le *lieut.* Javelier est désig. pour le 3^e tonkinois.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Roux et Cayrade sont désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. les *capit.* Sasportès, Féral et Debeauvais sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — MM. les *chefs d'escad.* Gibert et les *capit.* Bourgeois, Noël et Madec sont désig. pour servir au Tonkin;
 MM. le *capit.* Baudouin et les *lieut.* Guyot de la Hardrouyère, Lecointre, Maurin et Marais sont affectés à la brigade de réserve de Chine;
 MM. le *capit.* Halluitte et le *lieut.* Chassin de Kergommeaux sont placés à l'état-maj. de la même brigade;
 M. le *capit.* Chabanier est nommé sous-directeur à Haiphong.

Officiers d'administration.

Chine. — M. Montassier, *offic. d'admin. de 3^e cl.*, est désig. pour servir à Tien-tsin.
Cochinchine. — MM. Aymé et Clément, *offic. d'admin. de 2^e cl.*; Paris et Lacomme, *offic. d'admin. de 3^e cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine;
 MM. Agenet et Lechat sont affectés à Saïgon;
 MM. Bernole, *stagiaire de 1^{re} cl.*, et Daniel, *stagiaire de 2^e cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — MM. Cavalieret Rivoire, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, Choiselat et Piolaine, *offic. d'admin. de 2^e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;
 M. Bizon, *offic. d'admin. de 1^{re} cl.*, est placé à Haiphong, et M. Piolaine, *offic. d'admin. de 2^e cl.*, à Hanoi;
 M. Méot, *stagiaire de 1^{re} cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. de 2^e cl.* Buchalet est désig. pour servir en Indo-Chine.
Tonkin. — M. le *commiss. de 1^{re} cl.* Longuetau est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;
 MM. le *commiss. ppal de 1^{re} cl.* O'Kelly et le *commiss. de 1^{re} cl.* Poinsinet de Sivry sont placés à Hanoi.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 2^e cl.* Dourthe et Berrard sont désig. pour Saïgon.
Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Raibaud et l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Saintot sont affectés à Hanoi;
 M. l'*offic. d'admin. de 2^e cl.* Pouget est désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Annam. — M. André dit Duvignaud, *méd. ppal de 2^e cl.*, est nommé direct. du service de santé de l'Annam;
 M. Ascornet, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir en Annam.
Cochinchine. — M. Aynès, *méd.-maj. de 2^e cl.*, et Poux, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine;
 MM. Honorat et Nouaille-Degorce, *méd.-maj. de 2^e cl.*, sont placés à Saïgon.
Tonkin. — MM. Aunac, *méd.-maj. de 1^{re} cl.*, Rousseau, Binard et Nédélec, *méd.-maj. de 2^e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;
 MM. Esquer et Damond, *méd.-maj. de 2^e cl.*, et Fauquet, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir à Hanoi;
 M. Vallet, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est affecté à Haiphong;
 M. Abadie-Bayro, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir à Vietri;
 M. Damond, *méd.-maj. de 2^e cl.*, est désig. pour servir à Dapcau.
Nouvelle-Calédonie. — MM. Tédeschi, *méd.-maj. de cl.*, et Le Goaon, *méd. aide-maj. de 1^{re} cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de fréq.* Legendre est désig. pour embarq. comme second sur le *Gueydon*;
 M. le *lieut. de vaiss.* Palaa est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;
 M. le *lieut. de vaiss.* Auduin est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;
 M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Pellen est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;
 M. l'*enseig. de vaiss.* Ohl est désig. pour embarq. dans la 1^{re} flottille des mers de Chine;
 M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Vachier est désig. pour embarq. sur le *Mousquet*;

M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Mignac est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;
 M. le *mécanic. ppal de 2^e cl.* Pascal est désig. pour embarq. sur le *Pistolet*.
Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Dubois est désig. pour embarq. sur le *Condor*;
 M. l'*enseig. de vaiss.* Hennique est désig. pour embarq. sur la *Flèche*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. en chef de 2^e cl.* Adelus est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de l'arsenal de Saïgon.
Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 3^e cl.* Furet est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de la 2^e flottille de torpilleurs des mers de Chine;
 M. le *commiss. de 2^e cl.* Simian est désig. pour embarq. dans la 2^e flottille des mers de Chine.

Services administratifs.

Extrême-Orient. — MM. les *commiss. de 2^e cl.* Tristani et de 3^e cl. Fouché sont désig. pour servir à Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1^{re} cl.* Duclot est désig. pour servir à la 1^{re} flottille des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Tournois est nommé administ. de 2^e cl. des services civils de l'Indo-Chine.
 M. Fabre est nommé, pour une période de deux ans, membre suppléant du conseil privé de la Nouvelle-Calédonie.
 Sont nommés dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'administrateur de 1^{re} classe.

M. Prêtre.

A l'emploi d'administrateurs de 2^e classe.

MM. Christian, Courandy et Caillat.

A l'emploi d'administrateurs de 3^e classe.

MM. Doucet, Maire et Cabanne de Laprade.

A l'emploi d'administrateurs de 4^e classe.

MM. Barthe, Fargeas et du Pac de Marsouliès.

M. Henry, secrét. général de 2^e cl. des colonies, est mis à la disposition du gouvern. général de l'Indo-Chine.

Bibliographie

La bataille de Tsou-shima, par le capitaine de frégate N.-L. KLADO, de la marine impériale russe. Traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par René MARCHAND. Un volume in-12, avec 24 schémas. — Berger-Levrault et C^{ie}, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Le nouveau volume du commandant Klado est consacré aux opérations navales qui ont abouti à l'anéantissement des escadres russes à Tsou-shima. C'est la suite logique et la conclusion des vues qu'il a exposés dans son volume : *Après le départ de la deuxième escadre du Pacifique*, dont la publication au printemps dernier eut, on se le rappelle, pour conséquence le départ de la troisième escadre russe. Après avoir décrit la marche de la deuxième escadre vers l'Extrême-Orient, l'auteur, ici, l'accompagne jusqu'au détroit de Corée, nous expliquant les manœuvres de l'amiral Rojestvensky, jusqu'alors si mal comprises. Puis, il en arrive au point culminant, au grandiose et fatal engagement de Tsou-shima, dont il retrace avec une saisissante clarté les phases successives; montrant les formations adoptées par les deux amiraux, il a su nettement indiquer les principales causes de l'anéantissement de l'escadre russe.

Cette magistrale description de la bataille de Tsou-shima, le premier récit détaillé et authentique qui nous en aura été donné, est suivie de la réfutation que le commandant Klado oppose à une protestation de l'amiral Enquist. Enfin, le volume se termine par quelques documents officiels, dont l'auteur a jugé la reproduction indispensable comme pièces à l'appui.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.